DERNIÈRE ÉDITION

Le Monde

7, rue des Italiens, 75427 Paris Cedex 09

QUARANTE-SEPTIÈME ANNÉE N° 13980 – 6 F

DIMANCHE 7 JANVIER 1990 - LUNDI 8 JANVIER 1990

– FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : ANDRÉ FONTAINE

Difficiles relations franco-chinoises

VIEILLES d'un quart de siècle, les relations entre la France et la République populaire de Chine traversent une passe particulièrement délicate. Après avoir été à l'avant-garde de l'Occident pour reconnaître Pékin, Paris, qui a souvent pris position pour la défense des droits de l'homme en Chine, se trouve à nouveau en première ligne, cette fois face à l'ire de M. Deng Xiaoping.

Goutte d'eau qui risque de faire déborder le vase : après le soutien apporté au dalaï-lama et la ferme condamnation de la répression du « printemps de Pékin », dont plusieurs militants ont trouvé asile à Paris, la France vient d'autoriser la vente à Taiwan de six frégates non armées. Le temps pris par Pékin pour rendre publique sa riposte est sans doute lourd de menaces, et les relations entre les deux capitales pourraient bien être prochainement réduites au niveau des chargés d'affaires.

IL y a plusieurs raisons à cette dégradation. D'abord, le mécontentement devant les déclarations françaises en faveur de la défense des droits de l'homme en Chine comme au Tibet d'un régime qui, après dix années d'ouverture, se replie sur un néo-stalinisme pur et dur. Ensuite, le désir de Paris de développer ses échanges dans tous les domaines, sauf diplomatique, avec Taiwan.

Et pour cause : le régime nationaliste, qui poursuit son lent processus de démocratisation, a, contrairement à son rival du continent, de l'argent sonnant et trébuchant. Il est prêt à payer rubis sur l'ongle des produits français, y compris du matériel militaire. On a ainsi parlé de centrales nucléaires, de TGV, tandis que Taiwan achetait des Airbus...

LONGTEMPS prudente pour ne pas heurter la Chine, la France, qui ne voit rien venir du mirifique marché d'un milliard de Chinois et ne cesse de se faire tailler des croupières par ses concurrents traditionnels, avec la connivence de Pékin, a décidé, pour rétablir une balance commerciale déficitaire, d'aller chercher l'argent là où il se trouve. Tout en prenant la peine d'en informer Pékin, afin d'éviter que cette nouvelle politique n'ait trop de retombées négatives.

D'autant que Paris, sans se faire beaucoup d'illusions sur une amélioration à court terme des relations, politiques comme économiques, avec un régime en pleine crise, continue de croire à l'avenir à long terme de la coopération économique avec la Chine. Comment expliquer autrement l'appui officiel conditionnel, apporté au projet grandiose et quelque peu démesuré de Citroën de monter 300 000 voitures par an dans un pays qui est en train de réduire sa propre production aux dépens des sociétés étrangères implantées sur place ?

Mais les explications rationnelles pèsent de peu de poids face aux luttes pour la succession du vieux M. Deng et à la paranoïa anti-étrangère qui prévaut actuellement dans une Cité interdite qui, après ses amis occidentaux, vient de perdre ses derniers alliés communistes européens et se retrouve chaque jour encore plus isolée.

Lire nos informations page 5



Protestations contre le maintien au pouvoir de responsables de l'ancien régime

Les étudiants roumains ont appelé à manifester à Bucarest

M. Chevardnadze, ministre soviétique des affaires étrangères, est arrivé samedi 6 janvier à Bucarest pour la première visite en Roumanie « libérée » d'un responsable de Moscou. D'autre part, les étudiants, qui ont protesté ces derniers jours en province contre le maintien au pouvoir de responsables du régime Ceausescu, ont appelé à une manifestation dimanche dans la capitale.

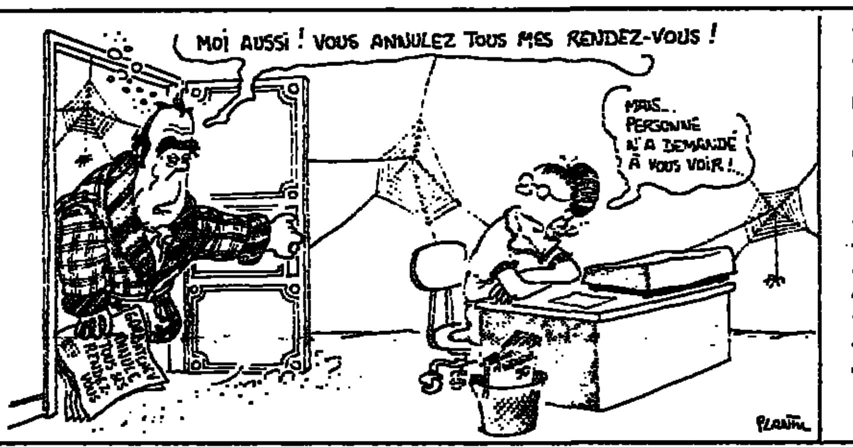
Le nouveau pouvoir a annoncé vendredi des mesures pour assurer les droits « individuels et collectifs » des minorités nationales.

La Ligue des étudiants roumains a appelé à une manifestation dimanche 7 janvier dans le centre de Bucarest, officiellement pour protester contre le maintien des sessions d'examen le 26 janvier en dépit de la révolution.

Mais trois étudiants de la Ligue ont fait une apparition surprise, vendredi soir, à la télévision pour mettre en doute la représentativité de six membres du bureau exécutif du Conseil du front de salut national (CSFN), présentés par le pouvoir comme des étudiants, et a demandé une démocratie réelle dans le pays.

Il est donc clair déjà que cette manifestation sera l'occasion d'une protestation plus large, d'autant plus que le Parti national paysan chrétien-démocrate, l'une des principales formations d'opposition, a prévu également de manifester dimanche.

Lire la suite page 3



Le PCF et les pays de l'Est

Le bureau politique appelle les militants à réagir à « un déferlement anticommuniste sans précédent »

page 7

Réajustement limité du système monétaire européen

La lire italienne a été dévaluée de 4 %

Le comité monétaire de la Communauté européenne a annoncé vendredi 5 janvier dans la soirée un nouveau cours pivot, inférieur de 4 % au cours ancien, pour la lire italienne, qui fluctuera désormais avec une marge de 2,25 % autour de ce taux central, au lieu de 6 % précédemment. Les autres monnaies restent inchangées.

Le cours-pivot de la devise italienne, à compter de lundi, sera de 748,217 lires pour 1 deutschemark, contre 720 lires jusqu'à présent, soit une dévaluation nominale d'environ 4 %. Toutefois, les autorités monétaires ont pu éviter d'employer ce terme de « dévaluation », dans la mesure où le réalignement ne permettra pas à la lire, du fait de sa marge de fluctuation réduite, de crever un cours-plancher de 765 lires pour 1 mark, à peu près le même qu'actuellement. Le cours-plafond sera d'environ 731 lires pour 1 mark.

Le nouveau taux central retenu par les Douze est proche du cours de la lire constaté sur les marchés des changes le 5 janvier, qui était de 752 lires pour 1 mark. Les responsables de la politique monétaire italienne en ont donc pris acte pour faire passer en douceur l'adoption d'une discipline monétaire accrue. Mais ils n'en ont pas profité pour effectuer une dévaluation compétitive, pourtant souhaitée par les exportateurs italiens au vu du déficit croissant du commerce extérieur (80 milliards de francs pour les onze premiers mois de 1989).

Le taux d'inflation de 1989 a été de 6,5 %, soit un demi-point de plus qu'en 1988, et l'objectif pour 1990 est de 4,5 %. Toute dévaluation effective de la monnaie italienne irait dans le sens d'une hausse des prix plus rapide. L'Italie prend le pari de la discipline non seulement pour les prix, mais aussi pour ses finances publiques. Le déficit du budget de l'Etat, qui a atteint près de 11 % du produit intérieur brut l'an dernier, au lieu des 10,2 % prévus, devient un problème de plus en plus aigu puisqu'il oblige les autorités à emprunter sur le marché, et donc à pratiquer des taux d'intérêt élevés.

SOPHIE GHERARDI

Lire nos informations et la réaction de M. Bérégovoy page 13

Hyperinflation en Argentine

Les mesures restrictives visent plus les banques et les entreprises que le petit épargnant

BUENOS-AIRES
de notre correspondante

La « City » et ses quelque dix pâtés de maisons au cœur de la capitale, où se concentre l'activité financière de l'Argentine, offraient un étrange spectacle le jeudi 4 janvier. De longues queues serpentaient entre les banques, des milliers d'épargnants se pressaient aux guichets, ouverts pour la première fois depuis six jours après le pont du Nouvel An et une série de « fériés » imposés par l'exécutif.

Comme tant d'autres, Amanda, une jeune femme, attendait depuis plusieurs heures pour tirer 1 million d'australes (au taux du jour : 830 dollars), le maximum autorisé par le gouvernement, pour un placement à sept jours qu'elle avait effectué la semaine dernière ; le reste de son avoir sera transféré sur un bon d'Etat, le « Bonex 89 » en valeur dollar. Mais comme les « Bonex 89 » sont en cours d'impression, elle devra se contenter, selon sa propre expression, *« d'un morceau de papier »*.

Le ministre de l'économie, M. Erman Gonzales, annonçait en effet, le 1er janvier, la suspension des placements à terme dans le but de réduire la masse monétaire du pays, dont ils représentent les deux tiers.

ÉDITH CORON

Lire la suite page 13

Le Coran en bande dessinée

Les théologiens musulmans restent pour le moment neutres face à cette « première » dans l'histoire de l'islam

Destinés surtout aux adolescents de douze à seize ans, les premiers volumes, en français et en arabe, du Coran en bandes dessinées viennent de paraître à Paris. Jusqu'à présent, le livre de la révélation islamique n'avait jamais subi l'épreuve du trait.

Né en 1943 à Tozeur, ancien prof de philo, passé ensuite au journalisme et à l'édition, le Tunisien Youssef Seddik, établi à Paris depuis 1983, avait déjà publié en 1986 à Angoulême un tome de bandes dessinées coraniques en arabe, tentant, à l'intention de la jeunesse arabophone, d'illustrer *« d'indéchiffrables incantations »*.

Cela n'enthousiasma que *la Charente libre*. De Tunis à Koweït et à Alger, des théologiens musulmans tempêtèrent aussitôt contre l'iconoclaste qui avait osé couper des versets coraniques et les faire illustrer d'un trait jugé *« humoristique »* ou *« confusionniste »*. En fidèle obéissant, Youssef Seddik rengrangea son ouvrage.

Il ne renonça pas pour autant à son projet, cherchant à l'adapter aux exigences canoniques sans renoncer pour autant à ses buts pédagogiques et distractifs. Il n'était pas question de représenter Mahomet ou les autres prophètes reconnus par l'islam, pas plus que l'archange Gabriel, réputé avoir transmis le Coran à Mahomet de la part de Dieu.

Il s'agissait en revanche d'extraire du livre sacré de l'islam les événements historiques ou imagés (le Coran ne comporte que 20 % de prescriptions législatives) et de les mettre en dessins avec des citations exactes du Coran et des bulles imaginées certes, mais respectueuses de la récitation coranique, celle-ci étant complétée si nécessaire par des emprunts aux chroniques des très orthodoxes historiens arabes Tabari (838-923) et Kortobi (mort en 1112).

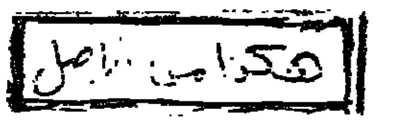
Afin de prévenir l'accusation de violation de l'interdit islamique frappant — théoriquement — *« la représentation figurative d'êtres vivants »*, Youssef Seddik aurait pu invoquer aussi bien les miniatures persanes que la presse contemporaine du monde musulman.

Il a préféré une délicate référence mahométane à la Sunna (Tradition) montrant le Prophète s'intéressant aux marionnettes de sa femme Aïcha, épousée encore enfant. Mahomet n'avait pas condamné ces figurines ; on pouvait donc, a estimé notre éditeur, étendre cette tolérance aux bandes dessinées.

JEAN-PIERRE PÉRONCEL-HUGOZ

Lire la suite page 9

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 6 dr. ; Tunisie, 700 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 20 sch. ; Belgique, 40 fr. ; Canada, 1,95 $; Antilles/Réunion, 7,20 F ; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 11 kr. ; Espagne, 180 pes. ; G.-B., 60 p. ; Grèce, 180 dr. ; Irlande, 90 p. ; Italie, 2 000 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 40 f. ; Norvège, 13 kr. ; Pays-Bas, 2,50 fl. ; Portugal, 140 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 14 cr. ; Suisse, 1,80 f. ; USA (NY), 1,80 $; USA (others), 2 $



Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.
Capital social :
620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile
« Les rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
Mme Geneviève Beuve-Méry
M. André Fontaine, *gérant*.

Le Monde
PUBLICITE
S A
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

Imprimerie
du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY

Commission paritaire des journaux
et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037
Renseignements sur les microfilms
et index du Monde au (1) 42-47-99-61.

DATES

Il y a quinze ans

La fin de l'ORTF

CE lundi 6 janvier 1975, la fête commence aux studios Cognacq-Jay. Yves Mourousi lance à 13 heures les émissions de TF 1, nouveau nom de la première chaîne, et Jean Cazeneuve, *son président*, coupe symboliquement le cordon. Le soir, le tout-Paris se précipite aux Buttes-Chaumont. A 2, fraîchement baptisée, reçoit, *dans les* locaux de la nouvelle Société française de production, Raymond Devos, Yves Montand, Juliette Greco, Guy Béart, Jean Piat et la cantatrice Christa Ludwig. Rayonnant, Marcel Jullian, promu PDG de la deuxième chaîne, présente une équipe de choc : Jacques Chancel, Stellio Lorenzi, Jean-Christophe Averty, Armand Jammot, Bernard Pivot, Pierre Bouteiller, José Artur, Guy Lux et Michel Lancelot. Victime d'un budget plus modeste, Claude Contamine célèbre son baptême au centre Devèze, rue François Ier : *pas de soirée de gala pour FR 3*, mais la diffusion de *Peau d'âne* de Jacques Demy, puisque la nouvelle vocation de la troisième chaîne sera *le* cinéma.

Il y aura sept baptêmes ce 6 janvier, pour les sept sociétés de l'audiovisuel public nées du démantèlement de l'Office de la radio-télévision française, le célèbre ORTF. C'est justement au siège historique de l'ORTF, le bastion du quai Kennedy transformé en Maison de la radio, que M. Valéry Giscard d'Estaing a choisi, ce jour-là, de se rendre. Au micro de France-Inter, le président de la République, père de la réforme, entend marquer solennellement le changement d'époque, de style, de conception. Son prédécesseur, Georges Pompidou, avait affirmé : « *Qu'on le veuille ou non, la télévision est considérée comme la voix de la France, et par les Français et par l'étranger.* » M. Giscard d'Estaing, lui, se démarque : « *Cela a toujours été, à mon avis, une erreur parce que la voix de la France, cela voulait dire qu'il y avait une sorte d'information officielle. Il n'y avait pas d'information officielle et personne n'avait jamais dit que l'ORTF devrait être une agence officielle d'information. (...) Pour moi, ce n'est pas la voix de la France, ce sont simplement des Français qui s'expriment.* »

En enterrant l'ORTF, le président de la République veut faire oublier les polémiques qui ont empoisonné les relations entre les médias et le pouvoir depuis mai 68 et ont encore pesé sur la récente campagne électorale. Il le confirmera par écrit aux nouveaux PDG de l'audiovisuel quelques jours plus tard : « *Aucune tutelle particulière, aucune intervention extérieure ne doit limiter ou altérer votre responsabilité.* » Mais, pour l'heure, M. Giscard d'Estaing continue à expliquer ce qu'il attend de la nouvelle radio-télévision : « *L'idée fondamentale de la réforme, c'est de permettre aux moyens qu'avait l'Etat dans ce domaine de devenir des moyens indépendants et concurrentiels. (...) Je souhaite deux choses : l'indépendance et la qualité. (...) Je souhaite aussi que des grands moyens d'information non seulement n'augmentent pas le poids de nos soucis quotidiens mais, dans une certaine mesure, les allègent.* »

La tentation du privé

L'indépendance, la qualité par la concurrence, la décrispation par le petit écran : la trilogie du libéralisme giscardien est parfaitement en place. Mais la potion n'est pas du goût de tout le monde. L'opposition, M. François Mitterrand en tête, dénonce déjà la mainmise du pouvoir sur les médias et s'apprête à lancer des initiatives de contre-information (CREPAC de Roger Louis, UNICITÉ du parti communiste) qui prépareront le terrain des radios pirates. Les syndicalistes de l'ex-ORTF constatent que la réforme a laissé sur le carreau 524 techniciens et 261 journalistes. Sous la volonté de « *décrispation* », nombre de créateurs voient poindre une télévision aseptisée sacrifiant au culte du consensus. Enfin, dans les rangs même de la majorité, quelques élus ne se cachent pas pour dire que le démantèlement de l'ORTF n'est qu'un compromis fragile entre la sauvegarde du monopole d'Etat et une privatisation rampante.

Ils n'ont pas tout à fait tort. M. Giscard d'Estaing a longuement hésité sur le sort de l'audiovisuel public. Lorsqu'il est arrivé au pouvoir, quelques mois auparavant, le président de la République a trouvé l'ORTF affaibli par les conflits, les scandales et les dérapages de gestion. En dix ans, l'Office a connu trois modifications de statuts, quatre directeurs généraux et neuf ministres de tutelle. Son directeur, M. Marceau Long, tente en vain d'imposer la décentralisation décidée en 1972 et se heurte à des grèves répétitives. L'instauration d'une comptabilité analytique permettant de mieux cerner les coûts de fonctionnement de cette immense machine, grosse de dix-sept mille employés, a totalement échoué. L'année précédente, le sénateur André Diligent a dénoncé le scandale de la publicité clandestine. En 1974, une autre commission parlementaire découvre que le déficit cumulé d'exploitation s'élève à 150 millions de francs et que le rétablissement financier de l'Office nécessiterait de strictes mesures d'économie et une forte augmentation de la redevance.

Mais surtout, les proches de M. Giscard d'Estaing militent ostensiblement pour une solution radicale. M. Philippe Malaud, qui fut ministre de l'information sous Georges Pompidou, affirme publiquement que la création audiovisuelle est un repaire d'intellectuels communistes et que l'information est aux mains de « *soviets de base* ». N'a-t-il pas essayé, en vain, d'empêcher la diffusion du *Pain noir* de Serge Moati, sur les difficultés de la vie ouvrière à Limoges, ou l'évocation de l'affaire Rosenberg par l'équipe Lorenzi-Decaux ? Pour lui, l'affaire est entendue : l'audiovisuel public est devenu ingérable. Le propre frère du président de la République, M. Olivier Giscard d'Estaing, propose de privatiser la troisième chaîne pour dresser face au service public une télévision plus docile au souhait de la nouvelle majorité. Les investisseurs ne manquent pas. Le groupe cinématographique UGC, dirigé par M. Jean-Charles Edeline, un ami du président, est intéressé. Et Europe 1, majoritairement contrôlé par le holding d'Etat SOFIRAD, présidé par M. Denis Baudoin, est aussi candidat.

M. Giscard d'Estaing, séduit un *moment par le projet*, finit par y renoncer. Son premier ministre, M. Jacques Chirac, est plutôt réservé, et de nombreux *élus gaullistes sont farouchement* opposés à la privatisation. De plus, le lobby de la presse écrite, qui estime ses ressources publicitaires menacées par d'éventuelles chaînes privées, menace de partir en guerre contre l'initiative. Le rapport de forces politiques est donc loin d'être favorable. Le 3 juillet 1974, le débat interministériel est tranché : le monopole sera maintenu. Mais l'aile dure giscardienne a tout de même marqué des *points : l'Office sera démantelé en sept* sociétés, ce qui permettra de réduire les bastions syndicaux et de se débarrasser des indésirables.

Deux mauvais procès

M. Jacques Chirac présente alors la réforme comme la dernière chance du monopole public. La concurrence entre les *chaînes, explique-t-il, garantira* une meilleure gestion et la qualité des programmes : une commission répartira en effet la redevance entre TF 1, A 2 et FR 3 en fonction de l'audience et de la qualité des émissions. Un projet de loi est rapidement rédigé, le Parlement convoqué en session extraordinaire en plein mois de juillet. En moins d'une semaine, malgré les protestations des élus contre un débat bâclé, la loi est votée. Les syndicats, pris de vitesse, organisent la grève pour la rentrée. Mais il est trop tard : les nouveaux responsables des chaînes sont *nommés dès le 16 septembre* et entreprennent de se partager les dépouilles de l'ORTF.

L'Office est tombé, victime de deux mauvais procès. L'un, on l'a vu, est purement politique. L'autre, plus pervers, concerne la gestion de l'audiovisuel public. Certes, le gigantisme de l'ORTF, le corporatisme de ses syndicats ont leur part de responsabilité dans les gabegies dénoncées par les rapports parlementaires. Mais le pouvoir *politique* ne saurait être absous des conséquences d'une croissance mal maîtrisée. Entre 1958 et 1967, le nombre de téléviseurs installés en France est passé d'un peu moins d'un million à plus de sept millions, entraînant *un accroissement* spectaculaire des ressources de la redevance.

Après cet âge d'or où tous les investissements étaient possibles, la croissance du parc et de la redevance est nettement ralentie. C'est pourtant à cette époque que le pouvoir s'est lancé dans deux opérations extrêmement coûteuses : la création de la troisième chaîne et la duplication de TF 1 sur un réseau couleur. Le tout sans augmenter en conséquence la redevance et *en cherchant des ressources* complémentaires mais insuffisantes du côté de la publicité. Comment reprocher dès lors à l'ORTF son déficit, la dégradation de ses programmes ou la détérioration de ses relations économiques avec le cinéma ?



L'Etat n'avait qu'une alternative : assurer sur fonds publics le développement de son audiovisuel ou en confier la responsabilité à l'initiative privée. Faute de choisir, il a préféré mettre en accusation l'ORTF. La loi de 1974 n'a pas réglé la contradiction. Dès le débat parlementaire, le sénateur centriste Jean Cluzel diagnostiquait lucidement le mal : « *Le projet de loi actuel réunit, à un correctif près, les conditions mêmes de la dégradation. Les ressources des sociétés nationales de programme dépendront en majeure partie des recettes publicitaires. (...) Les responsables des futures sociétés seront donc – c'est la logique du système – conduits, sinon contraints, à rechercher la rentabilité maximale en cherchant la plus grande audience. Et, pour ce faire, ils ne manqueront pas d'appliquer une recette bien connue qui consistera à programmer systématiquement aux heures de plus grande écoute des émissions populaires dont, hélas, la qualité ne correspond pas exactement à ce que l'on peut attendre d'une émission de service public.* »

On connaît aujourd'hui la suite inévitable du scénario : la généralisation de la logique commerciale, l'invasion des écrans par des séries américaines achetées à bas prix, la crise de la création audiovisuelle et des rapports avec le cinéma, le déficit chronique de la SFP. Après quinze ans de crise, le pouvoir politique commence à comprendre la leçon. Un PDG unique, la fin de la concurrence entre les chaînes publiques, l'harmonisation des programmes, la mise en cause de la seule logique des sondages : *n'est-ce pas un timide retour à l'ORTF ?*

JEAN-FRANÇOIS LACAN

Le Monde

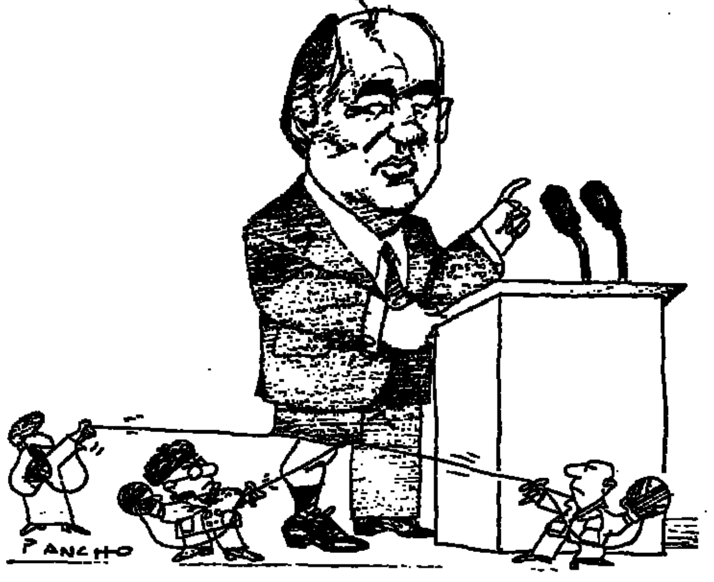
Edité par la SARL *le Monde*
Gérant : André Fontaine,
directeur de la publication
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
Rédacteur en chef :
Daniel Vernet
Corédacteur en chef :
Claude Sales
Administrateur général :
Bernard Wouts

7 RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-97-27
Telex MONDPAR 650572 F ;
Télécopieur : (1) 45-23-06-81

URSS : initialement convoqué pour octobre

Le congrès du parti pourrait être avancé au printemps

Bien qu'il ait ajourné une rencontre qu'il devait avoir à Moscou avec M. Kinnock, chef du parti travailliste britannique (*le Monde* du 6 janvier), M. Gorbatchev n'a pas annulé tous ses rendez-vous internationaux du mois de janvier, a indiqué à l'agence UPI M. Tcherniaev, collaborateur du président soviétique. Ce dernier *« rencontrera certainement M. Perez de Cuellar, secrétaire général de l'ONU, attendu à Moscou pour une conférence écologique le 15 janvier »*, a-t-il précisé. On s'interroge en revanche sur la présence de M. Ryjkov, chef du gouvernement soviétique, à la réunion du COMECON prévue la semaine prochaine à Sofia. Ce dernier vient en effet de perdre sa mère, et ce décès pourrait entraîner un report de cette visite, selon le porte-parole du ministère soviétique des affaires étrangères.



Toujours à propos de calendrier, des responsables soviétiques haut placés ont confié récemment à l'AFP qu'un débat se déroulait à la direction du parti sur l'opportunité d'avancer à nouveau de plusieurs mois la tenue de son congrès. Ce congrès, qui devait avoir lieu au printemps 1991, a été fixé en octobre 1990, mais il pourrait maintenant être convoqué dès ce printemps.

Par ailleurs, M. Guirenko, secrétaire du comité central du Parti communiste soviétique, qui visite actuellement la République autonome de Nakhichevan, dans le sud du pays, a déclaré vendredi 5 janvier à la télévision que Moscou doit trouver le moyen d'assouplir les contacts entre Azeris soviétiques et Azeris iraniens de part et d'autre de la frontière. Environ sept millions d'Azeris vivent en URSS et de 5 à 6 millions en Iran. Jeudi, une importante manifestation réclamant l'ouverture de la frontière avec l'Iran avait rassemblé plus de 100 000 personnes à Bakou.

Pour la première fois, la télévision a montré des images des dommages occasionnés par les manifestants, notamment sur des installations frontalières et des systèmes d'alarme électriques. Cette agitation a entraîné le limogeage, annoncé jeudi par les journaux locaux, de M. Gueidar Isaev, premier secrétaire du Parti communiste de la région du Nakhitchevan, remplacé par M. Afiaddine Djalilov, ancien chef du parti dans un arrondissement de Bakou, qui avait été nommé en avril dernier chef du gouvernement de la République autonome du Nakhitchevan.

Les problèmes frontaliers de l'Azerbaïdjan *soviétique* sont également à l'ordre du jour des entretiens qu'ouvre ce samedi en Turquie le premier ministre d'Azerbaïdjan, M. Ayaz Niyazoglu Moutalibov. Celui-ci sera reçu, au cours d'une visite officielle de cinq jours, par le président de la République et le premier ministre. La frontière entre la Turquie et le Nakhitchevan n'est que de 12 kilomètres le long du fleuve Aras, mais la Turquie y a déjà inauguré fin décembre un « marché ouvert » des deux côtés à Sarisu. – *(AFP.)*

□ **Demande d'asile politique.** – Le chef d'orchestre soviétique Valeri Kojine, qui devait diriger des représentations du Théâtre Maly de Leningrad du 12 au 31 janvier à Paris, a demandé l'asile politique en France, apprend-on dans son entourage.

□ **Nomination auprès de M. Gorbatchev.** – Le *Financial Times* croit savoir qu'un économiste réformateur, M. Nikolaï Petrakov, a été nommé conseiller personnel de M. Gorbatchev. Agé de cinquante-deux ans, M. Petrakov occupe, depuis les années 70, la fonction de directeur adjoint de l'institut de mathématique économique de Moscou. Il est depuis cet été vice-président de la commission des finances d'une des chambres du Soviet suprême.

ROUMANIE

« Les événements roumains étaient spontanés »

affirme le chef de la diplomatie soviétique

Le ministre soviétique des affaires étrangères, M. Edouard Chevardnadze, qui est attendu samedi 6 janvier à Bucarest pour un premier contact avec le nouveau pouvoir roumain, a réaffirmé dans un entretien publié par la *Komsomolskaïa Pravda* la non-ingérence de Moscou dans les affaires intérieures de ses voisins et alliés. M. Chevardnadze a également a exprimé la volonté soviétique d'aider la Roumanie.

« Les événements roumains étaient spontanés et non préparés à l'avance, personne ne pouvait prévoir leur rapidité », a-t-il déclaré, répondant de manière implicite aux articles de la presse occidentale sur la préparation depuis plusieurs mois du soulèvement contre Nicolae Ceausescu et sur les liens avec Moscou des membres du Conseil du Front de salut national.

« Nous ne nous faisions aucune illusion sur la nature du régime de Ceausescu », a ajouté le chef de la diplomatie soviétique en estimant que *« le peuple roumain a abattu un régime totalitaire et a choisi la voie de son développement »*.

Les nouveaux dirigeants de Bucarest ont déjà fait savoir qu'ils attendaient une aide rapide et spectaculaire de Moscou dans un domaine où les Roumains souffraient particulièrement de la politique de Ceausescu, celui de l'énergie. L'URSS s'est engagée à accroître ses livraisons de pétrole et de gaz naturel, ce qui permettra *« de surmonter les difficultés de l'hiver »*, a déclaré jeudi M. Silviu Brucan, membre du Conseil du Front de salut national. – *(AFP.)*

Les étudiants ont appelé à manifester à Bucarest

Suite de la première page

Le Parti national paysan chrétien veut protester contre le manque de moyens qui l'empêche de mener campagne en vue des élections d'avril.

Le CFSN a d'ailleurs aussitôt demandé aux étudiants que leur manifestation, autorisée préalablement par la police, se tienne ailleurs que dans le centre de la ville *« pour des raisons de sécurité »*.

Ces tout derniers jours, des manifestations d'étudiants ont été *signalées dans plusieurs* autres villes de Roumanie. Elles dénonçaient le maintien dans les instances dirigeantes, à Bucarest et en province, de nombreux responsables de l'ancien régime. L'un de ceux-ci, le ministre adjoint de l'économie, Constantin Bostina, a d'ailleurs été limogé pour collusion avec le pouvoir de Ceausescu, a annoncé, vendredi, l'agence Rompress. Un avocat qui fut membre de l'ancien Parti libéral, M. Milena Marmeliuc, a, d'autre part, été nommé ministre du travail. Proche du vice-président du FSN, M. Dumitru Mazilu, il avait été radié du barreau de Bucarest en 1948, avant de reprendre ses activités d'avocat en 1975 et de plaider en 1978 pour le premier syndicat libre.

Amnistie et droits des minorités

Le CFSN a aussi rendu publiques, vendredi, deux décisions : un décret d'amnistie générale pour les délits politiques et une série de mesures en faveur des minorités nationales.

L'amnistie, assortie d'une grâce pour certains délits de droit commun, découle de l'annulation de toutes les lois adoptées depuis le 30 décembre 1947 pour réprimer les délits politiques.

Par ailleurs, une proclamation a été lue, vendredi soir, à la télévision, par deux membres du CFSN, un Roumain, M. Victor Magureanu, et un *Hongrois*, M. Domokos Gheza, de la nouvelle Union démocratique hongroise. Elle annonce que le nouveau pouvoir va *« reconnaître et garantir les libertés individuelles et collectives »* des minorités en Roumanie (Hongrois, Allemands, Serbes, etc.).

Le Conseil va également élaborer une loi sur les minorités nationales devant entrer en vigueur six mois après l'adoption de la Constitution et instituer un ministère *ad hoc*.

Dans la journée de vendredi, M. Gheza avait tenu, à Bucarest, la première conférence de presse de son Union démocratique hongroise, exigeant des *« droits complets »*, culturels et juridiques, mais écartant toute revendication d'autonomie territoriale. Estimée à quelque deux millions de personnes, la minorité hongroise est répartie dans tout le pays, le fief restant la Transylvanie, à la frontière hongroise, où elle formerait de 30 % à 40 % de la population. M. Gheza et d'autres participants ont stigmatisé la politique d'assimilation forcée de Ceausescu, visant à détruire l'identité hongroise.

Le ministre roumain du tourisme, M. Mihai Lupoi, a par ailleurs été reçu, vendredi, à Budapest par le ministre d'Etat hongrois, M. Imre Pozsgay, qui a émis le vœu que la révolution roumaine ouvre *« un chapitre nouveau dans les relations hungaro-roumaines »*, particulièrement tendues en raison du sort de la minorité hongroise en Roumanie.

L'agence hongroise MTI a aussi annoncé que le président du CFSN roumain, M. Ion Iliescu, a été invité, vendredi, à effectuer une visite en Hongrie. – *(AFP.)*

Le CICR autorisé à visiter les détenus politiques

GENÈVE

de notre correspondante

Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) dispose actuellement en Roumanie de quatre équipes volantes de secours. Chacune d'elles comprend, entre autres, un délégué responsable et au moins un médecin. L'évaluation des besoins de survie a pu se faire rapidement, dès le 25 décembre.

L'assistance matérielle n'étant donc plus, pour le moment, une nécessité de toute première urgence, le CICR s'est attelé à son autre *mission traditionnelle*, à savoir la protection des prisonniers politiques. Il a conclu un accord de principe avec les autorités leur promettant d'avoir des entretiens sans témoin avec les détenus et de transmettre des messages aux familles de ces derniers.

Enfin, le CICR, qui assume le rôle de coordinateur de l'assistance prodiguée par les sociétés nationales de la Croix-Rouge, tant à l'Est qu'à l'Ouest, s'est donné pour tâche de renforcer et d'aider dans son activité la Croix-Rouge roumaine.

ISABELLE VICHNIAC

69 enfants roumains rejoignent leurs parents adoptifs français

Soixante-neuf enfants roumains dont l'adoption par des familles françaises avait été contrecarrée par le régime Ceausescu devaient arriver à Paris samedi 6 janvier. Un avion affrété par le ministère des affaires étrangères devait conduire les familles d'accueil à Bucarest et les ramener avec les enfants à Orly, où Mme Hélène Dorlhac, secrétaire d'Etat à la famille, les attendait.

Les soixante-neuf enfants, âgés de trois ans à neuf ans, figurent sur une première liste établie par le Quai d'Orsay en collaboration avec les nouvelles autorités roumaines. En tout, quatre-vingt-trois dossiers d'adoption étaient en attente depuis 1987. Quatorze jeunes Roumains n'étaient pas prévus dans l'avion de samedi en raison de problèmes administratifs mais ils devraient arriver en France prochainement.

BULGARIE

L'agitation anti-turque se répand

Sofia. – Confronté à une flambée de grèves et de manifestations hostiles à la minorité turque, le gouvernement de Sofia a lancé vendredi 5 janvier un appel à l'unité. *« Il ne peut y avoir d'avenir dans l'isolement. Nous devons vivre au sein de l'Europe et préserver la paix dans les Balkans »*, a déclaré M. Stanko Todorov, président de l'Assemblée nationale, dans un discours télévisé.

Précisant que la Bulgarie *« ne peut se permettre l'isolement international créé par Jivkov »*, il a ajouté : *« Le seul drapeau de la Bulgarie sera le drapeau bulgare, et la langue officielle sera le bulgare. Cela figure dans la Constitution »*, tout en faisant valoir que la même Constitution garantit des droits égaux à tous les citoyens.

Mettant un terme à plusieurs décennies d'assimilation, le Parti communiste bulgare avait autorisé la semaine dernière les Turcs à pratiquer l'islam et avait décidé de leur rendre leurs noms ethniques, droits que leur refusait l'ancien dirigeant Todor Jivkov. Toutefois, depuis le rétablissement des droits de la minorité turque, qui regroupe 1,5 million de personnes, l'opposition à cette politique s'est répandue comme une traînée de poudre, malgré un appel à la *« réconciliation nationale »* lancé en commun jeudi soir par le gouvernement et l'opposition réunis à la « table ronde » (*le Monde* du 6 janvier).

La peur d'une « cinquième colonne »

Pratiquement tous les Bulgares de souche habitant Kardjali, une ville de 55 000 habitants du sud du pays, ont cessé le travail, et une manifestation rassemblant plus de 15 000 personnes y a été organisée, selon la radio bulgare. Le mouvement s'est étendu à la ville voisine de Haskovo, où, comme à Kourdjali, vit importante communauté turque, puis à Stara-Zagora et à Deznia, où est implantée la plus grande usine chimique du pays. La grève a également touché plusieurs villes du Nord-Est, dont Varna, station balnéaire de la mer Noire. Par ailleurs, un important rassemblement anti-turc est prévu dimanche dans la capitale bulgare : un train de mille personnes et un cortège de cent cinquante voitures sont partis vendredi de Novi-Pazar, au nord-est de Sofia, ainsi que de Kardjali, pour arriver dimanche dans la capitale.

La répression sanglante des *manifestations musulmanes* du printemps dernier, en application de la politique d'assimilation de M. Jivkov, avait entraîné l'exode de plus de 300 000 bulgares de souche turque vers la Turquie, dont environ 100 000 seraient retournés depuis lors en Bulgarie. Les manifestants bulgares d'aujourd'hui craignent que cette minorité turque ne constitue une « cinquième colonne » dans le pays, qui a été dominé du quatorzième au dix-neuvième siècle par l'Empire ottoman. Parmi les chefs des manifestants figurent de nombreux membres des sections locales du PC bulgare, qui estiment que le *parti et le gouvernement n'auraient* pas dû se prononcer sur la question de la minorité sans consulter le peuple. – (AFP, Reuter).

La visite de M. Kaifu en Europe

Tokyo accordera une aide de 2 milliards de dollars à la Pologne et à la Hongrie

TOKYO

de notre correspondant

Le Japon fournira au cours des trois prochaines années une aide d'un montant de près de 2 milliards de dollars (un peu plus de 11 milliards de francs) à la Hongrie et à la Pologne, et il est prêt à apporter *« tout le soutien possible »* à l'Allemagne de l'Est, à la Roumanie et à la Tchécoslovaquie, en concertation avec les Etats-Unis et l'Europe. La contribution japonaise à la reconstruction de l'Europe de l'Est, dont le montant vient d'être révélé par la presse nippone, sera officiellement annoncée par le premier ministre, M. Toshiki Kaifu, dans le discours qu'il doit prononcer le 9 janvier à Berlin. Il fera une tournée européenne qui le conduira, à partir du 8 janvier, à Bruxelles, Bonn, Paris, Londres et Rome, ainsi qu'à Varsovie et à Budapest.

Le Japon avait déjà *annoncé*, en novembre dernier, le montant de sa participation au fonds de stabilisation pour la Pologne (150 millions de dollars) ainsi qu'une aide d'urgence de 40 millions de dollars, couplée à une aide technique du même montant à la Hongrie (*le Monde* du 25 novembre). A l'occasion de la visite de M. Kaifu, Tokyo a décidé d'aller plus loin. La Hongrie et la Pologne, qui ont adopté les principes de l'économie de marché, doivent en effet devenir *« les modèles de la coopération japonaise avec les pays de l'Europe de l'Est »*, précise-t-on au ministère des affaires étrangères nippon.

Mesures d'encouragement

Au cours des trois prochaines années, l'Exim Bank nippone accordera à ces deux pays des crédits non liés de 1 milliard de dollars (500 millions pour chacun). Le gouvernement a d'autre part décidé de rétablir les assurances sur les transactions commerciales et de garantir (pour 350 millions de dollars dans le cas de la Pologne et 400 millions dans celui de la Hongrie) les exportations nippones, afin d'encourager les entreprises à se tourner vers ces pays. Ces mesures sont notamment destinées à faciliter les implantations japonaises en Hongrie (pour le *constructeur automobile Suzuki*) et en Pologne (Daihatsu et Asahi Glass).

Bien que substantiel, le montant de l'aide japonaise à la Hongrie et à la Pologne n'a rien d'exceptionnel : il est de l'ordre de celle fournie par Tokyo à des pays comme l'Algérie, avec qui les Japonais entretiennent des contacts suivis.

PHILIPPE PONS

GRANDE-BRETAGNE

La grève des ambulanciers aurait déjà été la cause de nombreux décès

LONDRES

de notre correspondant

Le chirurgien responsable du principal service des urgences de la région londonienne vient de révéler que le nombre de décès enregistrés par son équipe avait augmenté de près de 30 % depuis deux mois en raison de la grève des ambulanciers. *Le docteur David Williams* dirige le centre de secours aux accidentés de l'hôpital Saint-Thomas, dans le centre de Londres.

Ces propos, tenus jeudi 4 janvier pendant le journal télévisé de la chaîne privée ITV, ont brusquement donné une dimension nouvelle à la grève des ambulanciers, le conflit social le plus dur qu'ait connu la Grande-Bretagne depuis le mouvement des *infirmières* au printemps 1988. Certains conducteurs d'ambulance londoniens sont en grève totale depuis quatre mois. La plupart observent cependant une sorte de grève minimale, opérant un tri dans les appels et acceptant de répondre dès qu'une vie est en danger. L'armée et la police assurent actuellement environ un quart des transports d'urgence vers *les hôpitaux dans l'ensemble* du pays. Mme Thatcher reste silencieuse, à la différence du ministre de la santé, M. Kenneth Clarke, omniprésent à l'antenne et sur les écrans.

Comme pour les infirmières (qui avaient d'ailleurs obtenu gain de cause après s'être mises en grève pour la première fois de leur histoire), il s'agit d'une révolte profonde, réfléchie et obstinée, devant des conditions de vie extrêmement difficiles. Les ambulanciers dépendent du service national de santé, l'organisme mis en place après la seconde guerre mondiale, qui assure des prestations totalement gratuites. Ils sont donc des salariés, au même titre que les médecins d'hôpitaux et de quartier.

Sous-payés et démoralisés

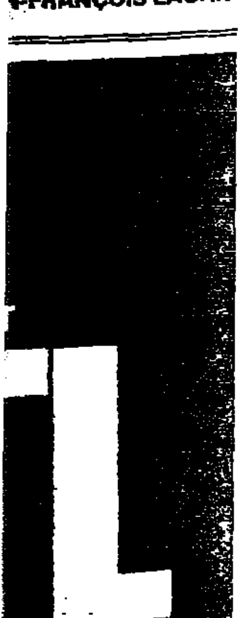
Ils sont deux mille à Londres, et environ dix mille pour tout le pays. Comme les autres employés de ce service public, ils sont sous-payés et démoralisés. Cela fait après tout plus de dix ans que leur patron, c'est-à-dire le gouvernement, premier ministre en tête, fait l'éloge de la médecine privée. Ils se sentent méprisés.

M. Clarke n'a pas arrangé les choses en écrivant à une lycéenne qui lui demandait pourquoi il ne cédait pas aux revendications salariales des conducteurs d'ambulance que ceux-ci ne les méritaient pas parce qu'ils n'étaient après tout que des *« chauffeurs professionnels »*. L'inflation atteint environ 8 %. Les ambulanciers, qui n'ont pas été augmentés depuis longtemps, réclament 11,4 % sur un an. M. Clarke n'est prêt à accorder que 9 %, étalés sur un an et demi.

Le gouvernement ne veut pas céder parce que la *priorité est donnée*, depuis plusieurs mois, à la lutte contre l'inflation. Les salaires du secteur privé et, dans une moindre mesure, ceux des fonctionnaires, ont énormément augmenté depuis deux ans. M. Clarke est chargé de veiller à ce qu'il n'y ait aucun dérapage dans le service national de santé, qui compte un million d'employés.

La tactique du gouvernement est de laisser pourrir le conflit, en espérant que l'opinion, actuellement favorable aux grévistes, se retournera contre eux, notamment si des pertes en vies humaines sont à déplorer. Le Syndicat national des employés des services publics, auquel sont affiliés la plupart des conducteurs d'ambulance et des infirmiers qui les accompagnent, a tenté de contrer cette manœuvre. Il a laissé planer la menace d'une grève totale. Son président, M. Roger Poole, qui négocie sans succès depuis quatre mois avec M. Clarke, a d'autre part annoncé une grande manifestation le 13 janvier à *Trafalgar Square*, au centre de Londres, et appelé tous les Britanniques à observer une grève de solidarité de quinze minutes avec les ambulanciers le 30 janvier à midi.

DOMINIQUE DHOMBRES



EUROPE

RDA : vacance du pouvoir à Erfurt

Interrompues pendant la trêve de Noël, les manifestations du jeudi soir vont reprendre tandis que se prépare la campagne électorale

ERFURT

de notre envoyé spécial

A Erfurt, au cœur de la Thuringe, la révolution est ouverte, une fois par semaine, le jeudi de 17 heures à 20 heures. Les autres jours, les quelque 215 000 habitants de la ville et de sa banlieue travaillent, s'amusent ou ne font rien. Mais, le jeudi à 17 heures, ils sont des milliers à se rassembler, dans quelques-unes des plus anciennes églises du pays, pou écouter gravement un prêtre. Après avoir reçu les informations du jour, ils se forment en cortèges, qui convergent vers la cathédrale, attirant à eux les passants qui sortent des bureaux. L'allure est pacifique. Ici, ni drapeaux douteux ni slogans agressifs comme à Leipzig. Arrivés devant la cathédrale toute noire, qui, de son promontoire, surveille la ville, les manifestants écoutent les discours. Chaque orateur a droit à cinq minutes. Au terme du temps de parole, une corne signale qu'il faut laisser le micro au suivant. Celui-ci, comme son prédécesseur, donne son nom et parle de ce qui lui tient à cœur : la réforme de l'éducation dans le cycle primaire, l'état des prisons et les mauvaises conditions de travail de leurs gardiens ou la nécessité d'un syndicat indépendant pour les postiers.

Le pouvoir est à prendre

Une fois aussi, il y a deux semaines, un orateur, soutenu par une partie de la foule, a réclamé le départ des travailleurs étrangers, essentiellement vietnamiens, qui travaillent dans l'industrie textile. Quelques centaines de Nord-Coréens étaient, eux, déjà partis, rapatriés par leur gouvernement, qui craint la contagion. Depuis, les représentants des nouveaux groupes politiques s'élèvent régulièrement contre les dérapages de l'extrême droite et les dangers du *chauvinisme allemand*. A 20 heures, tout est terminé, chacun rentre chez soi. Et il en va ainsi depuis le mois d'octobre, chaque jeudi, tranquillement. Telles sont les apparences.

Et, pourtant, la ville n'a pas été épargnée par le départ de ses habitants vers l'Allemagne fédérale. Selon des chiffres cités par l'opposition, près de deux mille citoyens d'Erfurt ont quitté leur cité et, parmi eux, beaucoup de médecins et d'infirmières.

Dans la mesure du possible, l'armée a remplacé les absents, mais on dit que des médecins viendront bientôt en renfort d'Allemagne de l'Ouest. Curieusement, l'exode a aussi vidé les cuisines et les offices. Les restaurants manquent de chefs, de maîtres d'hôtel, de serveurs et de sommeliers. Conséquence : le meilleur restaurant de la ville, le Hohe Lilie, est fermé depuis deux mois.

Et puis, après la longue incubation de l'été, le mur a été ouvert, provoquant une violente poussée de fièvre. En quelques jours, en novembre, la tempête a conduit le premier secrétaire du SED en prison, suscité le remplacement du maire et provoqué le départ du chef de la police politique. La ville s'est aussi offert une explosion de nouveaux projets et a créé son comité de citoyens. Depuis, le pouvoir municipal est évanescent, celui du PC restreint et celui de la police politique inexistant ; son nouveau chef, le lieutenant-colonel Horst Schuchardt, explique que plus de mille trois cents hommes ont demandé volontairement à partir. Il lui en reste à peu près autant, mais l'effectif devra encore être réduit.

Le pouvoir est à prendre, mais Erfurt garde la tête froide, faisant mine de respecter un règlement qui ne tient que par la force de l'habitude ou par la peur du chaos. Gerhard Müller était, depuis plus de dix ans, le premier secrétaire du SED de la région, une contrée couverte de forêts et qui fut longtemps le poumon de l'Allemagne. Aujourd'hui, les entreprises métallurgiques déversent sur Erfurt leur épaisse fumée, qui se mélange à celle provenant de la combustion de la lignite dans les poêles en hiver. La ville et ses anciennes maisons à colombage des seizième et dix-septième siècles sont plongées dans une brume suffocante, mais, jusqu'à aujourd'hui, personne ne semblait s'en être préoccupé, comme si l'écologie n'était qu'un luxe de pays riche.

Dans sa région, le camarade premier secrétaire était un seigneur. Membre suppléant du bureau politique du SED, il roulait dans une grosse Volvo, ce carrosse à moteur qu'affectionnaient les hauts bureaucrates du parti est-allemand. Il aimait aussi la chasse. A une cinquantaine de kilomètres de la ville, là où il y avait avant une colonie de vacances, il avait fait aménager un confortable pavillon, ainsi que des bungalows pour le personnel. Pour faciliter l'accès aux nouvelles installations, une route nouvelle avait également été tracée ; 1 800 hectares ont ainsi été transformés en réserve de chasse inaccessible au public. Selon le témoignage du garde-chasse, les bêtes y étaient particulièrement bien soignées ; les habitants d'Erfurt en ont aussitôt déduit que les cerfs du parti étaient eux aussi des privilégiés.

De toutes les turpitudes qui, à tort ou à raison, ont été reprochées à Gerhard Müller, le poids symbolique du pavillon de chasse a pesé le plus lourd. Gerhard Müller a été remercié par la direction régionale du parti. Il a naturellement accepté cette décision, prise à l'unanimité, reconnaissant que tout était de sa faute et que sa mise à l'écart s'imposait. D'ailleurs, il a lui-même officiellement demandé à être déchargé de ses responsabilités. Un peu plus tard, il a été incarcéré et inculpé de corruption, comme ses camarades du bureau politique à Berlin.

Depuis, les quelque trente-cinq mille communistes d'Erfurt (le parti aurait perdu près de cinq mille membres au cours des derniers mois) voient l'avenir avec incertitude. Ils comprennent bien qu'il va leur falloir vivre autrement et partager le pouvoir, mais tant d'inconnues demeurent. Leur quotidien, *Das Volk (le Peuple)*, jusque-là l'« organe de la direction du parti de la région d'Erfurt », a prudemment changé sa manchette. Il est désormais un « quotidien socialiste pour la région d'Erfurt ». « On est plus libres aujourd'hui, admet l'un de ses journalistes. Ce n'est pas que nous devions présenter chaque article à la direction, mais nous savions alors ce qu'il ne fallait pas écrire. »

Ce changement de style suffira-t-il à sauver le journal ? Subventionné par l'Etat, il est vendu, comme tous les quotidiens du pays, au prix dérisoire de 15 pfennigs, ce qui ne couvre pas la moitié des coûts de fabrication ; l'imprimerie qui le tire n'avait elle-même pas de préoccupation quant au prix de revient. Le parti — c'est-à-dire l'Etat, les deux caisses étant confondues — payait. Mais qu'en sera-t-il après les élections, voire dans trois mois, alors que les autres partis et les comités civiques demandent à mettre le nez dans les comptes ? « Il va falloir se serrer la ceinture, dit encore un journaliste communiste. Certains d'entre nous cherchent à aller travailler à Berlin dans la presse centrale du parti, là où il y a moins de risques de chômage. Et d'autres commencent à dire qu'il faudrait transformer l'imprimerie en entreprise privée, afin qu'elle soit mieux gérée. »

Comme un naufragé

La même morosité règne à l'hôtel de ville, qui a connu une crise identique à celle traversée par le PC. Il est vrai aussi qu'entre les deux maisons il n'y avait guère de cloisons. Rose-Marie Seibert était le maire et Gerhard Müller était son chef. Aujourd'hui, Rose-Marie Seibert — « Rosie la rouge », comme l'appellent parfois, avec un humour à faire froid dans le dos, certains de ses administrés — n'est plus rien. Elle était maire pour la galerie et ne rendait compte qu'à son parti, c'est-à-dire au premier secrétaire de la région d'Erfurt. Elle est tombée en même temps que lui, remplacée par un nouveau maire, lui aussi communiste, qui survit sans consignes, comme un naufragé perdu au milieu d'un conseil municipal où il ne compte pourtant que des amis.

L'assemblée est un héritage des temps meilleurs, lorsque les élections se faisaient sur une liste unique, regroupant tous les partis du Front national. Communistes, démocrates-chrétiens, libéraux et agrariens étaient alors élus ensemble. A ce « bloc des partis » s'agrégeaient les élus des différentes organisations « de masse » : jeunesse communiste, organisation des femmes, représentants de la culture et de divers regroupements sociaux. En tout, deux cent cinquante élus, dont près de 80 % sont en réalité, sous des costumes divers, membres du PC et toujours élus au conseil municipal. Même aujourd'hui, alors que la crise est profonde au sein des troupes communistes, dont plusieurs membres sont partisans d'un travail avec toutes les forces politiques, les représentants des nouveaux partis n'arrivent pas à faire confiance à de tels élus.

Sur le modèle de ce qui se passe à Berlin pour l'ensemble du pays, ces partis ont dont formé une table ronde, dont la première réunion s'est tenue le 13 décembre. Presque toutes les organisations étaient représentées. Le maire, jaloux de son pouvoir, avait refusé de venir, acceptant seulement de mandater deux observateurs qui coifferaient ceux des syndicats. Cette première séance n'a pas donné grand-chose. En réalité, la campagne électorale est lancée et les nouveaux partis ont surtout exigé qu'on leur procure les moyens de travailler : manque de bureaux — le Parti social-démocrate (SDP) est momentanément installé dans les dépendances de l'église, de téléphones, de matériels d'impression et de papier. Ils ont demandé que le PC leur fournisse un peu de ses trésors. Chichement, ce dernier, qui cherche à garder le plus d'atouts possible jusqu'aux élections, a concédé au comité des citoyens les locaux du Front national, organisation désormais en déroute. D'autres bureaux, notamment ceux de la Stasi, sont regardés avec convoitise. Les commissions d'enquêtes, nées après l'occupation des locaux de la police politique (*le Monde*, daté 17-18 décembre), en ont recensé plusieurs, disséminés dans la ville, sous des appellations fictives. Ils étaient jusque-là inconnus.

Demeure enfin la question des communications, problème délicat entre tous. Aucun des nouveaux groupes ne dispose de lignes téléphoniques en nombre suffisant. Mais le PC, privilège exorbitant dans un pays où le téléphone est asthmatique, dispose, lui, d'un réseau privé de transmissions. Jusqu'à présent, malgré les demandes de l'opposition, il a réussi à en conserver le contrôle.

GEORGES MARION

□ **M. Honecker atteint d'un cancer du rein.** — L'ancien chef d'Etat est-allemand, M. Erich Honecker, souffre d'un cancer du rein et devrait être opéré dans les jours à venir, a annoncé vendredi 5 janvier l'agence officielle ADN. Selon l'agence est-allemande, une équipe médicale a examiné l'ancien président et indiqué qu'à cause de son état de santé il ne serait pas incarcéré. (AP.)

□ **Le ministre de la justice remplacé.** — Accusé par des groupes réformistes de n'avoir pas agi assez rapidement contre la corruption, le ministre est-allemand de la justice, M. Hans Joachim Heusinger a été remplacé, a annoncé vendredi 5 janvier l'agence ADN. Le premier ministre, M. Hans Modrow, a désigné pour lui succéder M. Kurt Wünsche, qui, tout comme M. Heusinger, appartient au Parti libéral démocrate (LDPD). — *(AFP.)*

POLOGNE

Maintien des chantiers de Gdansk

Le gouvernement polonais a annoncé vendredi 5 janvier qu'il se préparait à annuler la décision, prise par le précédent gouvernement communiste, de fermer les chantiers navals de Gdansk, où naquit le syndicat Solidarité. Le porte-parole, Mme Malgorzata Niezabitowska, a précisé que le gouvernement avait l'intention de transformer le chantier — le plus grand de toute la Pologne — en société anonyme dont les actions seront proposées aux 10 000 salariés et à des investisseurs étrangers. — *(Reuter.)*

□ **M. Walesa fait don de son prix Nobel à la nation.** — M. Lech Walesa a remis le montant de son prix Nobel de la paix 1983 au Fonds national des dons créé la semaine dernière pour collecter les donations aux services publics. Le président de Solidarité a déclaré jeudi 4 janvier remettre le montant de son prix — 200 000 dollars, soit 1,2 million de francs — parce que celui-ci couronnait le syndicat tout entier. — *(Reuter.)*

□ **Visite du ministre hongrois des affaires étrangères en Israël.** — Le ministre hongrois des affaires étrangères, M. Gyula Horn, était attendu, dimanche 7 janvier, en Israël, pour une visite officielle de trois jours, à l'invitation de son homologue israélien, M. Moshe Arens. La Hongrie est le seul des pays d'Europe de l'Est ayant rompu leurs relations diplomatiques avec Jérusalem, à la suite de la guerre de 1967, à les avoir rétablies. Selon un diplomate hongrois, le principal objet de cette visite est d'« explorer les possibilités de relations commerciales entre la Hongrie et des entreprises israéliennes ». — *(AFP.)*

□ **RFA : des firmes ouest-allemandes soupçonnées d'avoir vendu des plans de sous-marins à l'Afrique du Sud.** — La police de Kiel a perquisitionné vendredi 5 janvier les locaux de plusieurs firmes ouest-allemandes soupçonnées d'avoir participé à une vente de plans de sous-marins à l'Afrique du Sud. La police, munie d'un mandat de perquisition délivré par plusieurs juges de la région de Kiel, a saisi des documents, notamment dans les locaux du chantier naval Howaldtswerke-Deutsche Werf AG (HDW), la firme qui est au centre du scandale. — *(AFP.)*

AFRIQUE

AFRIQUE DU SUD

M. Pik Botha est rentré optimiste de Hongrie

Le ministre sud-africain des affaires étrangères, M. Pik Botha, de retour vendredi 5 janvier après une visite de deux jours à Budapest, s'est dit « *encouragé* » par « *les grandes occasions* » économiques qu'offrent, selon lui, aux pays d'Afrique australe les récents bouleversements survenus en Europe de l'Est, où des régimes communistes ont fait place à des gouvernements prônant libéralisation et ouverture.

Au cours d'une conférence de presse à l'aéroport Jan Smuts, M. Botha, premier membre du gouvernement sud-africain à visiter un pays du pacte de Varsovie, a indiqué que l'établissement de relations diplomatiques avec Budapest, mais aussi avec « *un grand nombre de pays* », dépendait de l'évolution interne en Afrique du Sud, et plus particulièrement de « *certains événements* », dont la libération du dirigeant nationaliste noir Nelson Mandela. A cet égard, le gouvernement agira « *vite et bientôt* », a-t-il affirmé.

M. Botha a confirmé que Prétoria avait déjà des « *contacts* » avec d'autres pays d'Europe de l'Est, mais s'est refusé à désigner ceux-ci.

Tirant les conséquences du renversement des régimes communistes dans les pays d'Europe de l'Est, il s'est adressé directement à l'ennemi numéro un de Prétoria, le Congrès national africain (ANC, mouvement nationaliste noir illégal), qui recevait un soutien important de tous ces régimes déchus, pour lui demander d'« *arrêter de bluffer* ».

« *L'ANC doit maintenant comprendre que ses « camarades-frères » d'Europe de l'Est et leurs idéologies et politiques ont disparu. Il est temps qu'ils (l'ANC) réalisent que ce qu'ils aimeraient établir en Afrique du Sud vient de mourir en Europe de l'Est et est en train de mourir en URSS* », a-t-il lancé.

En ce qui concerne les résultats concrets de sa visite en Hongrie, au cours de laquelle il s'est longuement entretenu jeudi avec son homologue hongrois, M. Gyula Horn, M. Botha a affirmé que les Sud-Africains pouvaient désormais obtenir des visas pour se rendre en Hongrie « *sans aucun problème* » et que Prétoria devrait adopter une attitude identique vis-à-vis des Hongrois. — *(AFP.)*

LIBERIA

La récente rébellion aurait fait de nombreuses victimes

La révolte contre le régime du président Samuel Doe aurait fait de très nombreuses victimes dans le comté de Nimba (est du pays), où elle a éclaté le 24 décembre. Les affrontements se poursuivraient dans la région de Saniquellie, la capitale de cette région frontalière avec la Côte-d'Ivoire et la Guinée, selon des témoins.

Il est toutefois impossible de vérifier ces affirmations. La région de Nimba est inaccessible depuis la Côte-d'Ivoire et est reconnue comme très dangereuse par les autorités libériennes, qui prétendent pourtant contrôler totalement la situation.

Le président Doe avait affirmé jeudi que les « *dissidents* » avaient tué de nombreuses personnes, dont des femmes et des enfants, et qu'ils visaient principalement les responsables du Parti national démocratique du Liberia (NDPL) au pouvoir. Le ministre ivoirien de l'information, M. Auguste Miremont, a déclaré que entre 8 000 et 10 000 Libériens avaient trouvé asile en Côte-d'Ivoire depuis le début des affrontements et a affirmé que la seule implication de son pays dans cette affaire était humanitaire.

Près de 5 000 réfugiés libériens auraient déjà été recensés par les services ivoiriens, a-t-on appris de bonne source. Une centaine sont hébergés à Danané, mais la plupart d'entre eux ont été accueillis dans les nombreux villages et petites localités qui bordent la frontière.

Les autorités ivoiriennes n'avaient pas non plus répondu aux menaces formulées jeudi par le président Doe. Celui-ci avait averti qu'il envisageait d'exercer un droit de poursuite contre ses oppposants à l'étranger.

Le Burkina-Faso, également mis en cause par les autorités libériennes, a pour sa part catégoriquement démenti vendredi avoir accueilli sur son territoire des opposants libériens. — *(AFP.)*

M. Pelletier appelle l'Afrique à se joindre au « grand mouvement de liberté » en Europe

Le ministre de la coopération, M. Jacques Pelletier, a appelé, vendredi 5 janvier, à Paris, l'Afrique à ne pas rester « *à l'écart du grand mouvement de liberté* » qui secoue l'Europe de l'Est et à s'en inspirer.

« *Il n'y a pas de démocratie sans développement, mais il n'y a pas non plus de développement sans démocratie, sans possibilité offerte aux hommes et aux femmes d'exprimer librement leurs capacités* », a déclaré le ministre en présentant ses vœux à la presse. Il a ajouté : « *En restant à l'écart de la révolution démocratique, l'Afrique se condamnerait elle-même à rester à l'écart de la révolution économique, c'est-à-dire de l'établissement d'une croissance durable.* »

« *Dans ces deux dimensions inséparables que sont la construction de l'Etat de droit et la restructuration économique, les Africains et les amis de l'Afrique devront se montrer plus exigeants dans la décennie à venir*, a poursuivi M. Pelletier. *L'assainissement financier, la lutte contre la corruption à tous les niveaux, la rénovation économique, la construction d'Etats de droit, ne dépendent pas de l'aide extérieure et* a fortiori *de notre responsabilité de partenaire. Notre aide peut accompagner ces réformes, elle ne peut les réaliser.* »

PROCHE-ORIENT

LIBAN

Pour la première fois depuis son élection le président Hraoui se rend à Beyrouth-Ouest

Le Quai d'Orsay a confirmé, vendredi 5 janvier, que le gouvernement libanais de M. Sélim Hoss avait effectué une démarche pour obtenir le blocage des comptes bancaires en France du général Michel Aoun. Le porte-parole du ministère des affaires étrangères s'est toutefois refusé à tout commentaire sur le sort qui sera réservé à cette demande, en renvoyant aux déclarations faites la veille par M. Roland Dumas. Une telle demande devra « *suivre les canaux diplomatiques habituels et s'insérer dans notre dispositif judiciaire* », a déclaré le ministre, jeudi (*le Monde* du 6 janvier).

Par ailleurs, le président Elias Hraoui s'est rendu vendredi, pour la première fois depuis son élection *il y a quarante-trois jours*, à Beyrouth-Ouest, le secteur à majorité musulmane sous contrôle *syrien, où il doit s'installer*. M. Hraoui doit résider dans l'ancien appartement occupé par le président René Moawad, assassiné le 22 novembre, dans le quartier de Ramlet al-Baïda, où se trouve le siège du commandement militaire syrien à Beyrouth.

Depuis son élection, M. Hraoui résidait dans une caserne de l'armée libanaise dans la plaine orientale de la Bekaa, également sous contrôle syrien, et avait, à plusieurs reprises, exprimé son intention de s'installer dans le palais présidentiel de Baabda, en « pays chrétien », toujours occupé par le général Michel Aoun.

Enfin, les combats qui opposent miliciens chiites pro-iraniens du Hezbollah et pro-syriens d'Amal dans le sud du Liban depuis quinze jours se sont poursuivis vendredi malgré toutes les tentatives (iraniennes et palestiniennes) pour y mettre fin. Ces affrontements ont fait, jusqu'à présent, 73 tués et 261 blessés *(AFP.)*

IRAK

Le président Saddam Hussein propose un nouveau plan de paix

Le président Saddam Hussein a proposé, vendredi 5 janvier, à l'Iran un nouveau plan de paix en trois points prévoyant l'ouverture d'un « *dialogue direct* » sous les auspices de l'ONU et un échange « *immédiat* » de tous les prisonniers de guerre « *malades ou invalides* » par l'entremise du Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Le chef de l'Etat irakien a aussi proposé l'ouverture des frontières et de l'espace aérien pour permettre aux deux peuples de visiter les lieux saints dans les deux pays.

L'Iran a immédiatement réagi en estimant, dans un communiqué remis dès vendredi aux Nations unies, que les propositions irakiennes relevaient de la pure propagande et présentaient sous ses dehors nouveaux des idées déjà anciennes. — *(AFP.)*

AMÉRIQUES

Le général Noriega et la justice américaine

Le président des Etats-Unis cherche à rassurer les dirigeants latino-américains

Neuf cents soldats américains ont été rapatriés du Panama vendredi 5 janvier, ce qui porte à près de trois mille le nombre de GI's ayant quitté le pays depuis l'intervention américaine du 20 décembre. Selon le Pentagone, environ vingt-cinq mille hommes restent stationnés au Panama, dont la moitié le sont en permanence. Le gouvernement luxembourgeois a annoncé qu'une banque locale a bloqué 100 millions de francs luxembourgeois (17 millions de francs français) appartenant à la famille du général Noriega. Celui-ci a été destitué vendredi de toutes ses fonctions par le gouvernement panaméen qui envisage, par ailleurs, de demander à la France l'extradition de l'un des principaux conseillers de l'ex-homme fort du Panama, M. Renato Pereira.

WASHINGTON

correspondance

Pour la première fois depuis le début de l'opération « Juste Cause », le président Bush a admis que l'intervention américaine au Panama avait endommagé les relations des Etats-Unis avec les pays de l'Amérique latine. C'est pourquoi il a décidé d'envoyer dans les prochaines semaines le vice-président, Dan Quayle, dans la région en vue de *« réparer »* ces relations. *« Nous voulons assurer à tous les pays d'Amérique latine que la politique des Etats-Unis reste celle d'un voisin amical, efficace et respectueux »*, a-t-il dit, vendredi 5 janvier.

Certes, les Etats-Unis ont consulté, bilatéralement et multilatéralement, les pays latino-américains, a rappelé le président Bush. A son avis, malgré les votes des Nations unies et les déclarations publiques des dirigeants, l'intervention américaine est comprise et même soutenue par les gouvernements latino-américains. Mais il est important de convaincre ces pays que l'intervention au Panama est un cas unique et ne signifie pas un changement de la politique américaine.

Les Etats-Unis n'envisagent pas de recourir à un *« emploi délibéré de la force »*, a dit le président. Bref, il exclut un retour à ce qu'on appelle *« la diplomatie de la canonnière »*... Mais, en même temps, les pays latino-américains doivent comprendre que le président des Etats-Unis a le devoir de protéger ses citoyens menacés, comme la charte des Nations unies lui en reconnaît le droit. La tâche prioritaire est de revitaliser l'économie panaméenne, et il a invité les pays latino-américains à coopérer avec les Etats-Unis et le gouvernement du Panama pour *« promouvoir la démocratie et la liberté économique »*.

Un dossier difficile

Au sujet du général Noriega, le président a indiqué que le gouvernement américain n'envisageait pas de négocier un arrangement avec l'ancien dictateur panaméen – sur la base, par exemple, d'une réduction des chefs d'accusation en contrepartie des indications précicieuses que Noriega pourrait fournir sur les activités du cartel de la drogue – mais qu'un tel arrangement ne pouvait venir que du général Noriega, qui a le droit légal de prendre cette initiative. Selon son avocat, le général Noriega en a déjà rejeté l'idée. *« Un homme innocent n'envisage pas de négocier »*, aurait-il dit.

Le président Bush s'est déclaré optimiste sur l'issue du procès, qui sera *« équitable »*. Mais cet optimisme n'est pas partagé dans les milieux judiciaires qui estiment que le dossier contre le général Noriega n'est pas aussi solide que l'affirme le ministère de la justice.

La loi et la jurisprudence américaines assurent à Noriega la présomption d'innocence, et l'accusation doit faire la preuve *« au-delà d'un doute raisonnable »* que l'inculpé a bien reçu 10 millions de dollars du cartel colombien de la drogue. Assurément, les avocats vont contester les témoignages à charge douteux des trafiquants arrêtés. Ils peuvent également faire valoir que les troupes américaines ont perquisitionné sans mandat les quartiers d'habitation de Noriega. Les documents saisis au cours de cette perquisition illégale ne pourraient alors servir de preuve.

Les avocats peuvent aussi demander la communication des documents confidentiels importants en supposant – et en espérant – que les services de renseignements s'opposeront à leur divulgation. Le juge serait alors obligé de rejeter une partie des chefs d'accusation. Les avocats peuvent aussi demander que le procès n'ait pas lieu à Miami en faisant état des manifestations de l'importante population cubaine, violemment anti-Noriega.

Enfin, il y a le problème de la publicité, préjudiciable à l'accusé. Comment trouver des jurés qui, sous serment, pourront affirmer n'avoir pas été au courant des exactions du général Noriega, alors que le président des Etats-Unis lui-même l'a dénoncé dans les termes les plus vigoureux à la télévision ?

Ainsi, le général Noriega pourrait se montrer un adversaire plus coriace dans le prétoire que dans les rues de Panama-City. Ses avocats affirment qu'il est en bonne forme, prêt à livrer bataille contre ses accusateurs. Apparemment, la loi américaine lui sera une arme plus efficace que son sabre...

HENRI PIERRE

George Bush dans l'ombre de Theodore Roosevelt

Quand « G.B. » rêve d'être « T.R. »

WASHINGTON

correspondance

D'après le *New York Times*, quelques semaines après son entrée à la Maison Blanche, le président Bush déclarait à un ami : *« Peut-être deviendrai-je un Teddy Roosevelt. »* Selon ce journal, le terrible « T.R. » exerce une sorte de fascination sur « G.B. », le nouveau président. Ainsi celui-ci a-t-il installé un portrait de son prédécesseur républicain, lorgnons et moustaches en bataille, dans la salle de réunion du cabinet et lit-il à ses moments perdus la biographie de son héros. Le président se sent probablement des affinités avec l'homme dont l'histoire retiendra la devise : *« Parlez doucement et portez un gros bâton. »*

En cherchant bien, les points communs ne sont pas si rares : le président Bush est lui aussi chef d'une nombreuse famille, d'un véritable clan installé comme celui de « T.R. » sur la côte est. Les deux hommes ont combattu en se distinguant à l'étranger et ont cherché fortune à l'Ouest. Tous deux ont été des législateurs et ont occupé des postes administratifs. Theodore Roosevelt, comme George Bush, adorait les sports de plein air, se passionnait pour la politique étrangère et la défense de l'environnement. Les deux patriciens ont su évoluer, s'éloigner de leur idéologie conservatrice pour s'adapter au « vent » du changement au point de modifier leurs positions sur des problèmes importants.

Toutefois, la comparaison ne peut être poussée trop loin entre les deux hommes, de personnalités très différentes. Roosevelt, dont le profil est immortalisé dans la roche du mont Rushmore (sud du Dakota), était un extraverti, un chauvin exubérant, un vantard, une force de la nature à l'éloquence brillante et pleine d'humour. On ne peut pas en dire autant du trop policé George Bush. On chercherait en vain chez ce dernier – exception faite de son « coup de sang panaméen » – le même zèle réformateur et l'ardeur des croisades de « T.R. » contre la corruption et les monopoles.

Mais c'est peut-être pour se rapprocher de l'image de son modèle, qui en 1898 partait avec ses cavaliers à l'assaut de la colline San-Juan à Cuba, que George Bush a déclenché la foudre au Panama. Après tout, Roosevelt fut un précurseur au Panama, amorçant les premières négociations sur la construction du canal – dans l'intérêt bien compris des Etats-Unis – en lançant son célèbre : *« J'ai pris le canal et j'ai laissé le Congrès parler... »* Pourtant cette *« juste cause »*, avec ses milliers de soldats, ses avions, ses chars, etc., n'a peut-être pas le panache de la chevauchée de Roosevelt, mais le président Bush peut se consoler : dans une biographie récemment publiée, il apparaît que la charge commandée par « T.R. » fut peut-être héroïque, mais qu'elle se traduisit par d'aussi lourdes pertes qu'au Panama, les fantassins espagnols en embuscade valant bien la résistance des « bataillons de la dignité » du général Noriega.

H. P.

Les dix journées particulières du nonce apostolique

PANAMA

de notre envoyé spécial

Fatigué, mais détendu. Ainsi apparaît l'homme qui fut au centre de toutes les tensions et de toutes les négociations de ces dernières semaines. Le nonce apostolique retrouve depuis vendredi 5 janvier une vie plus normale. Recevant quelques journalistes dans le bâtiment qui abrita le général Noriega et quelques-uns de ses proches, Mgr Sebastian Laboa a conté l'histoire de ces dix jours à partir du moment ou il reçut *« un coup de téléphone indiquant que le général demandait l'hospitalité »* et eut *« dix minutes pour réfléchir, avant de prendre une décision, sans avoir la possibilité de consulter le Saint-Siège »*. Aux officiers proches du général, dont certains se trouvaient à la nonciature depuis plusieurs jours, il déclare alors qu'il accepte d'accueillir le général.

Selon toute vraisemblance, même si Mgr Laboa n'a fait qu'effleuré ce point, en indiquant qu'il n'avait pas *« voulu mettre en danger la vie de quelqu'un qui [lui] est proche »*, c'est son propre secrétaire qui est allé retrouver le général pour le conduire à la nonciature. Les armes qui se trouvaient à ce moment aux mains des membres de forces armées ont été remises au secrétaire, car *« elles ne [lui] ont jamais plu »*. *« Quelques uns ne furent pas très honnêtes*, dit-il, *car ils ne donnèrent leurs armes qu'au moment de leur départ »*.

Ainsi le général Noriega cachait *« sous son matelas une mitraillette et beaucoup de munitions »*. Son arrivée a cependant *« permis la fin des combats et surtout évité la création d'une guérilla, même si elle n'a pas apporté la tranquillité »*. Mgr Laboa explique qu'il a *« très peu parlé au général Noriega – un homme impénétrable par nature, – mais surtout essayé de créer autour de lui un climat de tranquilité, pour le convaincre de se rendre »*. Il a, dit-il, été *« convaincu depuis le début que le général n'obtiendrait pas de sauf-conduit, pour se rendre dans un pays tiers, de la part du gouvernement panaméen, qui ne souhaitait pas non plus le prendre en charge »*. *« Ce que j'ai aussi très vite compris, c'est que j'avais hérité d'une pomme de terre brûlante entre les mains »*, a ajouté le nonce.

L'obsession : une prise d'otages

Quant à la vie de tous les jours, Mgr Laboa n'a fait que peu de confidences. La télévision *« qui marchait très mal »*, le *« concert de rock, qui* [le] *gênait plus que le général, disposant d'une chambre plus éloignée, les deux repas de fêtes, durant lesquels la bonne humeur était absente, malgré les quelques rires »* ou encore la messe *« dite en présence de tous »*. Le général n'a jamais paru prostré ou abattu, *« même si certains de ses proches ont redouté qu'il se suicide, à tel point que l'un d'eux m'a demandé de lui remettre la clé de sa chambre, dont il sortait peu »*, a ajouté Mgr Laboa.

Le nonce s'est parfois un peu gaussé *« du manque de flexibilité des Américains, multipliant les réunions et les consultations »*. Il s'amusait aussi des fouilles très complètes de sa voiture, effectuées lorsqu'il sortait de la nonciature , et qui étaient renouvelées à son retour par l'escorte qui ne le quittait pas. Il a déclaré aussi : *« Les Américains voulaient des réponses d'une précision quasi militaire alors que je ne pouvais bien evidemment rien promettre. »*

L'ambassadeur du Vatican a nié que le général se soit *« rendu sous la pression »*, *ajoutant : « Il n'y a jamais eu d'ultimatum, je lui ai dit jusqu'au dernier moment qu'il pouvait rester ici aussi longtemps qu'il le voudrait, et qu'il ne serait jamais expulsé. La décision était la sienne. »* Mais il lui avait aussi affirmé que *« sa cause était perdue. Après la propagation d'images détestables à son endroit dans l'opinion américaine, il n'y avait plus rien à faire »*.

DENIS HAUTIN-GUIRAUT

□ **ETATS-UNIS : La petite fille d'Eisenhower épouse un expert soviétique.** – Susan Eisenhower, petite fille de l'ancien présient Dwight Eisenhower, épousera, le mois prochain, un expert soviétique de l'espaca, a-t-on annoncé, jeudi 4 janvier, dans son entourage. Le futur mari, M. Roald Sagdeev, est membre du Congrès des députés du peuple. Ancien conseiller de M. Mikhaïl Gorbatchev, il était un ami d'Andreï Sakharov, décédé le mois dernier. Le couple, qui a déjà cinq enfants de précédents mariages, a l'intention d'etablir domicile à Washington et à Moscou. – *(Reuter.)*

ASIE

CHINE

Pékin n'a toujours pas réagi à l'autorisation de vente de frégates françaises à Taïwan

La décision française d'autoriser la vente éventuelle de frégates à Taïwan place la Chine devant le choix le plus grave qu'elle ait eu à faire sur le plan diplomatique depuis de nombreuses années.

PÉKIN

de notre correspondant

Les conséquences, pour Pékin, de la décision française sont en effet bien plus importantes, compte tenu de l'identité du partenaire concerné, que ne l'avaient été celles du seul précédent de vente européenne d'armement à l'île nationaliste, l'affaire des sous-marins néerlandais en 1980.

C'est ce qui explique la lenteur observée dans la réaction chinoise à l'annonce par Matignon que ce projet pouvait aller de l'avant (*le Monde* du 5 janvier). Samedi 6 janvier, Pékin – dont l'ambassadeur à Paris avait été reçu jeudi, *« à sa demande »*, par M. Roland Dumas – n'avait encore fourni, par voix de presse, qu'un commentaire n'engageant l'avenir que de manière vague : le titre de l'information publiée décelait *« de l'arrogance »* dans la décision française.

Une situation délicate

L'enjeu, pour Pékin, est à la mesure de la victoire diplomatique qu'avait constitué, il y a un quart de siècle, la décision de de Gaulle d'établir des relations diplomatiques avec ce *« grand pays peuplé de beaucoup de Chinois »*. Dans ses Mémoires (*Une vie pour la Chine*, Robert Laffont), le général Jacques Guillermaz raconte comment le « coup » gaullien de 1964 avait considérablement renforcé la position de Pékin sur les terrains mêmes où la France jouait des parties difficiles : ses anciennes colonies, l'Afrique, le Sud-Est asiatique... et comment, finalement, Paris fut rarement payé de retour.

L'histoire récente des relations économiques entre les deux pays ne semble pas démentir cette vision des choses. Après s'être fait « souffler » deux projets importants de métro à Shanghai puis à Pékin, la France a récemment été doublée par l'Italie pour un important contrat de radars aériens civils que tentait d'arracher Thomson. Il faut dire qu'entre-temps, les relations politiques entre Paris et Pékin avaient connu, au cours de 1989, une spectaculaire dégradation.

Celle-ci a précédé, chronologiquement, la « grande colère » française causée par la répression du printemps de Pékin en pleine année du bicentenaire de la Révolution française. Déjà, dès le mois de mars, la Chine avait fait savoir à Paris que le projet de construction à Pékin d'une « Maison de France », à laquelle Mme Danielle Mitterrand tenait particulièrement, devait être oublié. Motif : Pékin n'avait pas apprécié de voir l'épouse du chef de l'Etat cautionner l'action non violente du dalaï-lama, le dieu vivant exilé du Tibet. Les offres récentes de construction d'une usine Citroën en Chine (*le Monde* du 22 décembre) sont considérées par nombre de spécialistes comme un projet fantaisiste.

Les relations culturelles ne sont pas moins délicates. Les milieux intellectuels chinois y tiennent comme à un lien précieux avec le monde extérieur, mais le pouvoir politique les considère avec méfiance car l'impact du bicentenaire de 1789 sur les imaginations n'a pas été pour rien dans le soulèvement du printemps dernier.

Les diplomates chinois sont donc dans la délicate position d'avoir à présenter à leurs dirigeants – dont des vieillards affectés par une vision très passionnelle de la situation mondiale – un « dossier français » catastrophique. Logiquement, Pékin devrait prendre acte de l'accord de Paris pour la vente à Taïwan de ces frégates par une mesure au moins équivalente à celle qui avait frappé les Pays-Bas, l'abaissement des relations diplomatiques au niveau des chargés d'affaires.

La Chine tolère plus facilement les relations privilégiées de Washington avec l'île nationaliste, car le passé politique lui permet de classer le problème au rang des « grandes questions historiques » dont la solution demande prudence et circonspection. Le fait que ces frégates soient ou non équipées de missiles français ne change rien : pour la Chine, le crime de lèse-majesté a d'ores et déjà été perpétré.

S'abstenir de réagir vigoureusement reviendrait donc à faire comprendre aux autres pays occidentaux que la Chine n'a plus les moyens diplomatiques d'empêcher une amélioration notable de leurs rapports avec le régime prospère des « frères ennemis » taïwanais. Cela ne permettrait vraisemblablement pas non plus de modérer la désaffection croissante envers Pékin de pays du tiers-monde, dont trois – la Grenade, le Liberia et Belize – viennent de rétablir des relations avec Taipeh, cédant ainsi aux offres d'assistance économique que le continent n'est plus en mesure d'offrir. L'Empire du Milieu, déjà isolé en dépit des efforts de M. Bush, se trouve confronté à la quadrature du cercle.

FRANCIS DERON

EN BREF

□ **CHINE : « Les temps ne sont pas venus de renouer avec le PCC », affirme un responsable du PS.** – M. Gérard Le Gall, secrétaire national du PS, a déclaré vendredi 5 janvier, à son retour d'une mission en Chine, que, *« pour le PS, les temps ne sont pas venus de renouer avec le PC chinois le type de relations amicales entretenues de 1981 à 1989. Sept mois après le drame de la place Tiananmen, la répression se poursuit en Chine »*. M. Le Gall, qui a insisté auprès de ses interlocuteurs officiels sur la question des droits de l'homme et de l'asile accordé par la France aux dissidents chinois, a également indiqué qu'il avait *« défendu le cas d'un Chinois prisonnier, épouse d'une Française, Mme Agnès Gaudu »*, journaliste.

□ **AFGHANISTAN : la France a décidé de rouvrir son ambassade à Kaboul.** – La France a pris la décision de rouvrir son ambassade à Kaboul, fermée en février dernier pour des raisons de sécurité, et d'y nommer un chargé d'affaires, a-t-on appris vendredi 5 janvier à Paris. La date de cette réouverture n'a pas été précisée. Cette décision intervient au moment où plusieurs autres Etats occidentaux et asiatiques envisagent de faire de même. – *(AFP.)*

□ **PAKISTAN : la catastrophe ferroviaire a fait plus de 350 morts.** – Le bilan de la catastrophe ferroviaire la plus grave que le Pakistan ait connue s'élevait, vendredi 5 janvier, à plus de 350 morts. Le premier ministre, Mme Benazir Bhutto, a qualifié cet accident de *« tragédie nationale »* et n'a pas exclu qu'un acte de sabotage soit à l'origine de la collision. – *(AFP.)*

□ **VIETNAM : Hanoï dément la démission prochaine de M. Nguyen Van Linh.** – L'agence de presse vietnamienne a démenti, vendredi 5 janvier, les informations faisant état de la prochaine démission du secrétaire général du PCV, M. Nguyen Van Linh, pour raisons de santé (*le Monde* du 5 janvier). Il s'agit, selon l'agence, de *« rumeurs dénuées de tout fondement »*. – *(AFP.)*

□ **PHILIPPINES : des fonds appartenant à la famille Marcos restitués à Manille.** – Un juge de Zurich a décidé vendredi 5 janvier de restituer aux Philippines 260 millions de dollars placés en Suisse par l'ancien dictateur Marcos. Le tribunal n'a pas encore décidé s'il rendrait aussi 85 millions de dollars déposés dans le canton de Zurich. Avant que l'argent ne reprenne le chemin des Philippines, il faudra attendre qu'un tribunal philippin déclare qu'il a été obtenu illégalement. On peut aussi s'attendre que la famille du dirigeant déchu fasse appel. – *(Reuter.)*

PUBLICATION JUDICIAIRE

Décision n° 89-D-41 du Conseil de la concurrence relative à la situation de la concurrence dans le secteur de la vente de livres par clubs

NOR : *ECOC8910153S*

Le conseil de la concurrence,

Vu la lettre enregistrée le 12 avril 1988 sous le numéro F 154 (C 167) par laquelle le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation a saisi le Conseil de la concurrence de pratiques anticoncurrentielles dans le secteur de la vente de livres par clubs ;

Vu les ordonnances n° 45-1483 et n° 45-1484 du 30 juin 1945, modifiées, relatives respectivement aux prix et à la constatation, la poursuite et la répression des infractions à la législation économique ;

Vu l'ordonnance n° 86-1243 du 1er décembre 1986 relative à la liberté des prix et de la concurrence, modifiée, ensemble le décret n° 86-1309 du 29 décembre 1986, modifié, pris pour son application ;

Vu la loi n° 57-298 du 11 mars 1957 sur la propriété littéraire et artistique ;

Vu la loi n° 81-766 du 10 août 1981 relative au prix du livre ;

Vu la lettre en date du 7 avril 1989 par laquelle la société France-Loisirs a demandé, par application du premier alinéa de l'article 22 de l'ordonnance du 1er décembre 1986, le renvoi au Conseil » ;

Vu les observations de la société France-Loisirs ;

Vu les observations de la société Le Grand Livre du mois ;

Vu les observations de la société des Editions Gallimard ;

Vu les observations du commissaire du gouvernement ;

Vu les autres pièces du dossier ;

Le rapporteur, le rapporteur général suppléant, le commissaire du gouvernement et les représentants de la société France-Loisirs, de la société Le Grand Livre du mois et de la société des Editions Gallimard entendus ;

Retient les constatations (I) et adopte la décision (II) ci-après exposées :

I. – Constatations

Les caractéristiques du marché

Les éditeurs ont recours, pour commercialiser le livre, à divers canaux de distribution :

– les ventes directes auprès des consommateurs par correspondance ou par courtage ;
– les ventes par l'intermédiaire de clubs ;
– les ventes par l'intermédiaire de grossistes et de détaillants : librairies, grandes surfaces, magasins populaires ;
– les ventes par des circuits particuliers, notamment aux collectivités et aux administrations.

Pour l'année 1987, si l'on se réfère aux chiffres présentés par l'enquête du Syndicat national de l'édition, la répartition finale des ventes par circuits de distribution s'établissait comme suit :

	ESTIMATION des ventes de livres en prix public HT (en milliers de francs)	RÉPARTITION des ventes par canaux (en %)
Ventes par clubs	1 914 844	10,7
Ventes directes par les éditeurs :		
– par courtage	1 838 519	10,3
– par correspondance	1 743 096	9,7
Ventes aux grossistes, détaillants	11 059 674	61,8
– dont non ventilé	2 893 682	16,2
– dont librairie	6 183 425	34,5
– dont grandes surfaces et magasins populaires	1 290 743	7,2
– dont grossistes	691 824	3,9
Autres circuits :		
– ventes aux collectivités et administrations	250 374	1,4
– autres circuits	1 036 386	5,8
– non ventilé	65 667	0,4
Total	17 908 559	100

Les études effectuées sur l'évolution depuis 1981 des parts de marché de ces diverses formes de distribution font ressortir une stagnation de la part de la librairie traditionnelle, une reprise sensible de la part allouée aux grandes surfaces à partir de 1984 et un développement des formes de vente directe, en particulier par l'intermédiaire des clubs, ces derniers disposant aujourd'hui d'une part de marché généralement estimée à 10 ou 12 %.

La vente par l'intermédiaire des clubs concerne pour l'essentiel le secteur particulier des ouvrages de littérature générale, lequel représente 25 % environ des ventes de livres. En 1987, les ventes de livres de cette catégorie se montaient pour les maisons d'édition à 2,3 milliards de francs. Les clubs réalisaient parallèlement la même année un chiffre de ventes de 1,9 milliard de francs.

La commercialisation du livre s'inscrit dans un contexte dérogatoire à la libre détermination du prix par le jeu de la concurrence en raison de l'application de la loi du 10 août 1981 relative au prix du livre, qui fait une place à part au canal de distribution où interviennent les clubs.

Le contexte légal de la commercialisation du livre

Aux termes de la loi du 10 août 1981 précitée, le prix de vente du livre au public est fixé par l'éditeur. Les détaillants doivent respecter un prix effectif de vente compris entre 95 % et 100 % de ce prix. Ils ne peuvent pratiquer des prix inférieurs que sur des livres édités depuis plus de deux ans et dont le dernier approvisionnement remonte à plus de six mois.

Toutefois les entreprises qui diffusent des livres par courtage, abonnement ou correspondance ne sont tenues de respecter le prix unique que pendant les neuf mois qui suivent la mise en vente de la première édition et elles ont la faculté de pratiquer des ventes à prime.

Ces dispositions ont contribué à un étalement de la vie du livre sur plusieurs séquences de commercialisation offrant chacune aux clubs des possibilités spécifiques de développement de leurs formes de vente.

La première s'établit sur les neuf premiers mois de la publication du titre, qui est la période de lancement de l'ouvrage et de son exploitation en librairie. Le prix fixé par l'éditeur doit être respecté. Les clubs peuvent effectuer des ventes à prime au bénéfice de leurs adhérents.

La deuxième s'étend du dixième au vingt-quatrième mois et, avec la possibilité que leur offre la loi de vendre à un prix inférieur à celui de la première édition, les clubs peuvent relancer l'exploitation du titre.

Au-delà du vingt-quatrième mois, l'obligation du prix imposé disparaît pour tous les distributeurs. C'est aussi, généralement, le moment de la publication des éditions de poche vendues à faible prix.

La spécificité du marché de la vente de livres par club

a) Le produit

Les clubs opèrent une sélection sur un nombre de titres relativement restreint choisis en fonction de leurs clientèles respectives, principalement parmi les ouvrages de littérature générale et accessoirement d'histoire, de vie pratique, de bandes dessinées.

Le « produit » est donc caractérisé en premier lieu par cette sélection. Il se distingue également par une présentation particulière. Le « bloc » du livre réalisé par l'éditeur est conservé, mais il est offert par les clubs sous une couverture reliée portant leurs références.

b) La clientèle

Les clubs ne vendent qu'aux adhérents qu'ils ont préalablement recrutés. Le contrat que souscrivent ceux-ci comporte l'engagement d'acquérir un certain nombre de livres au cours de la durée de ce contrat, quatre livres sur une durée de deux ans pour *Le Grand Livre du mois*, un livre par trimestre pour France-Loisirs. Les titres sélectionnés par les clubs sont présentés aux adhérents sur catalogue et vendus par correspondance. Le principal club, France-Loisirs, a en outre constitué un réseau de vente au détail comportant 110 magasins et 77 points de vente implantés chez des libraires. Ce club réalise aujourd'hui 60 % de son chiffre d'affaires par ce réseau de vente.

Les caractéristiques de la clientèle ainsi touchée par les clubs la distinguent de celle de la librairie traditionnelle. Alors que le client de la librairie traditionnelle apprécie un large éventail de titres parmi lesquels il peut opérer un choix personnel, celui des clubs est surtout sensible au fait qu'une sélection lui soit déjà proposée sur catalogue pour le guider dans ses lectures. Le recrutement des adhérents et la diffusion du catalogue permettent ainsi d'atteindre, à l'échelon national, une clientèle mal desservie par le réseau de librairies ou qui ne les fréquentait pas et que les clubs contribuent à attirer vers la lecture. Cette forme de vente touche aujourd'hui 5 000 000 d'adhérents, ce qui représente un foyer sur quatre, répartis sur 34 000 communes.

Selon un sondage réalisé auprès des adhérents de France-Loisirs, le critère principal motivant l'achat des livres est, pour 37 p. 100 des adhérents, le prix, pour 67 p. 100 la description faite dans le catalogue, pour 44 p. 100 l'auteur, pour 18 p. 100 le titre, et pour 6 p. 100 l'aspect de l'ouvrage, sa reliure.

Si le régime dérogatoire institué par le législateur en faveur des clubs en leur permettant de vendre avec un rabais sur le prix fixé par l'éditeur après le neuvième mois de la publication du livre a pu contribuer au développement de cette forme de vente, le prix ne constitue cependant pas l'argument de vente principal qui les mettrait directement en concurrence avec les autres canaux de distribution du livre et en particulier la librairie traditionnelle ou les grandes surfaces spécialisées ou non.

Il apparaît ainsi que les clubs du livre ont mis en place un circuit de distribution original.

En présence du raccourcissement de la période de temps durant laquelle un livre est diffusé en librairie, les éditeurs s'attachent à rechercher tous les moyens pour prolonger la vie du livre. A cette fin, ils font appel aux cessions de droits qui intéressent d'une part les clubs, d'autre part les éditions de poche. Par ces contrats de cession de droits les éditeurs titulaires du droit de publication d'un ouvrage autorisent le cessionnaire à imprimer, publier et vendre une édition de cet ouvrage.

Les contrats souscrits avec les clubs comportent la garantie d'un tirage minimum qui assure l'éditeur de recevoir la rémunération correspondante sans subir les aléas de la vente.

Si, pour l'éditeur et l'auteur, l'essentiel des produits financiers de l'exploitation du livre reste tiré de la vente en librairie de la première édition, la contribution importante qu'apportent les clubs à la commercialisation de la production éditoriale souligne la spécificité du « marché du livre club ».

Les intervenants sur le marché

Seuls trois clubs interviennent sur le marché du livre club.

Deux d'entre eux publient des ouvrages sur la période qui s'étend jusqu'au neuvième mois suivant la première publication ; Le Grand Livre du mois et le Cercle du nouveau livre.

Le Grand Livre du mois dont le capital est réparti entre le Club français du livre, les éditions Robert Laffont et les éditions Albin-Michel comptait en 1986 638 000 adhérents et réalisait un chiffre d'affaires de 291 millions de francs. Les livres sont vendus au prix fixé par l'éditeur, mais avec des primes permettant l'acquisition d'autres ouvrages à des conditions avantageuses. Après le neuvième mois de la première publication du titre, le Grand Livre du mois utilise depuis quelques années les livres qui demeurent en stock pour les proposer à ses adhérents à prix réduits ou pour des offres de recrutement à des prix symboliques.

Le Cercle du nouveau livre, département des éditions Tallandier S.A., comptait en 1987 5 500 adhérents et réalisait un chiffre d'affaires de 2,7 millions de francs.

France-Loisirs, pour sa part, n'intervient qu'après le neuvième mois qui suit la première publication du titre. Filiale paritaire du groupe de La Cité et du groupe Bertelsmann (RFA), ce club compte aujourd'hui 4 300 000 adhérents et a réalisé un chiffre d'affaires de 1,97 milliard de francs hors taxe en 1987, son chiffre d'affaires « livres » s'élevant à 1,47 milliard de francs hors taxe. Les ouvrages sont vendus à un prix correspondant à 75 p. 100 de celui de l'édition ordinaire.

La position de ces clubs a été récemment attaquée par l'opération « Succès du livre » lancée en octobre 1987 et qui était officiellement conçue par le groupe Hachette pour prendre place sur le « marché des ouvrages de type club ».

L'opération consistait à faire rééditer en version cartonnée, par une filiale d'Hachette, les éditions de la Seine, des ouvrages à succès parus généralement depuis plus de neuf mois et à les proposer au public, grâce à un réseau de détaillants adhérant à la formule, pour un prix inférieur d'environ 30 p. 100 à celui de l'édition ordinaire. « Succès du livre » se présentait comme un club sans obligation d'achat.

Il ne semble cependant pas que l'opération « Succès du livre », dont le groupe Hachette s'est désengagé au bout d'un an, soit parvenue à entamer la clientèle spécifique des clubs.

La position de France-Loisirs sur le marché du livre club

France-Loisirs a réalisé en 1987 un chiffre d'affaires « livres » de près de 1,5 milliard de francs sur les 1,9 milliard de francs qui représentent le montant total des ventes effectuées par l'intermédiaire des clubs, soit 78 p. 100 des ventes sur le marché concerné.

Le chiffre d'affaires des livres de France-Loisirs doit être rapproché également de celui réalisé dans le secteur de la littérature générale par l'ensemble des maisons d'édition, qui était de 2,3 milliards en 1987. France-Loisirs distance de très loin Le Grand Livre du mois, qui vient en seconde position sur le marché.

A elle seule, la société France-Loisirs détient 7 à 9 p. 100 de l'ensemble du marché de la vente de livres au détail et dans les résultats financiers de l'édition son poids est devenu considérable.

La puissance économique représentée par la société France-Loisirs est soulignée par celle des groupes qui contrôlent cette société à parts égales : le groupe de La Cité et le groupe Bertelsmann.

La position de la société France-Loisirs est confortée par les difficultés d'accès au marché de la vente de livres par clubs. Le lancement d'un club exige en effet un investissement considérable pour la constitution et la gestion d'un fichier d'adhérents.

Les faits susceptibles d'être qualifiés

a) Les clauses d'exclusivité contenues dans les contrats de cession de droits à France-Loisirs

Les clubs font figurer dans le contrat type de cession de droits qu'ils proposent aux éditeurs une clause d'exclusivité aux termes de laquelle « *l'éditeur s'engage à ne pas céder ou concéder de droits de reproduction ou de diffusion de l'ouvrage en vue de sa vente par abonnement, par correspondance ou par courtage et à ne pas vendre lui-même l'ouvrage sous ces formes* ». La durée de cette clause d'exclusivité, généralement de six mois, est portée à douze mois pour les livres à succès. Les clubs justifient cette clause d'exclusivité comme étant la contrepartie des garanties de tirage qu'ils offrent.

Mais au-delà des clauses d'exclusivité portant sur des formes de vente comparables à celles des clubs telles que la vente par correspondance, courtage et abonnement, les contrats proposés par la société France-Loisirs ont été assortis depuis quelques années de clauses d'exclusivité élargies à toutes les formes de distribution du livre.

Dans un premier temps, certains contrats portant sur des livres à succès, qui comportaient dans le corps de l'acte la clause habituelle d'exclusivité, ont été complétés d'une annexe contenant ces clauses. C'est ainsi que trois contrats de cession de droits souscrits respectivement par la société d'Editions Lattès le 22 octobre 1986, par les Editions Arthème Fayard, le 23 octobre 1986, et par la société des Editions n° 1, le 22 janvier 1987, comportent une annexe ainsi conçue :

« *L'éditeur garantit qu'aucune édition en livre de poche ne sera autorisée pendant une période de douze mois à partir du premier jour du trimestre de parution au catalogue France-Loisirs, soit du 1er janvier 1987 au 31 décembre 1987.*

» *De même, l'éditeur s'engage à n'autoriser durant la même période aucune édition susceptible, soit par sa présentation, soit par son prix, de faire concurrence à l'édition France-Loisirs* » (cf. *pièces n° 23, 38 et 9*).

Dans un deuxième temps, de telles clauses ont été depuis le début de l'année 1987 insérées dans le corps du contrat type et ont concerné tous les ouvrages. Tel est le sens de l'article n° 3, paragraphe E, du contrat type ainsi rédigé par France-Loisirs :

« *L'éditeur s'engage à ne pas céder à un tiers ou à exploiter personnellement les droits d'une édition du présent titre susceptible d'être vendue par correspondance, par courtage, par abonnement, ou au détail et qui pourrait faire concurrence directement ou indirectement à l'édition de France-Loisirs, qu'il s'agisse d'une édition de poche ou d'une édition reliée.*

» *Cet engagement est d'une durée d'un an à compter du premier jour du trimestre de parution du présent titre au catalogue de France-Loisirs, soit le...*

» *Toute dérogation à cet engagement fera l'objet d'un accord formel et exprès de la part de France-Loisirs.* »

Selon le directeur du « Programme livre » de France-Loisirs, « l'introduction de ces clauses dans les *contrats a été motivée par le projet puis par le lancement de l'opération « Succès du livre » qui a été* présentée et ressentie comme une véritable agression contre France-Loisirs ».

b) La clause des contrats de cession de droits à France-Loisirs par laquelle l'éditeur s'engage à *refuser toute demande de solde, ou d'offre publicitaire de bienvenue émanant d'un autre club ou* d'une organisation concurrente pendant la période d'exclusivité.

Le contrat type de cession de droits présenté aux éditeurs par France-Loisirs comporte en son article 3, paragraphe F, une disposition ainsi conçue :

« Si l'ouvrage a déjà fait l'objet d'une cession en vue d'une édition de poche, d'une édition concurrente ou d'une édition club, l'éditeur s'engage à en avertir France-Loisirs sur le présent contrat.

« De même pendant la même période (période d'exclusivité) l'éditeur refusera toute demande de solde ou d'offre publicitaire de bienvenue émanant d'un autre club ou d'une organisation concurrente. »

Ces clauses introduites dans le corps du contrat type figuraient jusqu'au début de l'année 1987 en annexe aux contrats concernant uniquement les grandes sélections.

C'est ainsi qu'on les trouve en annexe au contrat souscrit le 22 octobre 1986 avec les Editions Lattès (pièce n° 23), au contrat souscrit le 23 octobre 1986 avec les Editions Arthème Fayard (pièce n° 38) et au contrat souscrit le 22 janvier 1987 avec la société des Editions n° 1 (pièce n° 9).

Selon le directeur du « Programme livre » de France-Loisirs, « *cette clause vise les ventes à prix réduit et les offres publicitaires du Grand Livre du mois* ». Il précise que « *les éditeurs souvent ne nous signalaient pas que le titre avait antérieurement été cédé au Grand Livre du mois et au Poche* » *et que* « *cette clause était conçue pour attirer l'attention sur la gêne susceptible de provenir de ces ventes et offres à prix réduit, alors que France-Loisirs garantit un volume de tirages important* ».

La société France-Loisirs est intervenue à deux reprises, le 13 octobre 1986 et le 24 avril 1987, auprès des éditeurs pour faire assurer le respect effectif de ces clauses (cf. pièces n° 44 et 35).

Le directeur du « Programme livre » de la société France-Loisirs a fait ressortir que ces interventions n'avaient d'autre but que « *de faire respecter les clauses de nos contrats par l'éditeur qui est fautif s'il signe successivement deux clauses incompatibles* ». Il a souligné que France-Loisirs vend avec garantie 26 millions de volumes par an alors que l'espace de temps qui est laissé pour son intervention est entamé en amont par les publicités et les offres à prix réduits du Grand Livre du mois et, en aval, par les éditions de poche qui paraissent maintenant vers le quinzième mois. Il a précisé en outre que la moitié des titres du Grand Livre du mois ne sont pas ceux de France-Loisirs.

c) Les interventions de France-Loisirs auprès des éditeurs pour empêcher Le Grand Livre du mois de vendre à prix réduit à ses adhérents des ouvrages également publiés par France-Loisirs.

La société France-Loisirs, afin de se prémunir contre les ventes à prix réduit et les offres de recrutement *du Grand Livre du mois, est également intervenue auprès des éditeurs en dehors de toute* disposition contractuelle.

Par une correspondance en date du 14 octobre 1986 (pièce n° 39) France-Loisirs signalait à *l'attention des Editions Gallimard l'offre aux adhérents du Grand Livre du mois, à prix dégressifs*, d'un ouvrage que France-Loisirs faisait paraître au même moment en grande sélection. Par lettre du 27 octobre 1986, la société des Editions Gallimard répercutait sur Le Grand livre du mois l'intervention de France-Loisirs.

Le directeur du « Programme livre » de France-Loisirs expliquait son intervention auprès des Editions Gallimard en indiquant que cet éditeur, contrairement aux stipulations de son contrat, *n'avait pas signalé la cession antérieure du titre au Grand Livre du mois.*

Dans la lettre du 14 octobre 1986, France-Loisirs appuyait son intervention sur une interprétation de la loi du 10 août 1981 sur le prix du livre, exposée en ces termes :

« La loi en vigueur permet de choisir entre deux attitudes possibles :

« – ou bien on est un club simultané et on tombe sous le système du prix imposé avec un écart de 5 % comme seule remise acceptée ;

« – ou bien on est un club différé qui, passé un délai de neuf mois, peut commercialiser un produit différent à un prix différent.

« *Le fait d'adopter une position, puis l'autre, constitue une sorte de « double jeu » qui nous pose* un réel problème de crédibilité et de confiance vis-à-vis de nos adhérents. »

La même argumentation était reprise dans une correspondance en date du 5 novembre 1986 adressée au président de la société des Editions Albin Michel, actionnaire du Grand Livre du mois, dans laquelle le représentant de France-Loisirs relevait que « *Le Grand Livre du mois semblait avoir érigé en politique de présenter dans ses catalogues mensuels un nombre important de livres dont les prix sont autant de dérogations à la loi sur le prix imposé* ». Le directeur du « Programme livre » de France-Loisirs considère que cette lettre se bornait à donner une interprétation de la loi et qu'il ne s'agissait nullement d'une pression.

d) Les clauses de contrats de cession de droit obligeant Le Grand Livre du mois à vendre l'ouvrage au prix éditeur au-delà du neuvième mois après la première publication.

Les contrats de cession de droits au Grand Livre du mois fixent le prix de vente de l'ouvrage. Comme Le Grand Livre *du mois publie en même temps que l'édition première, cette fixation du* prix découle de l'application de la loi du 10 août 1981 qui oblige ceux qui vendent l'ouvrage par correspondance ou abonnement pendant la période de neuf mois qui suit la première mise en vente de l'édition à respecter le prix fixé par l'éditeur.

Cependant, selon les responsables du Grand Livre du mois, certains contrats de cession de droits l'obligeraient à vendre au prix éditeur au-delà du neuvième mois.

C'est ainsi que, souscrit le 1er octobre 1986 par Le Grand Livre du mois et la société Gallimard, le contrat de publication d'un ouvrage littéraire stipulait que « *le prix de vente pratiqué par le club, port et emballage compris, sera de 75 F TTC et ce pendant douze mois à dater de la mise en vente par Le Grand Livre du mois* ».

La société des Editions Gallimard justifie les clauses prolongeant la durée d'application du prix éditeur en indiquant qu'elles se situent dans le sens des objectifs recherchés par la loi du 10 août 1981. Si les dispositions de celle-ci permettent aux clubs de baisser le prix après un délai de neuf mois, cette durée de neuf mois, selon eux, peut paraître courte pour assurer la protection de la vente en librairie. La société des Editions Gallimard a fait également ressortir que la publicité sur la vente à faible prix du Grand Livre du mois pourrait faire un tort considérable à la commercialisation du titre qui débute au même moment chez France-Loisirs.

II. – A la lumière des constatations qui précèdent, le Conseil de la concurrence

SUR LA PROCÉDURE

Considérant en premier lieu que les sociétés France-Loisirs et les Editions Gallimard font valoir que les faits antérieurs à la date d'entrée en vigueur de l'ordonnance du 1er décembre 1986 ne peuvent *être qualifiés par le Conseil de la concurrence au regard de l'article 50 de l'ordonnance* n° 45-1483 du 30 juin 1945, n'ayant fait l'objet d'aucun acte de constatation et de procédure établi conformément aux dispositions des ordonnances du 30 juin 1945 ; qu'à l'appui de leur thèse ces *sociétés invoquent l'article 59 de l'ordonnance du 1er décembre 1986 qui dispose que* « *les pouvoirs* dévolus au ministre chargé de l'économie en application des articles 53 et 54 de l'ordonnance n° 45-1483 du 30 juin 1945 sont exercés..., à compter de son installation, par le Conseil de la concurrence » et que « demeurent valables les actes de constatation et de procédure établis conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 45-1483 du 30 juin 1945, et notamment ses articles 52 à 55, et de l'ordonnance n° 45-1484 du 30 juin 1945 » ; que lesdites sociétés soutiennent que ce texte doit être interprété comme ne transférant au Conseil de la concurrence l'exercice des pouvoirs antérieurement dévolus au ministre chargé de l'économie et des finances que pour les seules affaires ayant donné lieu, antérieurement à la date d'entrée en vigueur de l'ordonnance du 1er décembre 1986, à des actes de constatation et de procédure établis conformément aux dispositions des ordonnances du 30 juin 1945 ; que cette interprétation serait confortée par les dispositions de l'article 45 de l'ordonnance du 1er décembre 1986, aux termes desquelles les fonctionnaires habilités et les rapporteurs du Conseil de la concurrence qui disposent des mêmes pouvoirs, « peuvent procéder aux enquêtes nécessaires à l'application de la présente ordonnance », et dont il résulterait que ces mêmes fonctionnaires et rapporteurs n'ont pas compétence pour les faits antérieurs ;

Mais considérant que, dans le cas où les faits constatés sont antérieurs à l'entrée en vigueur de l'ordonnance du 1er décembre 1986, l'absence de vide juridique résulte de l'application des règles de fond contenues dans l'ordonnance du 30 juin 1945 dans la mesure où les qualifications énoncées par celles-ci sont reprises par le nouveau texte ; que l'ordonnance du 1er décembre 1986 dispose que les pouvoirs de qualification des pratiques anticoncurrentielles et de décisions, antérieurement dévolus au ministre chargé de l'économie, sont confiés au Conseil de la concurrence ; que si, aux termes du dernier alinéa de l'article 59 de cette ordonnance, demeurent valables les actes de constatation et de procédure établis conformément aux ordonnances du 30 juin 1945, on ne saurait déduire de ce texte, par *a contrario*, l'équivalent d'une péremption ou d'une prescription des faits antérieurs à la date d'entrée en vigueur de ladite ordonnance ; qu'en l'absence d'actes de constatation antérieurs à cette date l'administration est habilitée à constater, sur la base du nouveau texte, l'existence de faits non prescrits et le Conseil de la concurrence est compétent pour procéder aux qualifications correspondantes, dès lors que les pratiques relevées sont afférentes à une période exempte de la prescription instituée par l'article 27 de l'ordonnance du 1er décembre 1986 et qu'elles tombent sous le coup de prohibitions édictées à la fois par cette ordonnance et par l'ordonnance n° 45-1483 du 30 juin 1945 susvisée ;

Considérant en second lieu que la société France-Loisirs allègue la méconnaissance de l'article 18 *de l'ordonnance du 1er décembre 1986 en soutenant que le rapporteur a convoqué et entendu ses* représentants sur les griefs sans qu'il leur ait été préalablement possible de consulter le dossier de la saisine ministérielle ; que la société France-Loisirs estime en outre que « *cette audition porte atteinte aux droits de la défense, le rapporteur n'hésitant pas dans son rapport à se baser sur (ladite audition) pour fonder ses griefs* » ;

Considérant, d'une part, que les dispositions de l'ordonnance du 1er décembre 1986, qui fixent les modalités et *garanties des auditions recueillies dans le cadre de l'enquête à laquelle les rapporteurs* du Conseil de la concurrence ont le pouvoir de procéder pour les affaires dont celui-ci est saisi, n'imposent pas de communication préalable de la procédure, cette formalité n'étant prévue, aux termes de l'article 21 de l'ordonnance, lorsque la saisine est suivie d'une notification de griefs, que corrélativement à cet acte de procédure ; que, dès lors, aucune cause de nullité ne peut résulter, par référence à l'article 18 de ladite ordonnance, de ce que l'audition des représentants de France-Loisirs n'ait pas été précédée d'une communication du dossier ;

Considérant, d'autre part, que si les représentants de France-Loisirs ont été entendus par le rapporteur le 28 novembre 1988, cette audition a eu pour seul objet de recueillir des informations préalables à l'instruction du dossier ; qu'à la lettre de convocation était jointe une copie de la lettre de saisine ministérielle ; que les intéressés ont pu notamment exposer les caractéristiques du marché et commenter les clauses des contrats au vu de documents dont il leur a été donné connaissance et dont il a d'ailleurs été fait mention dans les réponses ; que la circonstance que ces déclarations, recueillies par procès-verbal, ont été rappelées dans la notification de griefs et dans le rapport ne saurait entacher la procédure d'une quelconque irrégularité ;

SUR LE FOND

En ce qui concerne la définition du marché :

Considérant que la société France-Loisirs conteste que le marché de la vente de livres par clubs constitue un marché spécifique et considère que son secteur d'activité est principalement celui de « *l'édition hors livres scolaires* », en faisant valoir que quels que soient ses modes de distribution le produit, en l'espèce le livre, reste le même, que les diverses séquences de commercialisation du livre ne seraient plus aussi nettement distinctes qu'au moment de l'entrée en vigueur de la loi du 10 août 1981, que la notion de club est juridiquement imprécise et que les méthodes commerciales des clubs sont variables ;

Considérant que, si dans son acception courante, le terme de club peut recouvrir une grande variété d'activités et d'organisations, il ressort de l'instruction que les méthodes de commercialisation du livre utilisées par les clubs présentent un caractère spécifique qui a permis la constitution d'un marché particulier tant au regard du produit que de la clientèle à laquelle il est destiné ; que les clubs ne vendent qu'à des acheteurs adhérents, par correspondance ou dans des points de vente qui leur sont exclusivement réservés, des ouvrages sélectionnés présentés sous une forme particulière et offerts à leur choix par catalogues ; que les adhérents doivent souscrire un contrat comportant l'engagement d'un minimum d'achats ; qu'aux yeux de cette clientèle les ouvrages distribués par les clubs avec les services qui les accompagnent présentent une image propre qui permet de les considérer comme non substituables à ceux offerts par d'autres canaux de distribution ;

Considérant qu'il résulte des constatations consignées dans la partie I de la présente décision que, sur le marché ainsi défini, la société France-Loisirs détient une position dominante ;

En ce qui concerne les pratiques de la société France-Loisirs

Sur l'extension de la clause d'exclusivité contenue dans les contrats de cession de droits à France-Loisirs à toutes les formes de commercialisation du livre :

Considérant que, si les clauses des contrats de cession accordant un droit exclusif de reproduction ou de diffusion d'un ouvrage ne sont pas illicites dans leur principe, il y a lieu d'apprécier, dans chaque cas d'espèce, si les modalités d'exercice de droit n'ont pas pour objet ou ne peuvent pas avoir pour effet de fausser le jeu de la concurrence.

Considérant que les contrats proposés par la société France-Loisirs ont été assortis depuis quelques années de clauses d'exclusivité élargies à toutes les formes de distribution du livre et incorporées à partir de l'année 1987 dans son contrat type ; que l'introduction de ces dispositions dans les contrats, motivée selon des responsables de la société France-Loisirs par le projet puis par le lancement de l'opération « Succès du livre », a un objet manifestement anticoncurrentiel qui s'étend de plus à l'ensemble du marché de l'édition puisque, en particulier, elle vise les éditions de poche dont elle peut retarder la sortie ; que France-Loisirs a ainsi cherché à éliminer toute forme de concurrence jusque sur les marchés voisins ; que la circonstance que cette clause n'ait pu être appliquée qu'à la publication d'un nombre de titres limité, comme le relève France-Loisirs, n'en efface pas en tout état de cause l'objet anticoncurrentiel ; que, si une entreprise en position dominante ne saurait être privée de la faculté de préserver ses intérêts commerciaux, l'usage de cette faculté ne peut *justifier une limitation de l'exercice de la concurrence par d'autres opérateurs, ce qui constituerait* une exploitation abusive de cette position dominante ;

Sur la clause des contrats de cession de droits à France-Loisirs par laquelle l'éditeur s'engage à *refuser pendant la période d'exclusivité* « *toute demande de solde ou d'offre publicitaire de bienvenue émanant d'un autre club ou d'une organisation concurrente* » :

Considérant que cette clause, qui figurait auparavant en annexe aux contrats concernant uniquement les grandes sélections, a été également introduite par France-Loisirs dans le corps de son contrat type au cours de l'année 1987 ;

Considérant que ladite clause, ouvertement dirigée contre les clubs concurrents, et particulièrement contre Le Grand Livre du mois, a pour but, selon la société France-Loisirs, « *d'éviter que la sélection trimestrielle du catalogue France-Loisirs... ne fasse l'objet dès son apparition d'offres à prix symboliques quasiment gratuitement... du Grand Livre du mois qui pourrait ainsi mettre en échec la diffusion de cet ouvrage et porter en conséquence préjudice aux intérêts des auteurs* » ; qu'elle a un objet et un effet manifestement anticoncurrentiels qu'atteste le comportement de France-Loisirs qui est intervenue à plusieurs reprises auprès des éditeurs pour en assurer l'application ; *que la circonstance que des éditeurs ayant accordé successivement des droits à l'exploitation* d'un titre au Grand Livre du mois puis à France-Loisirs tient, selon France-Loisirs, pris la responsabilité de signer des clauses incompatibles, n'enlève rien au comportement anticoncurrentiel de cette dernière, *qui a fait de la position dominante qu'elle détient un usage abusif* ;

Sur les interventions de la société France-Loisirs auprès des éditeurs pour empêcher Le Grand Livre du mois de vendre à prix réduit à ses adhérents des ouvrages également publiés par France-Loisirs :

Considérant que, selon France-Loisirs, ses interventions auprès des éditeurs ne sauraient s'analyser comme des menaces ou pressions, s'agissant en ce qui concerne la société Gallimard de faire respecter les dispositions d'un contrat de cession de droits, et quant à la référence à la loi du 10 août 1981 d'en proposer une simple interprétation ; qu'il résulte cependant de l'instruction que l'offre à prix réduit par le Grand Livre du mois de l'ouvrage mentionné dans la lettre du 14 octobre 1986 *(pièce n° 39) n'entre pas dans le champ d'application du contrat invoqué par France-Loisirs* ; qu'en intervenant ainsi pour empêcher Le Grand Livre du mois d'effectuer des ventes avec rabais, ou en présentant cette politique de prix comme contraire, sinon à la lettre, du moins à l'esprit de la loi du 10 août 1981, la société France-Loisirs a entendu éliminer toute concurrence par les prix en incitant les éditeurs à y faire obstacle ; qu'en raison de la suprématie de France-Loisirs sur le marché, semblables interventions, même si elles ne sont assorties d'aucune menace explicite, constituent, en empêchant le jeu de la concurrence, un abus de position dominante ;

Sur l'application de l'article 10 de l'ordonnance du 1er décembre 1986 et de l'article 51 de l'ordonnance n° 45-1483 du 30 juin 1945 :

Considérant, *d'une part, que la société France-Loisirs* ne saurait tirer argument des dispositions des articles 54 et 57 de la loi du 11 mars 1957 susvisées pour soutenir que l'exclusivité qu'elle impose à son profit aux éditeurs par les contrats types qu'elle leur propose « *résulte de l'application d'un texte législatif* » ; qu'en effet si l'article 54 dispose que l'auteur doit garantir à l'éditeur « *l'exercice paisible et, sauf convention contraire, exclusif du droit* » et si aux termes de l'article 57 « *l'éditeur est tenu d'assurer à l'œuvre une exploitation permanente et suivie* », ces dispositions, qui régissent les rapports entre auteurs et éditeurs, n'ont ni pour objet ni pour effet d'habiliter les clubs, qui sont des distributeurs et non pas des éditeurs, à imposer aux éditeurs une obligation d'exclusivité portant sur toutes les formes de distribution du livre et inspirée par un souci de protection commerciale ; que dès lors la société France-Loisirs ne peut utilement se prévaloir des dispositions du 1° de l'article 51 de l'ordonnance de 1945 ni de celles du 1° de l'article 10 de l'ordonnance de 1986.

Considérant, d'autre part, que ni la contribution au progrès économique que constituerait la diffusion par France-Loisirs d'un nombre d'ouvrages important avec un tirage garanti, ni l'intérêt qui en résulterait pour les auteurs, les éditeurs et le public ne sauraient justifier des restrictions à la concurrence telles que des clauses d'exclusivité généralisées ou des limitations au droit d'autres clubs de vendre avec rabais, dont il n'est nullement démontré qu'elles soient indispensables pour atteindre de tels objectifs ;

Considérant qu'il résulte de ce qui précède que les pratiques mises en œuvre par la société France-Loisirs tombent sous le coup des dispositions de l'article 8 de l'ordonnance du 1er décembre 1986, sans qu'aucun fait les justifie au regard de l'article 10 de ce texte et, pour les faits antérieurs à la date d'entrée en vigueur de l'ordonnance du 1er décembre 1986, sous le coup de l'article 50 de l'ordonnance du 30 juin 1945, sans pouvoir être justifiées au regard de son article 51 ;

En ce qui concerne la clause d'un contrat de cession de droits conclu entre la société des Editions Gallimard et Le Grand Livre du mois obligeant ce club à vendre l'ouvrage au prix fixé par l'éditeur au-delà du 9e mois après la première publication :

Considérant que l'introduction de cette semblable clause dans un contrat de cession de droits, qu'elle soit motivée, comme l'explique la société des Editions Gallimard, par le souci d'éviter une concurrence avec l'ouvrage vendu en librairie ou par celui de ne pas compromettre par des offres promotionnelles du Grand Livre du mois entre le 10e et le 12e mois l'exploitation du même ouvrage publié au même moment par France-Loisirs, a pour objet d'empêcher une concurrence par les prix au moment où la loi du 10 août 1981 l'autorise en permettant notamment aux clubs de pratiquer un prix inférieur à celui de la première édition neuf mois après la première mise en vente de celle-ci ; que cette pratique, même si elle n'apparaît au dossier que dans un seul contrat, revêt un caractère manifestement anticoncurrentiel ;

Sur l'application de l'article 10 de l'ordonnance du 1er décembre 1986 et de l'article 51 de l'ordonnance du 30 juin 1945 :

Considérant que si la société des Editions Gallimard se prévaut du souci d'éviter des chevauchements entre les diverses phases de commercialisation, dont chacune peut être considérée comme contribuant au progrès économique en favorisant dans le temps et à destination de divers publics la diffusion du livre, il n'est nullement établi que l'adoption de la pratique restrictive de concurrence *ci-dessus analysée* soit indispensable pour atteindre cet objectif de progrès ;

Considérant qu'il résulte de ce qui précède que la pratique mise en œuvre par la société des Editions Gallimard tombe sous le coup de l'article 7 de l'ordonnance du 1er décembre 1986, *sans qu'aucun fait la justifie* au regard de l'article 10 de ce texte et, pour les faits antérieurs à la date d'entrée en vigueur de l'ordonnance du 1er décembre 1986, sous le coup de l'article 50 de l'ordonnance du 30 juin 1945, sans pouvoir être justifiée au regard de son article 51 ;

Considérant qu'il y a lieu de faire application de l'article 13 de l'ordonnance du 1er décembre 1986 susvisée,

DÉCIDE :

Art. 1er. – Il est enjoint :

1° A France-Loisirs, société à responsabilité limitée, de modifier les contrats de cession de droits afin de :

a) Limiter l'application de la clause d'exclusivité aux seules ventes par abonnement, correspondance et courtage ;

b) Supprimer la clause par laquelle *l'éditeur s'engage* à refuser toute demande de solde et d'offre publicitaire émanant d'un autre club pendant la période d'exclusivité ;

2° A la société des Editions Gallimard de supprimer toute clause contractuelle obligeant un club à vendre un ouvrage au prix éditeur au-delà du neuvième mois après la première publication.

Art. 2. – Il est infligé à France-Loisirs, société à responsabilité limitée, une sanction pécuniaire de vingt millions de francs.

Art. 3. – Dans un délai de six semaines à compter de la date de notification de la présente décision, le texte intégral de celle-ci sera publié :

a) Aux frais de France-Loisirs dans les quotidiens *le Figaro* et *le Monde* ;

b) Aux frais de la société des Editions Gallimard dans le périodique *Livres-Hebdo*.

Délibéré en section sur le rapport de M. Jean-Marie Somny, dans sa séance du 28 novembre 1989 où siégeaient :

M. Laurent, président ; MM. Béteille et Pineau, vice-présidents ; MM. Azéma, Fléchaux, Schmidt et Urbain, membres.

Le rapporteur général suppléant,
A.-P. WEBER

Le président,
P. LAURENT

Les cérémonies des voeux à l'Elysée

M. Mitterrand, de l'Europe aux cantons...

Commencées le mercredi 3 janvier, les cérémonies des voeux à l'Elysée se sont achevées, vendredi après-midi 5 janvier, avec la réception du personnel de la présidence de la République, qui suivait celle de la presse et des « forces vives ». Le matin, M. François Mitterrand avait échangé des souhaits de nouvel An avec les bureaux des assemblées (Sénat, Assemblée nationale et Conseil économique et social), la municipalité de Paris, les autorités religieuses et les armées.

A l'occasion de cette série d'échanges, le chef de l'Etat a longuement évoqué la situation internationale, et plus particulièrement l'évolution des pays de l'Est, qu'il a fréquemment rapprochée de 1789, dont le bicentenaire coïncidait avec l'année écoulée. Il a également traité de plusieurs sujets de politique intérieure, et notamment des institutions, refusant, au passage, d'envisager une mesure de grâce en faveur du militant libanais pro-iranien Anis Naccache, qui poursuit sa grève de la faim à la prison de Fresnes après avoir été condamné à la réclusion à perpétuité.

● **Responsabiliser les citoyens.** – M. Mitterrand, recevant les « forces vives de la nation », (syndicats, associations caritatives et de défense des citoyens) a invité les Français à se sentir *« individuellement des citoyens responsables »*. Il a incité tous les dirigeants, à tous les niveaux, à *« remettre sans cesse leur ouvrage sur le métier ». « Il faut repriser tous les jours le travail fait la veille, car il y a toujours un fil qui part »*, a-t-il expliqué.

● **Intégration et droit d'asile.** – Devant les autorités religieuses (mais en l'absence de représentants de la communauté islamique), M. Mitterrand a assuré que la tradition de la France d'être une terre d'asile n'est pas remise en cause. Lors d'une conversation à bâtons rompus, selon M. Védrine, qui en rapportait la teneur, Mgr Lustiger, le rabbin Sitruk et le pasteur Stewart ont insisté sur la nécessaire intégration des étrangers et sur les périls du racisme. Ils ont souligné, parmi les conséquences négatives de la polémique sur le foulard islamique, une *« intolérance laïque »* qui remettrait en question certaines tolérances religieuses depuis longtemps acquises dans les établissements scolaires, comme l'absentéisme du samedi et le port de la kippa pour les élèves juifs, par exemple.

Le rabbin Sitruk s'est déclaré inquiet de la situation des juifs dans certains pays de l'Europe de l'Est et, en particulier, en Allemagne de l'Est . De son côté, le paseur Stewart a ouhaité qe l'aide nécessaire à ces pays ne se fasse pas au détriment du Tiers-Monde.

● **Condition militaire, défense et désarmement.** – *« L'effort indemnitaire sera complété sur le plan indiciaire par des mesures qui s'inscrivent dans le plan de revalorisation de la fonction publique en cours d'élaboration »*, a assuré M. Mitterrand, devant les représentants des armées . Selon M. Védrine, le général Maurice Schmidt, hef d'état-major des armées, avait auparavant évoqué la *« grogne »* des personnels militaires et avait souligné que l'armée, si elle veut conserver des *« cadres de qualité »*, doit *« offrir des revenus et des conditions de vie de plus en plus comparables »* à ce qu'ils auraient dans le civil.

Le chef de l'Etat a souhaité que, *« dans la gendarmerie, où le recrutement et les conditions de travail ont beaucoup changé, la hiérarchie reste bien attentive aux problèmes de la base » (Lire ci-dessous)*.

Avant de réaffirmer sa *« confiance »* dans les forces armées, il a énuméré quelques *« incertitudes »* quant à l'avenir comme *« le réveil des nationalités »*, la question allemande, les risques de *« conflits locaux »* en Europe, les aspirations à la neutralisation d'une partie de l'Europe.

A propos du désarmement, M. Mitterrand a émis l'espoir qu'un traité sur le désarmement conventionnel soit signé *« avant la fin de l'année »* et qu'un accord sur le désarmement chimique intervienne *« le plus vite possible »*. Il a réaffirmé que la France n'aurait rien eu à gagner à participer au sommet américano-soviétique de Malte, en décembre dernier, dans la mesure où ces deux puissances ont un problème spécifique de désarmement.

● **Décentralisation, Paris et cantons.** – Alors que M. Jacques Chirac avait formé le voeu que Paris reste le plus près possible des pouvoirs publics et que la décentralisation, *« amplifiée ces dernières années ne soit pas remise en cause »*, M. Mitterrand a, selon M. Védrine, assuré que *« Paris occupe la place qui lui revient qui est immense »*. Il a précisé qu' il englobait la réflexion de M. Rocard sur l'organisation de la région parisienne, dans une réflexion globale sur la décentralisation et a ajouté : *« La décentralisation, je l'ai voulue. L'évolution du temps, des esprits, fait apparaître de nouvelles possibilités, de nouveaux moyens d'avancer. Je suis partisan d'accroître les responsabilités des élus les plus proches du terrain. Il faut approfondir et réussir cette réforme fondamentale en résistant aux démons bien français du retour subreptice à la centralisation »*.

Devant la presse, le chef de l'Etat a confirmé son attachement au scrutin uninominal pour la désignation des conseillers généraux et *« pour le maintien de tous ces petits pays qu'on appelle les cantons »*. Il s'est également prononcé en faveur de la création de nouveaux cantons *« pour rétablir la justice à l'intérieur des départements »*, quitte à *«élargir les murs des salles de réunion »* des assemblées départementales.

Confédération européenne : à l'Histoire de répondre

● **Anis Naccache.** – *« Anis Naccache a été condamné par la justice française après l'assassinat de deux personnes. Il conduisait un commando de cinq personnes. Il a été condamné à perpétuité (...). Un prisonnier ne peut espérer se libérer par une grève de la faim. La condamnation à la prison à perpétuité est dure, mais les crimes commis sont graves. Il peut toujours espérer être libéré le jour venu. C'est un sujet que j'examinerai mais pas en conférence de presse »*. Répondant à une nouvelle question, M. Mitterrand a ajouté : *« Si Anis Naccache décide de mourir en prison et qu'on n'ait pas les moyens de l'en empêcher, ce sera sa responsabilité »*.

● **Panama.** – L'intervention américaine au Panama est *« un cas limite du droit d'ingérence »*, selon M. Mitterrand, qui a poursuivi : *« L'aspect lutte contre la drogue emporte l'adhésion (...). En raison de l'extrême sensibilité des peuples de l'Amérique latine, c'est un sujet qu'il faut traiter avec la plus grande prudence. On ne peut pas régler les dossiers internationaux en intervenant dans la souveraineté des pays, mais en même temps l'état de guerre avait été déclaré contre les Américains (...). Il ne faut pas en faire une habitude. Il est difficile de condamner les Etats-Unis d'un bloc et sans réflexion »*.

● **Droit d'ingérence.** – *« Il est humanitaire, il peut être économique, il ne peut être militaire. »*

● **L'aide à l'Union soviétique.** – Pour M. Mitterrand, *« aider les pays satellites de l'Union soviétique est une façon d'aider M. Gorbatchev »*, de même que la création d'une banque européenne à la gestion de laquelle ces pays participeront.

● **Racisme.** – *« Je ne supporte pas le racisme. Il y a toujours eu des époques de grande sensibilité à ce phénomène, avec des hommes de talent capables de se faire entendre. Il y a ceux qui cherchent à exploiter certaines émotions, mais ce genre de tentative n'a qu'un temps »*, a indiqué devant la presse M. Mitterrand qui a rappelé les propos qu'il avait tenus sur l'immigration sur Antenne 2 dimanche 10 décembre.

● **PS.** – Interrogé sur les débats préparatoires au congrès du Parti socialiste, M. Mitterrand a déclaré : *« je ne suis pas de ceux qui pensent que l'âge d'or est derrière nous. De mon temps, c'était tout aussi compliqué. Et çà n'a pas mal fini ! (...) Le PS n'éclatera pas, c'est mon pronostic. »* Il a ajouté : *« M. Rocard ne faisait pas partie du courant mitterrandiste, mais il vous dira qu'il l'est, et ce sera sincère. Pourquoi les conflits seraient-ils éternels ? »*.

● **Confédération européenne.** – *« La confédération européenne se complétera à mesure que chaque pays aura conquis ses institutions démocratiques (...). Va-t-on perpétuer l'Europe de 1945 ? Viendra qui voudra, y compris l'Union soviétique, bien entendu et dommage d'ailleurs de ne pas pouvoir dire d'abord l'URSS (...). Je propose un projet, à l'Histoire de me répondre »*, a expliqué le chef de l'Etat, qui a précisé que la différence entre son projet et celui de *« maison commune »*, envisagé par M. Gorbatchev, est que ce dernier *« n'est assorti d'aucune proposition institutionnelle »*. Il a ajouté que *« l'objectif numéro un est la construction de l'Europe des Douze. Le reste est à inventer »*.

● **Allemagne de l'Est et Allemagne de l'Ouest.** – *« Le peuple allemand se déterminera le jour venu »*, mais il faut que l'Allemagne de l'Est ait *« des institutions démocratiques »*. Interrogé sur la présence des quatre puissances à Berlin, M. Mitterrand a observé : *« Ce statut a toujours été considéré par l'Allemagne fédérale comme nécessaire à sa sécurité. Nous n'en sommes pas encore au point de dire que ce statut est dépassé. Si les Allemands considèrent que les puissances usent d'une position indue, ce serait un changement de direction. »*

● **Relations entre gouvernement et Parlement.** – Recevant les bureaux du Sénat, de l'Assemblée nationale et du Conseil économique et social, M. Mitterrand, cité par M. Védrine a déclaré : *« Si les grandes formations politiques arrivaient sur le plan institutionnel à se mettre d'accord pour un meilleur usage des textes, et notamment des rapports entre l'exécutif et le législatif, j'en tiendrais compte car il faut toujours rechercher cette amélioration. C'est à vous de l'imaginer, c'est votre compétence .»*

Sur le recours à l'article 49-3 de la Constitution, il a fait remarquer que, *« cette facilité existe, il ne faut pas qu'elle devienne un usage permanent »*, avant d'affirmer qu'il *« ne note pas d'accélération »* de son emploi. Devant la presse, il a indiqué : *« Je me suis toujours interdit de refuser à mes premiers ministres l'utilisation du 49-3, car je n'ai pas le droit de priver le gouvernement d'une arme constitutionnelle dont il dispose. »*

Répondant à M. Laurent Fabius, qui avait considéré que *« l'absentéisme parlementaire et gouvernemental alimentent l'abstentionnisme électoral »*, M. Mitterrand a lancé un appel *«à concevoir des contraintes susceptibles de favoriser l'assiduité »*. Il a également *« pris note »* de la préoccupation exprimée par le président de l'Assemblée nationale sur les débats de société. M. Fabius a expliqué qu' *« il faut résister à une tendance trop facile de renvoyer toutes les questions à des commissions* ad hoc *»* pour éviter que cette *« adhocratie ne désaisisse les Parlements »*.

L'aiguillon paternel...

Par Anne Chaussebourg

EN deux journées, M. François Mitterrand a fait le tour des sujets d'actualité... quitte à éluder telle ou telle question comme celle sur la *« vie interne du Parti communiste français »* à laquelle il ne s' *« intéresse pas »*. Celle du Parti socialiste ne le rend guère plus disert. Elle lui donne l'occasion d'ironiser à la fois sur le prétendu *« âge d'or »* qui aurait marqué l'époque où il en était le premier secrétaire et sur le *« mitterrandisme »* de son actuel premier ministre.

Ses conseils de *« remettre des bûches dans le feu sans lassitude »*, prodigués à M. Michel Rocard n'auront pas été une exclusivité réservée au gouvernement. Paternel, le chef de l'Etat, recourant à différentes images, a encouragé tout le monde à ne pas laisser l'élan retomber, à *« repriser tous les jours le travail fait la veille »*. Ne pas se contenter de l'acquis, ne pas laisser les habitudes provoquer de sclérose, tel est le message présidentiel. Un message sans réelle nouveauté mais qui n'en exprime pas moins une intention claire, la volonté de M. Mitterrand de dissiper l'impression qu'il réserverait son énergie au seul domaine international.

Les relations entre pouvoir exécutif et pouvoir législatif lui ont ainsi inspiré quelques réflexions sur le recours à l'article 49-3, histoire de montrer surtout qu'en tant qu'ancien parlementaire il avait bien reçu le message critique des députés sans pour autant vouloir lui-même faire des reproches au premier ministre qui abuserait de cette facilité constitutionnelle.

Plus généralement, c'est le crédit du Parlement qui préoccupe le président de la République . M. Mitterrand invite donc le governement à ne pas déserter les hémicycles, pour ne pas contribuer à la dégradation de leur image. Et il reprend le vieil adage du « aide-toi, le ciel t'aidera » en assurant les parlementaires et les *« grandes formations politiques »* qu'il prendra en compte leurs propositions pour *« un meilleur usage des textes »*.

Manifestant un intérêt intact à la poursuite de la décentralisation, domaine dans lequel il ne faut pas, là non plus, abandonner l'effort, M. Mitterrand n'a laissé plâner aucun doute sur son attachement au système actuel d'élection des conseillers généraux... Tant pis, pour ceux dont les tiroirs sont emplis de projets de réforme. Leur restera la consolation de prendre leurs ciseaux pour redécouper des cantons trop peuplés.

Aiguillon, mais aussi guide. La confédération européenne, dont il conçoit le projet, doit permettre de donner à son action extérieure un but clairement perceptible à l'intérieur. Sans que toutefois, soit perdue de vue, l'impérieuse nécessité de renforcer la structure communautaire des Douze.

L'année qui commence verra moins le président français à l'étranger, mais il ne renoncera pas pour autant aux voyages... Il a compté : il lui reste douze départements qu'il n'a pas visités depuis 1981 *et huit régions sur vingt-deux.*

« Je n'ai pas l'impression d'être un rentier qui ronfle devant sa télé », confie M. Mitterrand. Une façon de répondre à M. Raymond Barre qui en octobre dernier, jugeait qu' *« une France pépère s'accommodait fort bien d'une gauche pépère »*. Et à ceux qui se demandent ce qui lui resterait à faire pour son second septennat, il répond : *« Tout. L'essentiel »*.

Dans les armées

Des indemnités compensatrices pour les jours fériés travaillés

A l'Elysée, lors de la traditionnelle cérémonie des voeux aux armées, M. François Mitterrand a annoncé, vendredi 5 janvier, qu'un relèvement des indemnités catégorielles versées aux cadres et aux engagés complètera la revalorisation indiciaire de leurs soldes au terme des négociations en cours sur les salaires de la fonction publique. Le président de la République a donné ainsi, comme on le prévoyait (*le Monde* du 6 janvier), les grandes lignes du plan de revalorisation de la condition des militaires, préparé par le ministre de la défense, M. Jean-Pierre Chevènement, qui est très attaché à l'aspect indemnitaire, proprement militaire, de ce projet, à côté de son aspect indiciaire, commun à l'ensemble de la fonction publique en France.

Ce volet indemnitaire du plan conçu par M. Chevènement a été le plus long à mettre au point, en raison de l'opposition de certains services de l'administration, chez le premier ministre ou au ministère des finances et du budget. Des détails restent à préciser encore, en particulier pour tout ce qui concerne l'éventuelle compensation financière des astreintes (gardes de sécurité et permanences) subies par les personnels militaires durant les jours fériés et les dimanches. Au gouvernemnt, on craint, en effet, que l'attribution de ces indemnités ne devienne une revendication générale des différents corps de la fonction publique.

Le plan de revalorisation de la condition des militaires concerne trois points principaux. En premier lieu, les soldes les plus basses, c'est-à-dire celles des gradés engagés, seront relevées de façon à se rapprocher du montant du SMIC, compte tenu, d'autre part, des avantages en nature (nourriture, habillement ou logement) perçus par ces militaires avec leur solde spéciale progressive. En second lieu, des compensations financières seront attribuées aux cadres et engagés exerçant des tâches opérationnelles et astreints à des gardes ou à des permanences les jours fériés et les dimanches, sous la forme d'un complément à l'indemnité pour charges militaires. En dernier lieu, toute une série de primes spécifiques (soldes à la mer, primes de mécanicien d'avion, primes d'officier de police judiciaire, primes pour certains jeunes sous-officiers à cinq ans de service, et primes de qualification pour des sous-officiers supérieurs) sera accordée aux détenteurs de certains emplois.

Des instances de concertation

Dans la seule armée de terre, enfin, il est prévu de doubler le nombre des repas gratuits, dits de service, dont bénéficient en temps normal des cadres ou des engagés sur les lieux de leurs astreintes professionnelles. Un contingent de cent dix à cent vingt repas de service supplémentaires serait ainsi attribué par an aux cadres de l'armée de terre, comme c'est déjà le cas dans les deux autres armées.

Le plan de M. Chevènement prévoit encore de mettre sur pied les instances de concertation que le ministre de la défense avait proposé de créer après l'agitation épistolaire des gendarmes durant l'été dernier. Les trois armées, la gendarmerie, la délégation générale pour l'armement, le service de santé et le service des essences disposeront de conseils de la fonction militaire, dont les membres, désignés par tirage au sort parmi les volontaires, seront chargés de donner leur avis sur les conditions de vie et de travail dans les formations militaires. Des commissions de concertation seront instituées dans chaque régiment, sur chaque navire de guerre ou sur chaque base aérienne.

Dès son approbation définitive, ce plan sera communiqué par message aux armées, vraisemblablement au début de la semaine prochaine, de sorte que tous les cadres et tous les gradés ou engagés seront informés des indemnités auxquelles ils pourront avoir droit. Cette revalorisation est indépendante d'une autre, à venir, dans le cadre des discussions salariales de la fonction publique entre les syndicats et le ministre de la fonction publique, M. Michel Durafour. L'amélioration indiciaire dans les armées devrait porter principalement sur les limites d'âge dans la hiérarchie des grades et sur le « pyramidage » de ces mêmes grades, c'est-à-dire sur les facilités d'accès à l'avancement de chacun.

La contestation interne

Les dirigeants du PCF persistent et signent

Le bureau politique du Parti communiste a publié dans *l'Humanité* du samedi 6 janvier une longue déclaration titrée : « A l'offensive pour le rassemblement, l'action, le *renforcement du PCF »*. Dans celle-ci les dirigeants communistes réagissent fermement à ce qu'ils appellent *« un déferlement anticommuniste sans précédent »*, et, sans les citer, répondent à leurs différents contestataires qu'ils n'entendent pas modifier leur politique.

Cette déclaration commence par expliquer que *« manipulation de l'information, falsification, censure, tous les coups, même les plus ignobles, sont devenus la règle pour tenter d'affaiblir le Parti communiste français »*. Elle en rend particulièrement responsable *« le pouvoir socialiste »* et *« les forces de la grande bourgeoisie »*. Ce texte explique ainsi que le PCF *« ne prétend pas être exempt d'erreurs et de fautes, avoir eu et avoir raison sur tout, mais il peut regarder avec fierté son combat pour les droits des travailleurs, le progrès économique et social, la liberté, la paix et l'amitié entre les peuples au cours de ses soixante-dix ans d'existence »*.

Le bureau politique ajoute : *« Aujourd'hui sa politique est nouvelle. Le Parti communiste français a changé. Il s'est dégagé de conceptions erronées et d'une stratégie qui a échoué parce qu'elle éloignait de l'essentiel : ce sont les peuples qui font l'Histoire, et cette histoire doit s'écrire au présent (...) »*. Il annonce que *« partout, pour tous les communistes, l'heure est à la riposte »*, que les comités fédéraux et de section *« prennent dès mai ntenant les dispositions pour que toutes les cellules soient réunis, afin que tous les communistes puissent donner leur avis, participer aux décisions, aux actions entreprises. Un tract, diffusé immédiatement à cinq millions d'exemplaires, va permettre de faire connaître (...) l'opinion des communistes sur la nature et les objectifs de la campagne anticommuniste »*.

Les dirigeants communistes annoncent aussi *« la tenue dans tous le pays, pendant les premiers mois de l'année, de meetings »*, les fédérations de la région parisienne étant appelées à accorder *« toute son importance »* à celui qui aura lieu le 11 mars à Paris avec M. Georges Marchais.

Ils demandent, enfin, à toutes les cellules d'élire, *« dès le mois de janvier »*, leur bureau et de procéder à une *« rencontre rapide de tous les communistes sans exception pour leur remettre leur carte 1990 »*.

« L'Humanité » dénonce la déprogrammation d'un film sur Lénine

La déprogrammation par TF 1 du téléfilm *Un train pour Petrograd*, dont la diffusion était prévue lundi 8 janvier, a déclenché de violentes critiques dans *l'Humanité*, du 6 janvier. Sous le titre *« TF 1 déraille »*, le quotidien du PCF indique que la déprogrammation de ce téléfilm consacré à un épisode de la vie de Lénine – celui du fameux « wagon plombé » qui le ramène de son exil de Zurich vers Petrograd – constitue *« un acte de censure »*. *« Ce nouvel autodafé cathodique vient s'ajouter aux efforts redoublés du pouvoir et de ses mercenaires médiatiques pour empêcher dans notre pays la rencontre entre les aspirations des gens et tout ce dans quoi ils pourraient puiser espoir et se reconnaître »*, indique le quotidien du PCF.

Selon M. Etienne Mougeotte, vice-président de TF 1, la décision de déprogrammation a été prise compte tenu du fait qu' *« il n'était pas très convenable, par égard à ces peuples en voie de libération* [ceux des pays de l'Est] *de diffuser actuellement cette œuvre de qualité, mais complaisante »*.

Le téléfilm en question a été produit par TF 1, mais aussi par des télévisions italienne, espagnole, autrichienne et ouest-allemande. A TF 1, on indique que ce téléfilm sera à nouveau programmé quand *« tout sera stabilisé »* dans les pays de l'Est.

M. Chevènement : « Le missile Hadès est au service de l'Europe »

A propos des missiles nucléaires préstratégiques Hadès, qui équiperont l'artillerie française à partir de 1992, le ministre de la défense, M. Jean-Pierre Chevènement, indique, dans un entretien avec *le Point*, que *« ce type de missiles est au service de l'Europe »*, et il considère que *« ces armes ont un rôle stabilisateur »*. Le missile Hadès devrait emporter une tête nucléaire de 80 kilotonnes (environ cinq fois la puissance de la bombe d'Hiroshima) sur une distance de moins de 500 kilomètres.

« Ces armes protègent la paix, ajoute M. Chevènement, *et, donc, l'Allemagne elle-même, en dissuadant toute agression conventionnelle, dont nul ne peut se dire à l'abri pour l'éternité. »* Le ministre de la défense estime que *« l'Union soviétique restera une très grande puissance militaire »*, car *« il faut juger les Etats non pas sur leurs intentions mais sur leurs capacités »*. Il considère que *« la doctrine de défense française est la seule qui tienne la route dans l'ébranlement général des blocs, dont les concepts fondateurs sont remis en cause »*.

Revenant sur les vœux de M. Mitterrand aux Français, le ministre de la défense affirme, de son côté, que *« l'idée de confédération européenne est enthousiasmante et réaliste »*.

« Il a toujours été clair, conclut M. Chevènement, *que la dissuasion française avait pour fonction de défendre nos intérêts vitaux. On peut penser que le contenu de ces intérêts aura tendance à s'étendre dans le cadre de la confédération européenne proposée par le président de la République, qui demeure en dernière instance seul à décider. »*

POLITIQUE

Les aventures du courant Poperen

De « Tribune du communisme » au gouvernement Rocard, le ministre des relations avec le Parlement a - presque - toujours su être un minoritaire réaliste au sein du Parti socialiste

En juillet 1958, le général de Gaulle est revenu au pouvoir depuis *deux mois. Quarante-neuf* intellectuels communistes, encore membres du PCF ou l'ayant quitté, créent le Comité provisoire de liaison pour la réunification du mouvement *ouvrier. Guère plus nombreux* quand paraît, fruit de leur réflexion, le premier numéro de *Tribune du communisme*, ils estiment que le Parti communiste porte une lourde *responsabilité dans la « défaite sans combat »* que vient de subir le mouvement ouvrier, et ils ne croient plus possible de lutter de l'intérieur contre la politique de ce parti.

Leur porte-parole est un jeune universitaire communiste, M. Jean Poperen. Major de l'agrégation d'histoire à vingt-deux ans, spécialiste de Robespierre, il a dirigé, après la guerre, les étudiants communistes, avant d'être soupçonné de *fractionnisme et surveillé par* la direction, qui l'a fait espionner par un jeune militant, le futur historien Philippe Robrieux. Le groupe est hétérogène : il va de Serge Mallet, *bientôt théoricien de la nouvelle* classe ouvrière, à François Furet, l'actuel historien de la Révolution française : l'un et l'autre deviendront des cibles privilégiées des polémiques *de M. Poperen.*

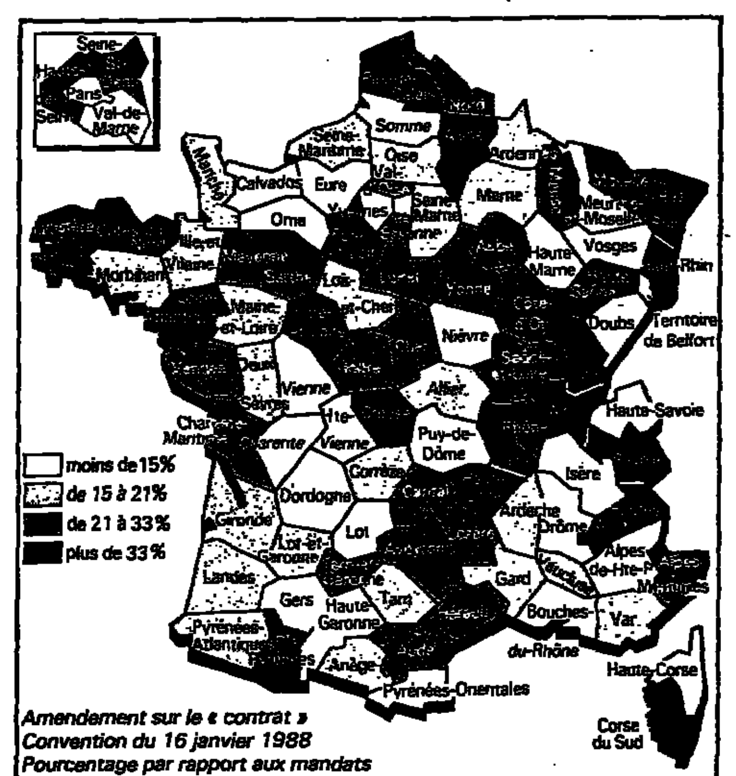
Pour M. Mitterrand en 1965

En 1960, le groupe fusionne avec le Parti socialiste autonome (PSA) et l'Union de la gauche socialiste (UGS), fusion qui donne naissance au Parti socialiste unifié, le PSU . Les forces sont inégales : environ dix mille *adhérents pour le PSA, huit* mille pour l'UGS, une centaine, tout au plus, autour de *Tribune du communisme*, mai s la composante « communiste » donne du piquant à *la nouvelle formation, et M. Poperen* entre au bureau national. Il crée le courant « unitaire », dont les feux sont dirigés, pour l'essentiel, contre le courant « moderniste » qu'animent *M. Gilles Martinet*, puis M. Michel Rocard. A l'orientation vers les *« couches nouvelles »*, il oppose le rassemblement de l'ensemble des salariés ; au *« contre-plan »*, la conquête du pouvoir d'Etat ; au regroupement de la gauche non communiste sous la direction de la *« social-technocratie »*, le contrat d'unité entre les diverses composantes de la gauche.

Le courant unitaire est, lui aussi, très hétérogène. Y cohabitent d'an*ciens trotskistes et d'anciens men*chéviks, d'anciens pivertistes et d'anciens mollétistes (1), des hommes issus des combats de la Résistance mai s, aussi, des diri*geants étudiants*, comme M. Alain Geismar, que mai 1968 rendra célèbre. Au congrès de 1963, il obtient 31 % des mandats, et la majorité absolue échappe aux modernistes, *mai s les poperénistes seront* constamment minoritaires au PSU, jusques et y compris dans le soutien à la candidature de M. François Mitterrand lors de l'élection présiden*tielle de décembre 1965.*

Désormais, avec la création de la *Fédération de la gauche démocrate* et socialiste (FGDS), l'essentiel se passe ailleurs, et M. Poperen infléchit ses orientations. Plutôt que la réunification du mouvement ouvrier, il défend le rassemblement de la gauche non communiste, qu'il avait, jusqu'alors, combattu. *« La lutte pour l'unité de la gauche passe à l'intérieur de la FGDS »*, écrit-il en avril 1967. De nouveau battu au sein du PSU, il crée, en octobre, l'Union des groupes et clubs socialistes (UGCS), est exclu du PSU au mois de décembre de la même année – par M. Rocard – et s'associe à la FGDS le 20 avril 1968.

Ce choix ne se fait pas sans déchirements. L'aile trotskisante du cou*rant l'avait quitté lors du soutien à* la candidature de M. Mitterrand . D'autres amis cessent de suivre M. Poperen : M. Geismar est parti, depuis quelque temps déjà, vivre sa *vie de syndicaliste ; M. Claude* Bourdet, compagnon de la Libération, décide de rester au PSU. Deux semaines plus tard, les événements de mai 1968 commencent. Par bien des aspects, *l'UGCS* se sent proche



Amendement sur le « contrat »
Convention du 16 janvier 1988
Pourcentage par rapport aux mandats

des aspirations du mouvement. Tel n'est pas le cas de la FGDS dans son ensemble, où la défaite électorale de juin 1968 déclenche une crise aiguë.

Les adhérents de l'UGCS sont, alors, précipités dans la tourmente : la constitution, au congrès d'Alfortville, en mai 1969, du nouveau Parti *socialiste, qui se fait sans eux et sans* M. Mitterrand ; l'organisation, avec le CERES de M. Jean-Pierre Chevènement, de la rencontre nationale de Bagneux, réunissant ceux qui ne se satisfont pas du prématuré né à Alfortville ; la candidature, à l'élec*tion présidentielle de juin 1969, de* Gaston Defferre, qu'ils se refusent à soutenir ; la participation à la « deuxième session » du congrès constitutif, à Issy-les-Moulineaux, en *juillet, alors que M. Mitterrand* boude toujours. M. Poperen et ses alliés de Bagneux obtiennent près de *10 %* des mandats, mai s ils n'intègrent pas la direction. Il apparaît, alors, comme le réel courant de gauche, et son audience progresse : 20 %, en octobre 1970, contre l'alliance au centre.

La bévue d'Epinay

Arrive le congrès d'Epinay, en juin *1971, et c'est l'erreur. M. Poperen,* qui a mis l'unité avec le PCF au centre de sa stratégie, ne voit pas par quelles médiations elle passe. Bien des alliances lui paraissent possibles : une alliance à gauche, par exemple, ou une large majorité incluant, à la fois, Guy Mollet et M. Mitterrand, mais se retrouver avec Gaston Defferre et ce que ce dernier évoque pour lui – l'alliance au centre – contre Mollet que, après tout, il estime, c'est inimaginable. Les 12 % qu'il a obtenus sur sa propre motion forment donc, avec Guy Mollet et le premier secrétaire sortant, Alain Savary, une coalition minoritaire.

Ces 12 % étaient, pourtant, signi*ficatifs. Le courant Poperen est fai*ble dans les grands départements, mais il est majoritaire dans vingt-sept fédérations petites ou moyennes, de la Haute-Loire au Val-d'Oise. Ce capital, toutefois, fond aussitôt, car une partie des troupes, les jeunes notamment, n'admet pas l'accord avec Mollet. Avec la signature du programme commun de gouvernement PS-PCF-radicaux de gauche, en juillet 1972, M. Poperen comprend son erreur, mais il se heurte à une autre partie de sa base, qui souhaite mai ntenir le bloc mollétiste, d'où un nouvel effritement. Au congrès de Grenoble, l'année suivante, M. Poperen est décidé à rallier la majorité mitterrandiste. Prié de se compter, le courant atteint péniblement 5, 5 % des mandats. Il participe à la synthèse finale et peut *prétendre, à ce titre, entrer au secré*tariat national, mais les plaies ne sont pas cicatrisées, et il essuie un refus.

Même diminué, le courant existe . La couche des trente-cinq à quarante-cinq ans y es prédominante, et le poids des salariés plus fort que dans les autres courants du PS : 39 % d'ouvriers et d'employés, 19 % de techniciens et d'ingénieurs, 16 % d'enseignants. L'essentiel de son ancrage syndical est à la CGT. L'UGCS, dissoute, a été remplacée par l'ERIS (Etudes, recherches, informations socialistes), qui publie ses *Cahiers*. Le courant bataille, en 1974, sur l'entrée au PS du vieil adversaire moderniste, *« Rocard d'Estaing »*, comme M. Poperen n'hésitera pas à surnommer le futur premier ministre. Au congrès de Pau, en 1975, M. Poperen accède, enfin, au secrétariat comme responsable de la propagande, M. Mitterrand voulant compenser ainsi, sur sa gauche, l'éviction du CERES de la majorité.

De marxiste, M. Poperen est devenu, avant tout, rationaliste. Au congrès de Valence, en 1981, c'est lui qui met en avant la nécessité du « compromis », alors que, moins d'un an auparavant, il s'indignait que l'on pût envisager de renoncer à *« notre programme de rupture avec le capitalisme »*. Pour M. Poperen, numéro deux du PS, derrière M. Lionel Jospin, les années Mitterrand pourraient s'annoncer calmes et tranquilles, mai s le compromis social qu'il appelait de ses voeux ne s'organise pas comme il l'espérait. La politique de rigueur l'inquiète, même s'il la soutient sans défaillance. La querelle scolaire le fait monter en première ligne des militants de la laïcité. Il dissimule de moins en moins ses désaccords et il *regrette* que le parti ne manifeste pas davantage son identité par rapport à la politique gouvernementale. Ses relations avec M. Jospin commencent à se dégrader. Pressentant la *defaite électorale de 1986* et son corollaire, la tentation des alliances au centre, il reforme son courant en réunissant, *dès le mois de mars de* cette année-là, cinq cents de ses partisans à Paris.

Le « vieux complice » de M. Michel Rocard

M. Poperen fait campagne pour le refus, en cas de victoire à l'élection *présidentielle de 1988*, de gouverner avec une Assemblée nationale où la droite est majoritaire. Il demande que la dissolution de l'Assemblée, dans cette hypothèse, soit clairement annoncée. Sur cette base, une dynamique se crée. Les amis de M. Julien Dray, réunis dans Questions socialistes, se rapprochent de M. Poperen, de même que certains dissidents de Socialisme et République (l'ancien CERES). Cette « nouvelle com*posante » va-t-elle se compter* au congrès de Lille, en avril 1987 ? Après une nuit d'hésitation, M. Poperen y renonce. A peine élus au comité directeur, les amis de *M. Dray reprennent leur liberté*. Les dissidents de Socialisme et République restent, mai s ils sont peu nombreux.

Cependant, lors de la convention nationale sur les propositions du PS pour l'élection présidentielle, en janvier 1988, l'amendement présenté par M. Poperen obtient le score flat*teur de 21 % des mandats (voir carte).* Ce ne sont pas toutes, certes, des voix « poperénistes », mai s c'est dans les fédérations les plus dynamiques, celles dont les effectifs progressent ou, en tout cas, ne régressent pas, qu'il atteint les meilleurs résultats. *Grâce à l'entremise des rocar*diens, un texte de compromis est élaboré, qui représente une reconnaissance de l'influence de M. Poperen dans le parti.

Après sa réélection, M. Mitterrand confie à M. Rocard la direction d'un gouvernement largement ouvert à droite. Surprise ! M. Poperen y *figure en bonne place. Va-t-il rentrer* dans le rang majoritaire et mitterrandiste ? Il ne lesemble pas. D'ailleurs, ses partisans ne retrouvent pas une place au secrétariat, recomposé après la formation du gouvernement, et, deux mois plus tard, une « université d'été », à Sabres, dans les Landes, permet d'homogénéiser le courant renaissant autour du thème du « contrat », pour *« rééquilibrer au profit du monde du travail l'actuel déséquilibre social »*. A mesure que les mois passent, M. Poperen *s'affirme de plus en plus* déterminé à « se compter » au congrès de Rennes, et les turbulences sur la laïcité ou sur l'immigration – il a toujours défendu l'intégration de préférence au *« droit à la différence »* – ne peuvent que l'y encourager, de même que le dialogue qu'ont engagé avec lui les rénovateurs communistes (son frère, M. Claude Poperen, ancien membre du bureau politique du PCF, est, *aujourd'hui, l'un des principaux animateurs des « reconstructeurs »).*

Son courant, traditionnellement âgé, a rajeuni. *Pour la première fois* depuis le congrès d'Epinay, il s'est *organisé* dans le Mouvement des jeunes socialistes. Il n'est absent que de six départements (les Hautes-Alpes, le Calvados, la Lozère, la Haute-Marne, la Savoie et le Territoire de Belfort). *Plus d'un millier* de cadres du PS sont abonnés au bulletin hebdomadaire, *Synthèse-Flash*, que dirige Mme Colette Audry. On compte dix poperénistes au comité directeur, six premiers secrétaires fédéraux, dix-sept députés, deux sénateurs et *les maires* de plusieurs villes importantes, au premier rang desquels celui de Nantes, M. Jean-Marc Ayrault, numéro deux du courant et dauphin de M. Poperen.

Le ministre des relations avec le Parlement, qui sourit d'entendre M. Rocard l'appeler son *« vieux complice »*, assure que son objectif n'est pas de construire un courant *« de gauche », mais* de rendre ses idées et ses partisans incontournables pour la formation d'une nouvelle majorité au sein du PS. Il est persuadé, en tout cas, que le score qu'il obtiendra lui permettra de mettre fin à la sous-représentation dont il *estime, depuis longtemps*, être victime dans les diverses instances du Parti socialiste.

JACQUES KERGOAT
Historien du Parti socialiste.

(1) Léon Trotski : adversaire de Staline, *fondateur de la IVe Internationale* ; menchéviks : sociaux-démocrates russes ; Marceau Pivert : animateur d'un courant révolutionnaire *et* pacifiste au sein du Parti socialiste SFIO avant guerre ; Guy Mollet : secrétaire général de la SFIO de 1946 à 1969.

LIVRES POLITIQUES

ANDRÉ LAURENS

Retour à Marx via Jaurès

MARX *et* Jaurès, *même* combat. Et ce combat continue, *contraire*ment aux dires de ceux qui le prétendent achevé et dépassé. Non, assure Max Gallo, l'Histoire ne finit pas avec la prétendue *« universalisation de la démocratie libérale occidentale comme forme finale de gouvernement des hommes »* et l'échec du *« despotisme communiste »*.

L'écrivain et historien, qui s'exprime, ici, en militant de gauche – il est député socialiste européen, est allé consulter Marx dans le texte et il en a retenu l'exemple d'un penseur révolté contre l'aliénation de l'individu, un utopiste pour qui *« la société future doit permettre le libre-développement de l'homme »*.

Or, de ce point de vue, il reste à l'évidence beaucoup à faire, ce qui conduit Max Gallo à proposer, à travers *« une modeste relecture »* du célèbre précédent en la matière, un *Manifeste pour une fin de siècle obscure.*

L'individualisation de l'homme est le thème récurrent de cette réflexion sur la formation du système mondial tel que nous le connaissons. Tous les progrès qui ont incontestablement servi l'individu – et dont beaucoup sont les fruits du capitalisme – ont été contrebalancés par d'éclatantes régressions, observe l'auteur. On voit bien aujourd'hui que les pays les plus pauvres s'appauvrissent, que les inégalités sociales s'aggravent, que la famine tue encore, et que, là où l'individu paraît le plus choyé, il n'est que *« sérialisé »*, découpé en tranches (consommateur, urbanisé, vacancier, téléprogrammé, etc.). Max Gallo revient sur un thème qu'il avait lancé dans les colonnes du *Monde* en s'interrogeant sur *« le silence des intellectuels »*. Ceux-ci sont, selon lui, l'objet d'une mutation de leur fonction sociale produite par la nouvelle phase du capitalisme : *« Ils s'intègrent et sont les bénéficiaires du système dont ils deviennent les meilleurs experts. Ils sont les rouages décisifs de la Mégamachine sociale. Ils la font fonctionner et la justifient. Elle leur apparaît comme la seule possible. Ils tentent de l'améliorer et ils en deviennent ainsi les serviteurs, les « scribes » [...]. Le triomphe capitaliste, l'échec communiste, la diversification du tiers-monde et le naufrage de son idéologie, la fragmentation sociale, ne laissent en place qu'un système capitaliste mondial intégré. »*

Pour combattre une telle puissance de fait, il n'y a plus que la révolte individuelle et violente, ou celle qui s'organise en marge sur le mode criminel (mafia, drogue), ou encore celle qui se fonde sur des pulsions régressives (intégrisme, racisme, terrorisme). Max Gallo propose de donner une rationalité au refus de *« la logique actuelle de développement du système mondial »*. Si, écrit-il, *« c'est Jaurès qui avait raison contre Lénine »*, il ne faut pas oublier Marx et sa critique du capitalisme. Selon l'auteur, cette critique doit s'affirmer en termes de refus et non par une intégration à visée réformiste dans le système capitaliste. C'est toute une filiation social-démocrate, en particulier celle qui se réclame du modernisme qui est, ici, condamnée (difficile de ne pas y reconnaître, notamment, la question rocardienne).

En vertu de ce refus global, et au nom du réalisme et du pragmatisme, Max Gallo rejette aussi *« la construction européenne sur le modèle d'une zone de libre-échange »* et suggère de s'appuyer sur les Etats-nations, et sur les mouvements du socialisme démocratique des nations européennes, celles de l'Est comprises, pour résister à la pression du pan-capitalisme.

Plutôt qu'à prétendre *« changer la société »* ou à la gérer mieux que d'autres, la conquête du pouvoir doit, selon l'auteur, viser à maintenir et élargir des zones hors marché, qui échappent aux *« logiques courtes »* du système marchand, telles celles qui couvrent la formation du citoyen, les liens sociaux, la santé, la solidarité.

Max Gallo aurait-il voulu ajouter sa propre contribution à toutes celles qui s'affronteront au prochain congrès du PS ? Non, car les motions par lesquelles se distinguent les courants de ce parti ne sont pas, à la différence de celle-ci, lisibles par le grand public. Max Gallo s'adresse à l'évidence à toute la gauche qui s'interroge et, peut-être, se renouvelle en France et en Europe : il lui rappelle la primauté de l'individu sur les systèmes et celle du politique sur l'économisme et, paradoxalement, l'internationalisme dans la matrice de *« ces formations sociales à l'existence transéculaire que sont les nations »*. Voilà qui, au minimum, donne envie de débattre !

▶ ***Manifeste pour une fin de siècle obscure***, de Max Gallo. Ed. Odile Jacob, 201 pages, 85 F.

COMMUNICATION

Pour préparer sa diffusion par satellite

Canal Plus augmente le tarif de son abonnement

Le conseil d'administration de Canal Plus a décidé, le 5 janvier, d'augmenter l'abonnement à la chaîne cryptée. A compter du 1er avril, son montant passera de *150 francs à 160 francs* par mois (nos dernières éditions du samedi 6 janvier). Ce tarif sera le même pour tous les modes de diffusion, que l'on reçoive Canal Plus par voie hertzienne, par le futur canal du satellite TDF 1 ou par l'intermédiaire d'un réseau câblé.

L'abonnement de Canal Plus n'avait pas augmenté depuis trois ans et M. André Rousselet, PDG de la chaîne, mettait, jusqu'à présent, un point d'honneur à ne pas s'aligner sur l'augmentation du prix des services. Mais le lourd investissement nécessaire pour tenter l'aventure de la diffusion par satellite l'a obligé à reconsidérer le problème. *« L'effort que nous faisons pour utiliser TDF 1 pèsera pendant longtemps sur nos comptes*, explique M. Rousselet. *Mais Canal Plus croit à l'avenir de la diffusion par satellite : nous envisageons même de transférer, en quinze ans, tous nos abonnés hertziens sur la réception par satellite de meilleure qualité. Pour gagner ce pari, nous devons adopter une politique tarifaire qui ne pénalise pas les abonnés au satellite. »*

L'augmentation de 10 francs supportée par les 2 850 000 abonnés actuels de la chaîne payante permettra donc d'abaisser le coût de l'abonnement au satellite. Théoriquement, un téléspectateur désirant *recevoir Canal Plus* avec des images D2 Mac et un son numérique, grâce à une antenne TDF 1, aurait dû payer environ 180 F par mois. Il ne déboursera que 160 F, auxquels il faut ajouter le prix de l'antenne (entre 1 000 et 1 200 F selon les estimations de Canal Plus, qui a pris le contrôle du fabricant Tonna), un dépôt de garantie de 500 F et un « droit d'accès ». Ce « droit d'accès », de 500 F également, permettra à la chaîne d'amortir en un an le coût du « Decsat », le fameux décodeur spécialement conçu pour la norme D2 Mac.

Reste à savoir si le passage de l'abonnement à 160 F n'aura pas de conséquences négatives immédiates sur la commercialisation de Canal Plus. La chaîne payante continue de voir affluer les abonnements à une moyenne de 1 000 à 1 500 par jour. Elle a même connu pendant les fêtes de Noël des pointes à 4 000 abonnés par jour. Le taux de désabonnement, lui, ne dépasse pas 7 %. A ce rythme, la chaîne devrait atteindre à la fin de l'année le seuil de 3 millions de foyers, limite de la commercialisation fixée par les responsables de Canal Plus. Les nouvelles demandes seront alors dirigées vers le satellite.

JEAN-FRANÇOIS LACAN

SOCIÉTÉ

ENVIRONNEMENT

En raison d'un anticyclone persistant

Alertes répétées à la pollution dans l'agglomération lyonnaise

Vendredi 5 janvier, pour la quatrième fois en un mois, le dispositif d'alerte à la pollution a de nouveau *été déclenché* dans l'agglomération lyonnaise. Cette procédure de prévention ne signifie pas pour autant que la ville soit plus touchée que les autres par les émanations nocives.

LYON

de notre bureau régional

Un anticyclone se maintenant au-dessus de la ville, une inversion des températures – froide au sol et chaude en altitude – bloquant l'ascension des polluants, et Lyon vit son *neuvième jour de procédure* d'alerte en un mois. Mais les passants ne se promènent pas encore avec un masque sur la bouche. Les ingénieurs du Comité de coordination pour le contrôle de la pollution atmosphérique en région lyonnaise (COPARLY) restent sereins.

Cette nouvelle alerte leur confirme l'efficacité du système mis en place en 1984 (1) : soixante-quatorze capteurs, disséminés sur l'ensemble de l'agglomération et reliés à un ordinateur, relèvent tous les quarts d'heure les taux de dioxyde de soufre dans l'atmosphère.

« A partir de 120 microgrammes par mètre cube d'air, soit un seuil bien inférieur à celui fixé par la Communauté européenne, nous déclenchons la mesure réglementaire prévue par arrêté préfectoral », explique M. Serge Carpentier, un des ingénieurs du COPARLY. Conscient que le mot « alerte » ne se prête pas à la réalité de la situation, le COPARLY, dans son dernier communiqué, a employé l'expression *« procédure de protection de la qualité de l'air »*.

Mais le dispositif reste le même. Il impose aux chaufferies urbaines et à neuf industriels (Atochem, Rhône-Poulenc, la raffinerie Elf de Feyzin...), tous implantés dans le couloir de la chimie, au sud de l'agglomération, de réduire immédiatement leurs émissions de fumées nocives. Ceux-ci ralentissent alors leurs productions ou emploient des carburants moins chargés en dioxyde de soufre, et donc plus chers. *« Nous pouvons estimer que le coût de chaque jour d'alerte s'élève à 120 000 F pour l'ensemble des neuf entreprises »*, explique M. Henri Bergeron, responsable technique de la Maison de la chimie Rhône-Alpes. Il a précisé que, *« en dix ans, les industriels ont divisé par 2,5 leurs émissions toxiques. La volonté de l'agglomération de se doter d'un outil précis d'évaluation est à mettre à son actif »*.

Il n'empêche qu'en un mois Lyon s'est fait une vilaine réputation de cité irrespirable. Image d'autant plus injustifiée qu'il est *difficile de dresser un tableau comparatif* des pollutions urbaines : toutes les villes ne possèdent pas d'organisme de contrôle, les systèmes de mesure ne sont pas identiques, le nombre et la localisation des capteurs influent sur les taux enregistrés.

Ainsi, le réseau du COPARLY ne dispose que de deux capteurs pour mesurer les émanations des pots d'échappement. On peut supposer que l'oxyde d'azote a, lui aussi, été bloqué par l'inversion des températures. Or, mis à part quelques conseils émis par la préfecture du Rhône – limiter l'utilisation du starter, ne pas laisser les moteurs *chauffer à l'arrêt*, – aucune action n'a été envisagée face à ce type de pollution.

Les élus municipaux de Lyon, dont les deux adjoints chargés des questions d'écologie et de cadre de vie, sont même restés bien silencieux sur ce dossier. Il n'est pas simple de mettre en cause la « reine » automobile, quand on a promis, pendant la campagne électorale, dix mille places de parking supplémentaires et des tunnels en centre-ville.

BRUNO CAUSSÉ

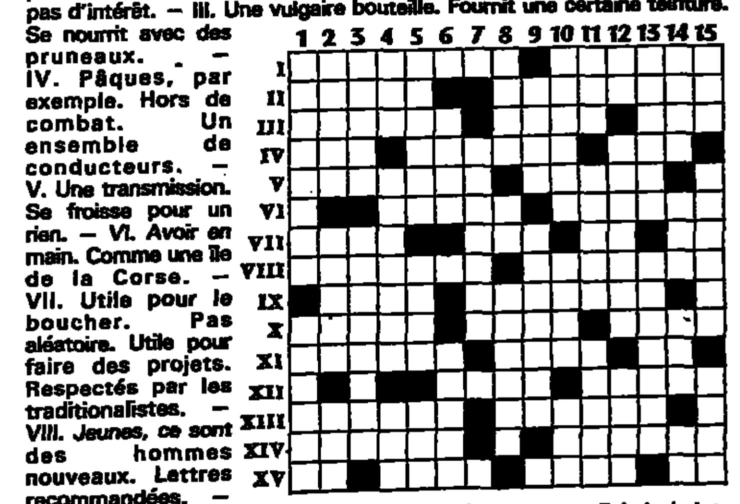
(1) Le COPARLY est subventionné par l'Etat, les collectivités locales et les industriels « pollueurs ».

MOTS CROISÉS

PROBLÈME Nº 5169

HORIZONTALEMENT

I. Soutient bien quand il est chaud. Comme un citoyen qui n'avait pas tous les droits. – II. Se lie facilement. Où ça ne manque vraiment pas d'intérêt. – III. Une vulgaire bouteille. Fournit une certaine teinture. Se nourrit avec des pruneaux. – IV. Pâques, par exemple. Hors de combat. Un ensemble de conducteurs. – V. Une transmission. Se froisse pour un rien. – VI. Avoir en main. Comme une île de la Corse. – VII. Utile pour le boucher. Pas aléatoire. Utile pour faire des projets. Respectés par les traditionalistes. – VIII. *Jeunes, ce sont* des hommes nouveaux. Lettres recommandées. – IX. Amène une suite. Qui ne coûte rien. – X. En tête quand on va droit au but. Petit, au comptoir. Remplissaient des bourses. – XI. Mises en miettes. Vierges, aux Antilles. Pronom. – XII. Où il y a un vice. Nom de tampon. – XIII. La vieille garde. Qui a besoin d'une correction. – XIV. Quand elle est grossière, peut sauter aux yeux. *Les femmes qui y entrent* peuvent devenir mères. – XV. Deuxième d'une série. Pas imaginaire. Pas libre. Règles.



VERTICALEMENT

1. Un fervent de la piste. En dire un peu trop. – 2. Un endroit pour passer la nuit. Liquide qui fait voir tout en noir. Une vieille vache. – 3. Façons d'agir. Mettre en forme. – 4. Pour la troisième fois. Qui n'aura aucune portée. Pic. – 5. Est parfois attribuée au sort. *Qui devrait* être remplacée. Comme parfois la propriétaire. – 6. Publiciste éclairé. Mesure pour le charme. – 7. Accord parfait. – 8. Moment où l'on ouvre des boîtes. N'a pas un grand lit. De grosses bombes. – 9. Est parfois traité de coquin. Passer malhonnêtement. – 10. Le *parfum de la volupté*. Nom qu'on donne à un auteur. Fait la belote avec sa dame. – *11. Commune* mesure. Faire un partage. Marque. – 12. Morceau de savon. N'est pas une grande œuvre. Peut être produite par un choc. – 13. Trouves l'endroit. Cacher quelque chose. – 14. Des marais, n'est pas cultivé. Se mouille. Plat. Berceau pour des princes. – *15. Matière pour un chemin.* Ne sont pas des cérémonies bien catholiques quand elles sont noires. Grande nappe.

Solution du problème nº 5168

Horizontalement

I. Plombier. – II. Rameurs. – III. Emet. Item. – IV. Pitres. Gi. – V. An. Eméché. – VI. Rébus. Le. – VII. Auer. Eole. – VIII. Tri. Pouls. – IX. Gain. Es. – X. Fenil. – XI. Stérerais.

Verticalement

1. Préparatifs. – 2. Lamineur. Et. – 3. Omet. Beigne. – 4. Métreur. Air. – 5. Bu. Ems. Pile. – 6. Irisé. Eon. – 7. Est. Clou. Râ. – 8. Echelle. – 9. Amie. Esses.

GUY BROUTY

SPORTS

RAID-MARATHON : le douzième Paris-Dakar

Détour par Diffa

Étape séparée, vendredi 5 janvier, pour le Paris-Dakar, concurrents d'un côté, avions suiveurs de l'autre. De cette façon, on évite de se lamenter sur la domination des Peugeot et on gagne le plaisir de découvrir une ville vierge.

DIFFA

de notre envoyé spécial

Une carte postale supplémentaire vient enrichir l'album souvenir du douzième Paris-Dakar. Elle porte le nom de Diffa, charmante préfecture du Niger au bord du fleuve Komadougou Yobe. C'est dans cette ville que les organisateurs ont choisi de poser les avions qui accompagnent la course et permettent d'acheminer les transmissions téléphoniques. Mais pas d'y faire arriver les concurrents, cela aurait été trop simple.

L'étape du jeudi 5 janvier s'achève à N'Guigmi, 140 kilomètres plus au nord. La piste d'atterrissage de ce village est, paraît-il, en mauvais état. Il faut se satisfaire de Diffa et, encore une fois, suivre la course par procuration. Loin des Peugeot qui caracolent *toujours en tête*, loin du motard Stephan Peterhansel qui « coiffe » l'Italien Edi Orioli, le vainqueur de la veille à N'Djamena (Tchad).

« Diffa, 13 635 habitants, poste-frontière entre le Niger et le Nigeria. » M. Amadou M'Dia, employé municipal, décline les références de sa ville à la manière d'un habitué du calendrier des postes françaises. *« Ici, monsieur, vivent des agriculteurs et des pêcheurs. Ils représentent 80 % de la population »*, explique ce diplômé de l'université de Niamey. Il aime sa cité et prend plaisir à la présenter aux visiteurs. Surtout que ces derniers sont rares à descendre si loin dans le sud du pays. *« Une fois nous avons vu une caravane de 4 × 4 avec des touristes venus d'Agadez, mais uniquement parce qu'ils s'étaient égarés dans l'erg de Kanouri »*, raconte-t-il. Voilà le secret de Diffa, épargnée des envahisseurs venus d'Europe, voilà l'origine de ses charmes.

Ici tout est paisible et le passage de l'étranger ne déclenche que de sympathiques *« bonjour ! »* de la part des gamins qui se rendent en bande à l'école. Point de vendeurs de souvenirs, point de harcelants *« cadeaux, cadeaux ! »* lancés par des jeunes en quête de faveurs, Diffa vit au rythme des jours ordinaires.

Les mirages de la capitale

Le moulin, tout frais sorti d'une usine indienne, moud le mil sans faiblir. *« Entre voir ! »* crie le meunier, heureux de mettre en avant la qualité de sa machine. Même proposition de la part des tailleurs qui tiennent échoppe *quelques* mètres *plus* loin. Ils expliquent pourquoi ils ont abandonné leurs machines à coudre électriques pour de robustes Butterfly à pédale « made in China ». *« Elles sont plus faciles à réparer sur place »*, notent-ils, avant de faire remarquer en souriant qu'ainsi ils peuvent *« brancher leur poste de radio »*. Ecouter les succès musicaux en vogue à Niamey en assemblant des pièces de pantalon semble rendre ces artisans de bonne humeur. Fausse impression ou réalité ?

Le long des bâtisses d'argile, des commerçants ont dressé leurs étals. Légumes verts, riz, pain, piles électriques, cigarettes trônent sur les planches. Plus *loin ce sont des bouchers qui font* griller des brochettes d'agneau ou du foie sur des bidons transformés en braseros. Comment écrire cette phrase, qui peut paraître incongrue sur ce continent : Diffa semble prospère. Les images glanées dans les rues, les sourires échangés avec ces femmes en boubous qui lavent leur linge, comme les propos rapportés par les clients du *Bar de la Jeunesse*, tout paraît confirmer ce sentiment.

En écoutant Salifou parler de son troupeau de chèvres, en regardant les passagers embarquer dans le car qui parcourt la route nationale 1 jusqu'à Niamey, la même impression se dégage. Il y a ici une population qui vit, qui étudie et qui se soigne à l'hôpital du département. *« Le Nigéria n'est pas loin, donc l'essence n'est pas chère »*, avoue le chauffeur de taxi qui a oublié de multiplier ses tarifs par trois. Un facteur qui s'ajoute à l'abondance de l'eau et des terres fertiles et explique en partie cette *autosuffisance*.

Dans la chaleur ambiante, les schémas traditionnels s'envolent. A l'ombre des eucalyptus, une société tranquille se laisse courtiser. Elle accepte la visite des étrangers mais n'attend pas tout d'eux. Finalement, il valait peut-être mieux que le rallye ne vienne pas à Diffa.

La ville n'a pas besoin de ses francs, les enfants se passent aisément des tee-shirts et autres gadgets que distribue cette caravane publicitaire ambulante. *« La jeunesse est notre problème numéro un »*, confie le maire, qui craint que les générations futures délaissent la terre pour *« les mirages de la capitale »*.

Merci à Gilbert Sabine d'avoir exilé les avions ici. Sans lui, il aurait été difficile de connaître cette Afrique souriante.

SERGE BOLLOCH

Huitième étape

N'Djamena (Tchad) N'Guigmi (Niger)

483 kilomètres

• AUTOS. – 1. Vatanen-Berglund (Fin.-Suè., Peugeot 405 T-16), en 1 h 31 min 4 s de pénalité ; 2. Waldegaard-Fenouil (Suè.-Fra., Peugeot 405 T-16), à 14 min 35 s ; 3. Wambergue-Da Silva (Fra., Peugeot 205 T-16), à 16 min 49 s ; 4. Servia-Puig (Esp., Range Rover), à 26 min 54 s ; 5. Ambrosini-Baumgartner (Fra., 205 T-16), à 27 min 23 s.

• MOTOS. – 1. Peterhansel (Fra., Yamaha), en 4 h 45 min 35 s ; 2. Orioli (Ita., Cagiva), à 1 min 19 s ; 3. Magnaldi (Fra., Yamaha), à 2 min 25 s ; 4. Lalay (Fra., Suzuki), à 4 min 40 s ; 5. Picco (Ita., à 8 min 38 s.

CLASSEMENTS GÉNÉRAUX

• AUTOS. – 1. Vatanen-Berglund (Fin.-Suè., 405 T-16), en 11 h 53 min 17 s de pénalité ; 2. Waldegaard-Fenouil (Suè.-Fr., Peugeot 405 T-16), à 1 h 2 min 6 s ; 3. Wambergue-Da Silva (Fra., 205 T-16), à 2 h 23 min 15 s ; 4. Servia-Puig (Esp., Range Rover), à 4 h 4 min 59 s ; 5. Ambrosini-Baumgartner (Fra., Peugeot 205 T-16), à 4 h 32 min 38 s.

• MOTOS. – 1. Orioli (It., Cagiva), en 38 h 13 min 26 s ; 2. Peterhansel (Fr., Yamaha), à 32 min 29 s ; 3. Mas (Esp., Yamaha), à 38 min 51 s ; 4. Lalay (Fra., Suzuki), à 43 min 17 s ; 5. Neveu (Fra., Yamaha), à 59 min 42 s.

□ **L'Osservatore romano attaque le Paris-Dakar.** – Le quotidien du Vatican, *l'Osservatore romano* a attaqué vendredi 5 janvier, le Paris-Dakar estimant qu'*« il ne peut pas, même de loin, être assimilé à une compétition sportive, si le sport est quelque chose de plus qu'un grand Barnum où tout est fonction du spectacle »*. Un article intitulé « Le désert du Paris-Dakar » a critiqué notamment *« une rhétorique toute nouvelle qui, à des fins affairistes, tend à transformer l'esprit de compétition, l'inventivité, la liberté naturelle des manifestations sportives en un faux esprit d'aventure »*.

VOILE : la Course autour du monde en équipage

Les Néo-Zélandais maîtres chez eux

***Steinlager*, le ketch néo-zélandais vainqueur des deux premières étapes de la Course autour du monde en équipage, s'est encore imposé, vendredi 5 janvier, dans la troisième, disputée entre Fremantle (Australie) et Auckland (Nouvelle-Zélande).**

C'est par milliers que les Néo-Zélandais s'étaient massés, vendredi, entre le cap Reinga et Auckland pour l'arrivée de la troisième étape – la plus courte avec ses 3 400 milles – de la Course autour du monde en équipage. *Steinlager* et *Fischer-and-Paykel*, les deux ketchs (voiliers à deux mâts) néo-zélandais qui avaient doublé en tête le cap Nord (extrémité nord des deux îles), étaient talonnés à moins de 10 milles par deux sloops (un mât), le Suisse *Merit* et le Britannique *Rothmans*.

La menace était d'autant plus sérieuse pour les Néo-Zélandais que les ketchs, s'ils sont *a priori* plus rapides aux allures portantes avec 20 % de surface de voile en plus, se retrouvent handicapés au près ou dans la petite brise côtière, par le poids du deuxième mât et de son gréement. Pour compenser ce handicap, Peter Blake et Grant Dalton, skippers respectifs de *Steinlager* et de *Fisher-and-Paykel*, pouvaient, heureusement, compter sur leur longue expérience et surtout sur leur parfaite connaissance du plan d'eau à proximité d'Auckland.

Des quelque trois cents navigateurs qui avaient embarqué le 2 septembre à Southampton, Peter Blake était le seul à avoir pris le départ des quatre courses autour du monde précédentes. Et Grant Dalton était son second lors de la dernière édition. Le premier a encore justifié sa réputation de *« Tabarly des mers du Sud »* en profitant d'une bascule de vent dans le golfe d'Hauraki, à proximité de la ligne, et d'une manœuvre de spinnaker mal négociée sur *Fisher-and-Paykel* pour battre son rival de six minutes. Le succès néo-zélandais a d'ailleurs été complété par la troisième place, à soixante et onze minutes, de... *Merit*, conçu, comme les deux premiers, par l'architecte Bruce Farr.

« Charles-Jourdan » et la baleine

Cinquième à Fremantle et septième au classement général, Alain Gabbay, skipper de *Charles-Jourdan*, espérait beaucoup de cette nouvelle étape dans le Grand Sud. A peine plus d'une journée après le départ d'Australie, il avait même profité de la nuit de Noël pour prendre la tête de la flotte – pour la première fois depuis Southampton – et la conserver plus de quarante-huit heures.

Hélas ! Alors qu'il était encore bien placé, en sixième position à 53 milles de *Steinlager*, le voilier français a heurté une baleine, mardi 2 janvier. *« J'étais à la barre et le bateau marchait assez vite, à treize nœuds, quand il a été soulevé par une vague*, raconte Alain Gabbay. *En retombant, nous avons heurté une baleine qui nous suivait depuis quelques minutes. Je n'ai rien pu faire. Heureusement, personne n'a été blessé dans le choc. »*

En revanche, ce choc a laissé des traces sur la coque et, probablement, sur la baleine. La coque, en tissus préimprégnés carbone-apoxy-termanto, a été délaminée sur une longueur de 3,60 mètres et une largeur de 0,60 mètre sur le côté tribord. Une réparation de fortune a pu être faite avec des plaques d'aluminium, mais le skipper français devait « sous-toiler » son bateau pour ne pas embarquer d'eau en progressant babord amure. Il a ainsi rallié Auckland sans escale mais sans pouvoir faire mieux qu'une neuvième place.

GÉRARD ALBOUY

RELIGIONS

Le Coran en bande dessinée

Suite de la première page

Les dessins ont toutefois été confiés à des mains non musulmanes : Gioux, Philippe Teulat, Philippe Jouan, Benoît de Pelloux ont mis en bandes les six premiers volumes. On peut être partagé sur le style des dessinateurs mais le déroulement de l'histoire est attractif, y compris pour le profane adulte. La calligraphie arabe est due à Mekzi, du journal tunisois *El Goumhourya*, qui a utilisé deux écritures distinctes pour différencier le Coran lui-même du texte des bulles. Dans la version française, les citations coraniques figurent en cartouches.

Ni « imprimatur » ni objection

Prudente, la presse des Etats musulmans n'a pas encore évoqué l'événement que constitue en soi cette « première » dans l'histoire de l'islam. Les docteurs de la foi n'ont en effet délivré pour le moment ni *imprimatur* ni objection, et Youssef Seddik espère *qu'ils se cantonneront dans cette* neutralité. Or, en islam tout particulièrement, ce qui n'est pas interdit est permis...

On sait cependant qu'au sein du Conseil islamique de Tunisie, dont font partie des islamistes comme Mº Abdelfettah Mourou, la tendance serait plutôt hostile à cette nouvelle façon d'enseignement coranique puisque, selon la Sunna, *« Mahomet voua un jour à servir de bois pour le feu des enfers les artistes qui avaient dessiné la figure d'Abraham à l'intérieur de la Kaaba à La Mecque »*.

Comme cela a été souvent le cas dans de semblables affaires, il suffirait qu'une institution officielle islamique, surtout celle du pays d'origine du promoteur de cette nouveauté, condamne l'entreprise de Youssef Seddik pour que d'autres organisations de théologiens du monde musulman lui emboîtent le pas, arrêtant sans doute derechef cette audacieuse et sympathique tentative d'adaptation coranique au siècle.

JEAN-PIERRE PÉRONCEL-HUGOZ

► ***Si le Coran m'était conté*, scénario et documentation historique et théologique de Youssef Seddik, éd. Alef, 5, rue de Turbigo, 75001 Paris. Chaque volume cartonné comprend une cinquantaine de pages en couleurs et coûte 59 F. Six volumes sont parus (trois en français, trois en arabe). Huit sont encore prévus pour compléter le cycle coranique (quatre dans chaque langue).**

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du samedi 6 janvier 1989 :

UN DÉCRET

• Nº 90-19 du 3 janvier 1990, portant publication de la convention d'extradition entre le gouvernement de la République française et le gouvernement du Canada, faite à Ottawa le 17 novembre 1988.

UN AVIS

• Relatif à l'indice du coût de la construction pour le troisième trimestre 1989, qui s'établit à 929 (base 100 au quatrième trimestre 1953).

CULTURE

THÉATRE

De Shakespeare à Koltès dans la violence de Peter Stein

Peter Stein a mis en scène « Titus Andronicus » à Rome et répète « Roberto Zucco » de Bernard-Marie Koltès à Berlin. Deux « cas » de violence sur lesquels il s'explique

La cinquantaine venant, le metteur en scène allemand Peter Stein est resté un aventurier. Loin de l'intériorité naturelle et lumineuse des *Trois sœurs*, de Tchekhov, que l'on a vu à Paris en 1988, il a mis en scène à Rome *Titus Andronicus*, de Shakespeare, spectacle rugueux, d'une grande violence émotionnelle (coproduit par le Stabile de Gênes).

Peter Stein aime et connaît l'Italie pour y séjourner chaque année. A l'Institut théâtral de l'Université de Rome, il a donné des cours sur les origines de la tragédie, en partant de son propre travail, notamment l'*Orestie* (1980). Puis il a dirigé des travaux pratiques sur le théâtre élisabéthain. Enfin, il a mis en scène de jeunes comédiens et d'autres très confirmés, commeRaf Vallone, Eros Pagni, Maddalena Crippa, Paolo Graziosi dans ce *Titus Andronicus*. Entre aboiements de chiens et bruits de chaînes, y flamboient l'érotisme barbare et la fragilité nerveuse d'un monde fissuré. Epinglés dans une lumière blanche, en équilibre instable dans un monde tout en trappes dangereuses, des fauves sans états d'âme se déchiquettent à pleines dents. Au festin final, vertus et crimes se consomment jusqu'à satiété, jusqu'à l'écœurement.

« *Shakespeare et ses acteurs*, dit Peter Stein, *ont beaucoup contribué à introduire l'action au sens physique du terme, sur le plateau. Ne serait-ce que pour se combattre, les acteurs étaient forcés de se regarder. Or, depuis la commedia dell'arte, la tendance de l'école italienne est de jouer face au public, sans se préoccuper de ses partenaires. L'autre caractère du théâtre élisabéthain est la rhétorique. Un art avec lequel les acteurs allemands ont coupé les ponts depuis la seconde guerre mondiale, tant il a été utilisé pour tricher. Les Italiens, en revanche, ont conservé une relation, certes pervertie, mais intéressante, avec cette rhétorique dont l'abandon reflète l'être moderne.*

» *Qui aujourd'hui s'avance et dit :* « Je suis là, où est mon adversaire » ! *On ne se montre plus que maquillé, caché, on veut ressembler aux autres, on a peur du singulier. Les acteurs travaillent scrupuleusement le doute, cherchent à justifier leurs paroles. Toutefois, les Italiens savent s'exposer, jusqu'à oser se ridiculiser. J'avais du mal parfois à les suivre pas à pas comme je le fais avec les Allemands. Il y a des fautes, sans doute, dans ce* Titus Andronicus, *car en travaillant avec un acteur pour la première fois, je reste à distance, je ne le connais pas assez pour avoir de l'imagination, je laisse faire puis j'améliore çà et là, comme je peux.*

» *Je connaissais bien* Titus Andronicus *mais j'en avais gardé une image assez traditionnelle. En répétant, j'ai découvert combien shakespeare, dès cette pièce de jeunesse dont la paternité aujourd'hui n'est plus contestée, touche à la base du théâtre. Non à travers le clacissisme, ce qu'il fera souvent par la suite, mais en utilisant des effets banals, triviaux. Il vise un public comparable à celui des vidéo clips. Même quand il exagère, même s'il répète plusieurs fois un effet qui lui plait bien, il atteint le cœur de la tragédie, le paradoxe tragique, l'impasse totale de l'expérience humaine. On a le sentiment que chaque action doit faillir. La pièce provoque de vraies commotions. Bien sûr, comparé à la brutalité, aux perversions transmises par les médias populaires, ce qui se passe sur le plateau de* Titus Andronicus *semble pâle. Cependant, je pense que Shakespeare, en utilisant de façon très calculée des effets Grand-Guignol, réussit à créer ce moment d'irritation nécessaire, ce moment où le spectateur ne peut plus s'échapper.* »

« Le tigre le plus féroce »

« *Pour parler de Rome, Shakespeare utilise une image : la « jungle des tigres ». Il n'y a pas de morale dans cette pièce, aucun personnage n'attire la sympathie, le monde est de la merde. Mais au-delà de cette vision à la mode – que partagent les jeunes – se développe une rationalité du Mal. Shakespeare justifie tous les comportements. On voit comment la vertu entraîne une catastrophe après l'autre. Représentant des vieilles valeurs, Titus devient très vite le tigre le plus féroce. Il s'obstine à l'horreur autant qu'il s'est obstiné à la vertu. Et cette sauvagerie est admirable. Elle modifie notre jugement sur des actes que, normalement, nous devrions rejeter.*

» *J'enchaîne avec le* Roberto Zucco *de Bernard-Marie Koltès, que j'avais rencontré il y a deux ans. J'avais admiré le travail de Chéreau sur son théâtre, que je trouvais trop littéraire, trop tenu par une écriture qui se complaît dans sa propre « sauce à la française ». Je ressentais un profond manque de dramaturgie.*

» *Mais je suis toujours à la recherche d'une pièce contemporaine, même si les plus beaux textes ont été écrits par les inventeurs du théâtre, Eschyle, Sophocle. Luc Bondy m'avait raconté l'histoire de* Roberto Zucco, *et elle m'avait intéressée. Puis Koltès est mort, et j'ai pris un peu de distance. J'attendais la nouvelle pièce de Peter Handke, mais elle m'a déçu, m'a semblé abstraite. J'ai relu* Robert Zucco. *Certaines scènes sont construites avec une sûreté, un sens incroyable de l'effet théâtral. La structure est très différente de celle des textes antérieurs. Le langage est merveilleux, riche en perspectives, en métaphores, il laisse toujours des plages à découvrir. Koltès mène une réflexion sur la violence – le sujet me tient à cœur. Sur la fonction du criminel dans notre société. Son personnage de fou meurtrier traverse, telle une comète, une petite famille vaguement pagnolesque sur le déclin. D'où une dramaturgie du passage, très appropriée à notre fin de siècle.* »

Les répétitions de *Roberto Zucco* commencent à Berlin, à la Schaubühne, que Peter Stein a dirigée, qu'il a quittée en 1986 parce qu'il ne se sentait pas une vocation d'organisateur. Depuis, le mur est tombé, et on répète dans une salle à l'Est. Après l'Italie, Peter Stein viendra-t-il travailler en France ? Sans doute pas, bien que ses spectacles y aient toujours été bien accueillis.

« *Tout y est tellement superficiel. L'enthousiasme tourne à vide, tombe à plat. J'ai peur d'être consommé, ainsi, comme le foie gras. Je n'aime pas cette tendance à mettre sur le même plan mode, gastronomie, création artistique. En Italie aussi, il y a des problèmes. Tourisme et culture, par exemple, dépendent du même ministère. Je ne veux travailler ni dans la mode ni dans le tourisme. J'ai fait un autre choix voilà trente ans. Mais en Italie, ça me fait rire et, à Paris, ça m'irrite, je ne sais pas pourquoi. Peut-être parce que j'ai vécu à Paris la période la plus solitaire de ma vie. Je sais, je suis un peu diva, je n'ai pas un contact facile. Le seul homme que j'aie rencontré alors, ami, admirateur et maître à la fois, c'est Roger Planchon.* »

Antre mauvais souvenir : Peter Stein devait mettre en scène à l'Opéra Bastille *Pelléas et Mélisande*, de Debussy, avec Pierre Boulez. Son contrat a été annulé, « *sans indemnités, après deux ans de travail* ». Mais il reprend le projet à Cardiff, et le spectacle viendra ensuite au Châtelet.

ODILE QUIROT

▶ *Titus Andronicus* tourne en Italie jusqu'au mois d'avril, date à laquelle le spectacle sera à Milan. Puis il est pressenti pour le Théâtre de l'Europe. La saison prochaine, le metteur en scène invité du Théâtre de Gênes est Antoine Vitez.

▶ Le 19 janvier, Michel Piccoli fait une lecture de *Roberto Zucco* au TNP (78-03-30-40).

CINÉMA

Censure en Tunisie

Ne pas déplaire aux islamistes...

La « libéralisation » engagée en Tunisie depuis la mise à l'écart d'Habib Bourguiba trouve de nombreuses limites, notamment sur le plan culturel. Plusieurs exemples éditoriaux ou cinématographiques récents le prouvent. Un cas de censure a particulièrement impressionné l'intelligentsia tunisienne puisqu'il frappe un nouveau cinéaste dont le talent a éclaté ces dernières années avec une force toute particulière : Nouri Bouzid.

Le second long métrage du metteur en scène, *les Sabots d'or*, histoire (autobiographique) d'un ancien militant de gauche arabe aux prises avec les réalités nationales et familiales actuelles vient d'être l'objet de dix-huit coupures d'un total de quatorze minutes de la part de la censure d'Etat tunisienne : *tortures, intégrisme, désarroi devant la montée de l'intolérance, tout ce qui décrit l'histoire récente ou en train de se faire dans le pays a été banni.* Selon un journaliste tunisois, qui ne pourra pas l'écrire, « *l'œuvre est mutilée, charcutée, castrée. Trois années de travail et d'efforts de toute une équipe sont bafoués* ».

Un membre de la commission de contrôle du cinéma, organe théoriquement non compétent pour censurer mais qui ne s'en est pas privé cette fois, a indiqué en privé : « *Le film risquait de déplaire aux islamistes.* » Ces derniers seraient-ils plus forts en matière culturelle que le président Ben Ali, qui déclarait le 27 octobre 1989 : « *Il serait indigne de nous que les créateurs soient frustrés de la parole dans une société démocratique respectant les valeurs fondamentales* », avant de décorer Nouri Bouzid...

Né à Sfax, ancien élève de Georges Perec, emprisonné et maltraité de 1973 à 1979 pour « *perspectivisme* » (courant estudiantin plus ou moins trotskiste aujourd'hui disparu), rangé depuis lors du militantisme, Nouri Bouzid est une véritable vedette dans le monde arabe depuis la présentation en 1986 de son premier long métrage *l'Homme de cendres* (300 000 entrées en Tunisie), film sur la jeunesse arabe qui avait déjà eu maille à partir avec la censure bourguibienne parce qu'il présente un juif tunisien sous un jour jugé trop sympathique et évoque le viol d'un garçonnet musulman par un de ses coreligionnaires.

L'Homme de cendres, qui rappelle certaines valeurs de Bergman, Pasolini et Chahine mais exprime surtout la personnalité fonceuse et « *anti-douceur* » de Bouzid, a connu un grand succès aussi en Italie mais n'a pas encore été programmé en France, où la SEPT l'a toutefois acheté.

Au moment où la main de la censure s'abat si rudement sur *les Sabots d'or*, Nouri Bouzid s'apprêtait à tourner en Tunisie son troisième film, *Baiseness*, un autre sujet tabou au Maghreb : la prostitution masculine...

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ

PHOTOGRAPHIE

Les icônes lézardées

Claude Gassian photographie le rock à travers ses interprètes et en tire un album : « Rock Images »



Patti Smith. Paris, 1976.

DR

C'est un vieux cliché, et ça tombe bien puisque l'on parle de photo : le rock, ce n'est pas seulement de la musique. Il y aussi les images. On peut débattre pendant des heures sur la date de naissance de la musique, savoir si elle est née à La Nouvelle-Orléans ou à Nashville, à la fin des années 40 ou cinq ans plus tard. Mais personne n'en discutera, il y a une icône originelle : Elvis, sa moue, sa veste cintrée, son déhanchement, sa guitare tenue par une ficelle.

Quinze ans plus tard, Claude Gassian a commencé à photographier les rockers. D'abord les grands du début des années 70, les disparus, Hendrix ou Morrison, et les survivants, Who, Stones. Au fur et à mesure que se succédaient les générations, il les a cadrées, les a tirées : le glam rock comme le punk, les héros de clips comme les bêtes de scène.

Même quand il photographie Patti Smith dans un bac à sable, Gassian photographie du rock'n'roll. Son amour pour la musique et ceux qui la font finit toujours par l'emporter sur l'insolite, la mise en scène. Ce qui ne veut pas dire qu'il soit dupe. Voleur d'instants, il attrape le mythe au moment où il s'écroule : Robert Plant, superstar un peu déchue et horriblement fatiguée, ou Paul Young, touriste perdu dans une suite de palace trop luxueuse. Et ces photos font revivre la magie au moment où elle allait s'évaporer.

Dommage que la mise en page et, surtout, l'impression ne soient pas toujours à la hauteur des images.

THOMAS SOTINEL

▶ *Rock Images*, de Claude Gassian, *Paul Putti éditeur.*

DANSE

Gestes stridents

Le chorégraphe flamand Wim Vandekeybus donne « le Poids de la main » au Théâtre de la Ville

Le flot qui l'apporta (la nouvelle vague flamande) recule épouvanté : Wim Vandekeybus pratique un langage brutal, essentiellement physique, rejetant toute image esthétisante au profit d'une gestuelle « *volontairement ordinaire* », dit-il, débordée par « *un excès, une rage* ».

Son troisième spectacle, *le Poids de la main*, joue sans relâche sur la triple idée de performance, de risque et de violence. Les pieds armés d'espèces de faucilles griffues, des danseurs escaladent de hauts troncs d'arbres dressés sur les côtés de la scène. D'autres marchent sur des briques blanches, ou des morceaux de sucre géants, qu'ils déplacent eux-mêmes sous leurs pas au fur et à mesure de leur progression ; suivent des courses folles, au cours desquelles ces briques sont jetées dans les airs et adroitement rattrapées. Une flamme court le long d'un fil, fait tomber un objet blanc : c'est une chemise gelée, qu'on dégèle à grands coups sur des pierres chaudes avant de l'enfiler. *Une fille est suspendue la tête en bas pendant une durée qui semble devoir lui être insupportable.*

On se précipite furieusement sur des partenaires qui s'esquivent à la dernière seconde, provoquant des chutes terrifiantes. Les plaques de bois carrées qui recouvrent entièrement le plateau, tel un damier, sont déplacées, empilées en des tours qu'on escalade pour choir bruyamment avec elles. On tente de piétiner férocement des corps étendus au sol, qui doivent se convulser avec virtuosité pour échapper à l'écrasement.

Il y a aussi quelques plages (rarissimes) de détente : un jongleur avec une petite balle, ou bien des danseurs qui racontent à tour de rôle une histoire, en diverses langues (coucou, Pina Bausch).

La musique de Thierry de Mey pour le groupe Maximalist ! (douze musiciens en scène, tantôt disposés à gauche, tantôt surélevés au fond, deux pianistes à droite) est assez éprouvante, notamment les stridences répétitives aigues. On préfère ses « *musiques de table pour mains* » : les percussions des mains d'un musicien (ou d'un trio) assis à une petite table sont amplifiées par micros-contacts.

Le début de chaque séquence captive, mais elles s'étirent en longueur et l'intérêt retombe. Wim Vandekeybus est encore l'un de ces chorégraphes auxquels il faudrait offrir une paire de ciseaux : sur les deux heures que dure *le Poids de la main*, il y en a une de trop – d'autant plus que sont repris dans la seconde partie les mêmes jeux et les mêmes accessoires, les faucilles à grimper, les briques blanches, etc. Déménageurs et cascadeurs davantage que danseurs, les interprètes déploient une énergie admirable, tandis que peu à peu l'ennui nous tétanise dans notre fauteuil.

SYLVIE DE NUSSAC

▶ Théâtre de la Ville, jusqu'au 6 janvier, 20 h 45.

□ **M. Jean Jenger, président de la Fondation Le Corbusier.** – Le directeur de la Documentation française, M. Jean Jenger, a été élu à la présidence du conseil d'administration de la fondation Le Corbusier. Ancien sous-directeur de l'architecture au ministère de la culture et ancien directeur de l'établissement public constructeur du Musée d'Orsay, il succède à l'architecte André Wogenscky et retrouve une fonction qu'il avait occupée entre 1982 et 1988.

Les images poétiques de Gustave Roud

Une œuvre tout entière vouée à l'intériorité

L'œuvre de Gustave Roud puise à une source unique, naît d'un seul lieu. Lieu dont il ne s'éloigna jamais longuement et où il mourut, à soixante-dix-neuf ans, en 1976 : le Haut-Jorat, autour de Carrouge, dans le canton de Vaud en Suisse.

Rien de plus essentiellement éloigné pourtant du réalisme, de l'*instinct de clocher*, que cette œuvre tout entière vouée à l'intériorité. Traducteur de Hölderlin, de Novalis, de Rilke et de Trakl, auteur d'un œuvre rare (1) où l'invisible intimité et la présence au monde s'échangent sans cesse, Gustave Roud a recherché l'« *état de grâce poétique* », désiré se tenir dans le seul « *temps de la salutation* ».

Cet « *état* » poétique, l'autoportrait de 1919 qui ouvre l'exposition de l'œuvre photographique de Gustave Roud au Centre Pompidou le définit d'une manière saisissante : la table de travail, la page écrite, le portrait deviné de Mallarmé, la tête enfin du poète appuyée, les yeux ouverts, sur cette table, semblant rêver, à la frontière de la veille et du sommeil, à un au-delà de la page, à « *cette vérité lyrique si peu pareille à la réalité* ».

La photographie n'est pas un art de l'introspection, ou ne l'est pas *directement*. Elle a trop à faire d'abord avec la surface des choses ; surface qu'elle réfléchit sans la pénétrer. On peut imaginer que la photographie, que Roud pratiqua toute sa vie, fut comme le complément, le prolongement de l'écriture. Ce qui est sûr, en revanche, c'est qu'elle renvoie à celle-ci et serait, hors de cette référence poétique, décevante, sujette à une interprétation réductrice.

Cela est vrai pour les natures mortes, les portraits, les très beaux paysages en clair-obscur, faisant jouer la lumière et la transparence... Cela l'est également, et peut-être davantage, pour les portraits de jeunes paysans vaudois. Vibrants, dans leur hiératisme, d'une sensualité triomphante et contenue, ces corps évoquent un univers de licence interdite, de désir réfréné. Pour ne pas s'en tenir à un sourire entendu et afin de rendre justice à la démarche du poète photographe, il faut garder en mémoire sa poétique et sa pensée et se reporter aux passages de son *Journal* (1). La beauté un peu suspendue et figée des images de Gustave Roud est dans cette ouverture du regard, dans cette quête d'une pleine présence à *laquelle son* œuvre écrite donne son juste sens.

PATRICK KÉCHICHIAN

(1) L'œuvre de Roud est curieusement négligée en France. Publiés d'abord chez Mermod, ses *Ecrits* ont été repris, pour l'essentiel, en trois volumes à la Bibliothèque des Arts, à Lausanne en 1978.

En 1988, Christian Bobin a préfacé des écrits posthumes, *Air de la solitude* (Fata Morgana). Outre un volume de la collection « Poètes d'aujourd'hui » (Seghers, 1968), consacré au poète par son ami Philippe Jaccottet et épuisé, on pourra lire le volume de la collection « Qui suis-je ? » due à Gilbert Salem (*La Manufacture*, 1986).

Son *Journal* a été en partie publié par Philippe Jaccottet (Bertil Galland, 1982). *Gustave Roud, l'œuvre photographique*, Galerie de la BPI, Centre Pompidou, jusqu'au 5 février. Le 11 janvier à 18 h 30, salle Renoir, se tiendra un débat sur le thème « Photographie et littérature ».

AGENDA

CINÉMA

SAMEDI 6 – DIMANCHE 7

LA CINÉMATHÈQUE

Palais de Chaillot
(47-04-24-24)

SAMEDI

Le Train en marche (1971), de Chris Marker, 15 h ; The Prisonner of Shark Island (1936, v.o.), de John Ford, 17 h ; Steamboat Round the Bend (1935, v.o.), de John Ford, 19 h ; la Tour de Nesle (1954), d'Abel Gance, 21 h.

DIMANCHE

Cinq filles sur le dos (1967, v.o. s.t.f.), d'Evald Schorm, 15 h ; le Mouchard (1935, v.o. s.t.f.), de John Ford, 17 h ; Doctor Bull (1933, v.o.), 19 h ; Austerlitz (1960-1980), d'Abel Gance, 21 h.

Salle Garance
Centre Georges-Pompidou

SAMEDI

Révoltes, Révolutions, Cinéma : A la recherche de la famine (1980, v.o. s.t.f.), de Mrinal Sen, 14 h 30 ; Madame du Barry (1919, v.o. s.t.f.), de Ernst Lubitsch, 17 h 30 ; le Livre noir (1949, v.o. s.t.f.), d'Anthony Mann, 20 h 30.

DIMANCHE

Révoltes, Révolutions, Cinéma : la Marseillaise (1938), de Jean Renoir, 14 h 30 ; *Napoléon Bonaparte (1935)*, d'Abel Gance, 17 h 30 ; le Mouron rouge (1934-1935, v.o. s.t.f.), de Harold Young, 20 h 30.

Vidéothèque de Paris

2, grande galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles
(40-26-34-30)

SAMEDI

Montparnasse 1919-1989 : Actualités anciennes : Actualités Gaumont, 12 h 30 ; Rénovation urbaine : Monopoly (1977) de Stanislas Choko, Rue Jacquier (1974) de Christian Tronquet et Jordi Viusa, Plaisance (1986) d'Olivier Mergault, 14 h 30 ; l'Observatoire : l'Observatoire de Paris (1988) de Jacek Gasiorowski, Femmes de Paris (1953) de Jean Boyer, 16 h 30 ; Modigliani : Enquête sur Modigliani (1963) de Jean-Marie Drot, Montparnasse 19 (1957) de Jacques Becker, 18 h 30 ; Cafés pour noctambules : Sous la coupole (1985) de M.-A. Poyet, les Clowns de Dieu (1986) de Jean Schmidt, 20 h 30.

DIMANCHE

Montparnasse 1919-1989 : Destinée : Bande annonce : Cléo de 5 à 7 (1962) d'Agnès Varda, Monsieur Klein (1976) de Joseph Losey, 14 h 30 ; Man Ray : Man Ray (1981) de Claude Fayard, la Bande à Man Ray (1987) de Jean-Marie Drot, 16 h 30 ; Trafics : Flux et Reflux (1972) d'Yves Clara, Rouge Gorge (1984) de Pierre Zucca, 18 h 30 ; Nostalgie : Actualités Gaumont, Actualités Gaumont, Femmes, Femmes (1974) de Paul Vecchiali, 20 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

ALICE (Tchécoslovaquie-Suisse-Allemagne-Grande-Bretagne, v.f.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

ASTÉRIX ET LE COUP DU MENHIR (Fr.-All.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (43-59-31-97) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BAGDAD CAFÉ (A., v.o.) : *Cinoches, 6e* (46-33-10-82).

BANDINI (Fr.-Bel.-It.-A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

BAPTÊME (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

BLACK RAIN (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) : Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Images, 18e (45-22-47-94).

BORIS GODOUNOV (Fr.-Esp.-Youg., v.o.) : Vendôme Opéra, 2e (47-42-97-52) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

BRÈVE HISTOIRE D'AMOUR (Pol., v.o.) : Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25).

BURNING SECRET (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

CARNET DE NOTES SUR VÊTEMENTS ET VILLES (All., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

CHAMBRE A PART (Fr.) : Le Triomphe, *8e* (45-62-45-76).

CINÉMA PARADISO (Fr.-It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : La Nouvelle Maxéville, 9e (47-70-72-86).

COMÉDIE D'AMOUR (Fr.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

LE CUISINIER, LE VOLEUR, SA FEMME ET SON AMANT (*) (Fr.-Brit., *v.o.) : 14 Juillet Odéon, 6e* (43-25-59-83) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

> ### LES FILMS NOUVEAUX
>
> **BAL PERDU.** Film français de Daniel Benoin : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; La Nouvelle Maxéville, 9e (47-70-72-86).
>
> ***ROAD HOUSE.*** (*) Film américain de Rowdy Herrington, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; *UGC Montparnasse, 6e* (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).
>
> **SWEETIE.** Film américano-australien de Jane Campion, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

DÉLIT DE FUITES (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

DO THE RIGHT THING (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

EL VERDUGO (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

LES ENFANTS DU DÉSORDRE (Fr.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; La Nouvelle Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

FAMILY BUSINESS (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; *Pathé Marignan-*Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LA FEMME DE ROSE HILL (Fr.-Suis.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LE FESTIN DE BABETTE (Dan., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

LE GRAND BLEU (Fr., v.f.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08).

HIVER 54 (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

L'HOMME QUI VOULAIT SAVOIR (*) (Fr.-Hol.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) : Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

INDIANA JONES ET LA DERNIÈRE CROISADE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

L'INSOUTENABLE LÉGÈRETÉ DE L'ÊTRE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

ITINÉRAIRE D'UN ENFANT GATÉ (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46).

J'ÉCRIS DANS L'ESPACE *(Fr., v.o.)* : La Géode, 19e (46-42-13-13).

JOYEUX NOËL, BONNE ANNÉE (Fr.-It.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LA LÉGENDE DU SAINT BUVEUR (Fr.-It., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

LES LIAISONS DANGEREUSES (A., *v.o.) : Les Trois Balzac, 8e* (45-61-10-60) ; Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

MARQUIS (*) (Fr.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) ; Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

MAUVAIS SANG (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

MYSTERY TRAIN (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

NOCE BLANCHE (Fr.) : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; *Fauvette,* 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

NOCTURNE INDIEN (Fr., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; v.f. : UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59).

OLIVER ET COMPAGNIE (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex (Le Grand Rex), 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

L'ORCHESTRE ROUGE (Fr.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

PALOMBELLA ROSSA (It., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04).

PENTIMENTO (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Publicis *Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23)* ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

LE PETIT DIABLE (It., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) ; *Denfert,* 14e (43-21-41-01).

LE PETIT DINOSAURE ET LA VALLÉE DES MERVEILLES (A., v.f.) : La Nouvelle Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LA PETITE VÉRA *(Sov., v.o.) : Cinoches, 6e* (46-33-10-82).

PLUIE NOIRE (Jap., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Panthéon, 5e (43-54-15-04).

PUNISHER (*) (A.-Austr., v.f.) : La Nouvelle Maxéville, 9e (47-70-72-86).

QUAND HARRY RENCONTRE SALLY (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-*59-83) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e* (43-59-04-67) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-*83-93) ; Pathé Français, 9e* (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-*46-01) ; Le Gambetta, 20e* (46-36-10-96).

QUI VEUT LA PEAU DE ROGER RABBIT ? (A., v.f.) : La Nouvelle Maxéville, 9e (47-70-72-86).

RAIN MAN (A., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; v.f. : La Nouvelle Maxéville, 9e (47-70-72-86).

RETOUR VERS LE FUTUR 2e PARTIE (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-*60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e* (43-25-59-83) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-*01-59) ; Fauvette Bis,* 13e (43-31-60-74) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE : LES ANNÉES LUMIÈRE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, *8e (45-62-41-46) ; Les Montparnos, 14e* (43-27-52-37).

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE : LES ANNÉES TERRIBLES (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

ROUGE (Hong Kong, v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

S.O.S. FANTOMES II (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Bretagne, *6e (42-22-57-97) ; UGC Odéon, 6e* (42-25-10-30) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; *UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16)* ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

SEXE, MENSONGES ET VIDÉO (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; v.f. : Miramar, 14e (43-20-89-52).

LE TEMPS DES GITANS (Youg., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Pathé Hautefeuille, *6e* (46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-*19-08) ; La Bastille, 11e (43-07-*48-60) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33).

UN MONDE SANS PITIÉ (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Montparnasse, *6e* (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06).

UNE SAISON BLANCHE ET SÈCHE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).

UN POISSON NOMMÉ WANDA (A., v.o.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16).

VALMONT (Fr., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Les Nation, 12e *(43-43-04-67) ; Fauvette Bis, 13e* (43-31-60-74) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

VANILLE FRAISE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LE VOLEUR DE SAVONNETTES (It., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

PARIS EN VISITES

LUNDI 8 JANVIER

« Une heure au Père-Lachaise ». *11 heures et 15 heures, porte principale,* boulevard de Ménilmontant (V. de Langlade).

« Une passion d'Alexandre le Grand : l'Afghanistan, pays de Roxane », 12 h 30, 6, place d'Iéna (musée Guimet).

« La Dame à la licorne », 12 h 30, 6, place Paul-Painlevé (Musée de Cluny).

« Exposition David », 14 heures, cour Napoléon, statue de Louis XIV (Mme Cazes).

« Pyramide, crypte et aménagement du Grand Louvre », 14 h 30, métro Louvre, sortie rue de Rivoli (P.-Y. Jaslet).

« L'UNESCO. Conférence, visite et film sur Boro-Budur (Java) », 14 h 30, place de Fontenoy (Tourisme culturel).

« *Les appartements du duc du Maine* et du maréchal de La Meilleraie à l'Arsenal. La bibliothèque du comte d'Artois », 14 h 30, sortie métro Sully-Morland (I. Hauller).

« Hôtels et jardins du Marais, place des Vosges », *14 h 30, sortie métro* Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Les bâtiments conventuels du Val-de-Grâce spécialement accessibles », 14 h 45, angle boulevard de Port-Royal/rue Saint-Jacques (M. Banassat).

« Verres de Bohême 1400-1989 », 15 heures, entrée de l'exposition, 107, rue de Rivoli (Paris et son Histoire).

« Le Louvre : du donjon à la Pyramide », 18 h 30 ; « La peinture française des dix-huitième et dix-neuvième siècles », 19 h 30 ; « L'image de la mort dans la sculpture du Moyen Age au dix-neuvième siècle », 20 heures ; « *L'Astronome* de Vermeer », 20 h 15, espace « accueil des groupes » sous la Pyramide (Musée du Louvre).

Monuments historiques

« Le Musée de la poste », 15 heures, 34, rue de Vaugirard.

« Histoire du Palais de justice », 15 heures, entrée de la Conciergerie, 1, quai de l'Horloge.

CONFÉRENCES

23, quai Conti, 14 h 45 : « L'Europe de la fin du siècle : promesses et incertitudes », par Jean François-Poncet (Académie des sciences morales et politiques).

Verrières-le-Buisson (salle des fêtes), 14 h 15 : « Clemenceau, ses amis, ses ennemis », par J.-B. Duroselle (Les lundis de Verrières).

Auditorium du Musée du Louvre, 18 h 30 : « Winckelmann et son influence sur les historiens », par F. Haskell.

62, rue Saint-Antoine, 19 heures : « *L'abbaye aux Dames et le château de* Bénouville en Calvados », par G. Duval et P.-H. Gronier. Entrée libre. (Les lundis du patrimoine).

146, rue Raymond-Losserand, 20 h 15 : « Mincir, approche globale », par D. Varma. Entrée libre (Soleil d'or).

THÉATRES

> ### SPECTACLES NOUVEAUX
>
> (Les jours de première et de relâche sont indiqués entre parenthèses.)
>
> **TROP TARD POUR PLEURER.** Elysée-Montmartre (42-52-76-84) (dim., lun., mar.) 20 h 30 (3).
>
> **LE TUNNEL.** Théâtre Marie Stuart (45-08-17-80) (dim., lun.) 20 h (4).
>
> **AVANT-GARDE.** Lucernaire Forum. Centre national d'art et d'essai (45-44-57-34) (ven., sam., lun., mar.) 21 h 45 (5).
>
> **CONTES D'HIVER.** Centre Mendapa (45-89-01-60) (dim.) 20 h 45 (5).
>
> **DAVID MATHEL.** Les Déchargeurs (42-36-00-02) (dim. soir, lun.) 21 h, dim. 17 h (5).
>
> **DU SANG SUR LE COU DU CHAT.** Dix-Huit Théâtre (42-26-47-47) (dim. soir) 20 h 30 ; dim. 16 h (5).
>
> **JE ME SOUVIENS.** Mogador (48-78-75-00) (dim. soir, lun., jeu.) 20 h 30 ; dim. 15 h (5).
>
> **LE JEU DE LA VÉRITE.** Théâtre 14-Jean-Marie Serreau (45-45-49-77) (dim. soir, lun.) 20 h 45 ; 17 h (5).
>
> **LÉON LA FRANCE : HARDI VOYAGE VERS L'OUEST AFRICAIN.** Théâtre de l'Atalante (46-06-11-90) *(dim. soir, mar.)* 20 h 30 ; dim. 17 h (5).
>
> **MÉMOIRES DE DEUX JEUNES MARIES.** Cité internationale universitaire (45-89-38-69). Grande salle (dim., lun., mar.) 20 h 30 (5).
>
> **MONSIEUR BONHOMME ET LES INCENDIAIRES.** Ivry-sur-Seine. Théâtre d'Ivry (46-70-21-55) (dim. soir, mar.) 20 h 30 ; dim. 16 h (5).
>
> **ALEX METAYER AU CASINO DE PARIS. MORAL D'ACIER.** Casino de Paris (42-85-30-31) (dim. soir, lun.) 20 h 30 ; dim. 15 h 30 (9).
>
> **BRITANNICUS.** Comédie française (40-15-00-15). Salle Richelieu 20 h 30 (9).
>
> **MATCH D'IMPROVISATION.** Bataclan (47-00-30-12) 21 h (8).
>
> **LES COLOMBAIONI** (nouveau programme). Boulogne-Billancourt. Théâtre (46-03-60-44) (dim. soir, lun.) 20 h 30 ; dim. 15 h 30 (9).
>
> **MORDS DONC.** Marie Stuart (45-08-17-80) (dim., lun.) 22 h (9).
>
> **POLYEUCTE.** Gennevilliers. Théâtre (47-93-26-30) (dim. soir, lun.) 20 h 30 ; dim. 17 h (9).
>
> **LE RODEUR.** Montreuil. Studio théâtre (48-58-65-33), 21 h (9).
>
> **SCÈNES DE LA GRANDE PAUVRETÉ.** Gennevilliers. Théâtre (47-93-26-30) (dim. soir, lun) 20 h 30 ; dim. 17 h. (9).
>
> **LA TRAVERSÉE DE L'HIVER.** Théâtre national de la Colline (43-66-43-60) (dim. soir, lun.) 20 h 30 ; dim. 15 h 30 (9).
>
> **LES FELUETTES OU LA RÉPÉTITION D'UN DRAME ROMANTIQUE.** Ranelagh (42-88-64-44) (dim. soir, lun.) 20 h 30 ; dim. 17 h (9).
>
> **LES INCERTITUDES DU DÉSIR.** Athénée-Louis Jouvet (47-42-67-27) (dim., lun.) 20 h 30 ; le mardi à 18 h 30 (9).
>
> **ISMENE.** Théâtre 13 (45-88-16-30) (dim. soir, lun.) 20 h 30 ; dim. 15 h (9).
>
> ***LES ESCALIERS DU SACRÉ-CŒUR.*** Aubervilliers. Théâtre d'Aubervilliers. Groupe Tse (48-34-67-67) (dim. soir, lun.) 20 h 30 ; dim. 16 h 30 (9).

AFAG-THÉATRE (THÉATRE A DOMICILE) (39-78-05-17). Corps à cœur : 20 h 30.

ANTOINE - SIMONE-BERRIAU (42-08-77-71). La Ritournelle : 17 h 30 et 21 h, *dim. (dernière) 15 h 30.*

APPARTEMENT-THÉATRE (5e ÉTAGE) (42-25-03-19). La Demande en mariage et les Méfaits du tabac : 20 h.

ATALANTE (46-06-11-90). Léon la France : hardi voyage vers l'Ouest africain : 20 h 30, dim. 17 h.

ATELIER (46-06-49-24). L'Avare : 21 h, dim. 15 h 30.

BERRY (43-57-51-55). *Voyage au bout de la nuit* : 20 h 30.

CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51). L'Héroïque Semaine de Camille Bourreau : 21 h 30.

CARTOUCHERIE EPÉE DE BOIS (48-08-39-74). Tamerlan : 20 h, dim. 15 h 30.

CARTOUCHERIE THÉATRE DE LA TEMPÊTE *(43-28-36-36). Salle II.* Post-Scriptum : Je t'aime : 21 h, dim. 16 h 30.

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45). Les Versets satiriques : 21 h, dim. 15 h 30.

CENTRE MANDAPA (45-89-01-60). Contes d'hiver 3 : 20 h 45.

CINQ DIAMANTS (45-80-51-31). Première : 22 h.

CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE (45-89-38-69). Grande salle. Mémoires de deux jeunes mariées : 20 h 30.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). Voltaire's Folies (reprise 10 janvier). : 19 h et 21 h, dim. 15 h.

COMÉDIE DES CHAMPS-ELYSÉES (47-20-08-24). J'ai 2 mots à vous dire : 21 h, dim. 15 h 30.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). La Comédie de l'amour : 20 h 30, dim. 15 h 30.

COMÉDIE-FRANCAISE (40-15-00-15). Lorenzaccio : 14 h, dim. 14 h. Salle Richelieu. Comme il vous plaira : 20 h 30.

CONFLUENCES (42-70-90-24). ▷ Dim. Sous l'olivier : 16 h 30.

CRYPTE SAINTE-AGNÈS (EGLISE SAINT-EUSTACHE) (42-21-09-48). La Bible : une histoire nécessaire à l'homme : 14 h, 17 h et 20 h 30.

DAUNOU (42-61-69-14). Le Nouveau *Testament : 21 h, dim. 15 h 30.*

DEUX ANES (46-06-10-26). Les Tonton's farceurs : 21 h, dim. 15 h 30.

DIX-HUIT THÉATRE (42-26-47-47). Du sang sur le cou du chat : 20 h 30, dim. 16 h.

EDGAR (43-20 85-11). Les Babas-Cadres : 20 h 15. Nous on fait où on nous dit de faire : 22 h.

ELYSÉE-MONTMARTRE (42-52-76-84). Trop tard pour pleurer La France, ta fierté fout l'camp : 20 h 30.

ESPACE MARAIS (45-84-09-31). Le Jeu de l'amour et du hasard : 19 h 30, dim. 17 h. La Mouette : 21 h 30, dim. 19 h 30.

ESSAION DE PARIS *(42-78-46-42).* Bonsoir Monsieur Williams : 15 h. La Nuit bleue : 18 h. Salle I. La Dame d'onze heures : 21 h, dim. 15 h 30.

GRAND THÉATRE D'EDGAR (43-20-90-09). Existe en trois tailles : 18 h et 20 h 15. Apostrophons-nous : 22 h.

GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61). Le Palabreur : 19 h. Annoncez-vous : 20 h 30. Bal-Trap : 22 h 15.

HOTEL LUTÉTIA (SALON SAINT-GERMAIN) *(45-44-05-05). Menu Plaisir* : 20 h 30, dim. 16 h.

LA BRUYÈRE (48-74-76-99). Moi, Feuerbach : 21 h, dim. 15 h.

LE BOURVIL (43-73-47-84). Pas deux *comme elle : 20 h 30. Show* Philippe Pujolle en deuxième partie : 20 h 30.

LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre noir. Le Petit Prince : 18 h 45. *L'Etranger* : 20 h. Avant-garde : 21 h 45. Théâtre rouge. Simone Weil *1909-1943 : 18 h 30. Huis clos :* 21 h 30.

MADELEINE (42-65-07-09). Port-Royal : 18 h et 21 h, dim. 15 h 30.

MARAIS (42-78-03-53). Feux : *18 h 15. L'Avare : 20 h 45.*

MARIE STUART (45-08-17-80). Le Tunnel : 20 h.

MARIGNY (PETIT) (42-25-20-74). De Sacha à Guitry : 21 h, dim. 15 h.

MATHURINS (42-65-90-00). Les Palmes de M. Schutz : 17 h et 21 h.

MICHEL (42-65-35-02). Vite une femme ! : 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30.

MOGADOR (48-78-75-00). Je me souviens : *20 h 30, dim. 15 h.*

MONTPARNASSE (43-22-77-74). Le Souper : 18 h et 21 h, dim. 15 h 30.

MONTPARNASSE (PETIT) (43-22-77-74). Les hommes naissent tous égo : 21 h, dim. 15 h 30.

NOUVEAU THÉATRE MOUFFETARD (43-31-11-99). Le Chandelier : 20 h 30, dim. 15 h 30.

PALAIS DE JUSTICE 1re CHAMBRE DE LA COUR D'APPEL (43-26-31-02). Ultima Violenza : 21 h.

PALAIS DES CONGRÈS (46-40-27-06). Evita : 15 h et 20 h 30, dim. 15 h.

PALAIS DES SPORTS (48-28-40-90). Dans la nuit la liberté : 15 h et 20 h 30, mer. 15 h, dim. 14 h et 18 h.

PALAIS ROYAL (42-97-59-81). Un fil à la patte : 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h.

PARIS-VILLETTE (42-02-02-68). Vila Luco : 21 h, dim. 16 h 30.

POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97). Salle II. Visite d'un père à son fils : 18 h et 21 h.

PORTE SAINT-MARTIN (42-08-00-32). La Peste : 20 h 30, dim. 15 h.

POTINIÈRE (42-61-44-16). L'Œuf, à la première personne : 21 h, dim. 15 h.

ROSEAU-THÉATRE (42-71-30-20). *Jalousies* : 20 h 30, dim. (dernière) 16 h.

SENTIER DES HALLES (42-36-37-27). Vounet Super Star : 19 h 30. Les Stagiaires : 20 h 30.

SPOTLIGHT (45-65-32-89). En attendant... Feydeau ! Par la fenêtre, *Feu la* mère de Madame : 20 h 30.

STUDIO DES CHAMPS-ELYSÉES (47-23-35-10). La Chute : 20 h 30, dim. 15 h.

T.L.D. (LES DÉCHARGEURS) *(42-36-*00-02). David Mathel : 21 h, dim. 17 h.

THÉATRE 14 - JEAN-MARIE SERREAU (45-45-49-77). Le Jeu de la vérité : 20 h 45, dim. 17 h.

THÉATRE DE LA MAIN D'OR-BELLE DE MAI (48-05-67-89). Salle I. La Bête humaine : 20 h 30, dim. (dernière) 15 h. le Diplomate et le Mullah : 22 h 15, dim. (dernière) 17 h 30.

THÉATRE DE PARIS (42-80-09-30). Cats : 15 h et 20 h 30, *dim. 14 h 30 et* 19 h 30.

THÉATRE DES DEUX PORTES (43-66-42-17). Barouf à Chioggia : 20 h 30.

THÉATRE DU TAMBOUR ROYAL (48-06-72-34). L'Irrésistible Rencontre de Sherlock Holmes et du docteur Watson : 20 h 30, dim. 15 h 30.

THÉATRE MONTORGUEIL (42-33-80-78). Je Thème... Toi aussi : 20 h 30.

THÉATRE NATIONAL DE L'ODÉON (PETITE SALLE) (43-25-70-32). Un transport amoureux : 18 h, dim. 18 h 30.

THÉATRE NATIONAL DE CHAILLOT (47-27-81-15). Salle Gémier. Le Fi-*delle : 20 h, dim. 15 h.*

TINTAMARRE (48-87-33-82). La Timbale : 15 h. Phèdre (à repasser) : 20 h 15.

TOURTOUR (48-87-82-48). On va faire la cocotte : 19 h, dim. (dernière) 17 h.

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40). Bazar de nuit : 17 h et 21 h.

VARIÉTÉS (42-33-09-92). La Présidente : 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h.

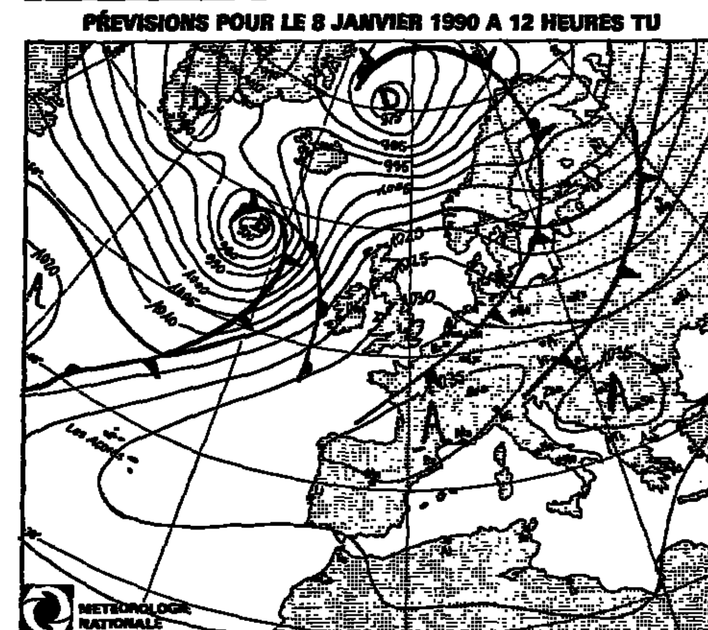
ZÉNITH *(42-40-01-01). Starmania* : 20 h.

AGENDA

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 6 JANVIER 1990 A 0 HEURE TU

PRÉVISIONS POUR LE 8 JANVIER 1990 A 12 HEURES TU



Evolution probable du temps en France entre le 6 janvier à 0 heure et le 7 janvier à minuit.

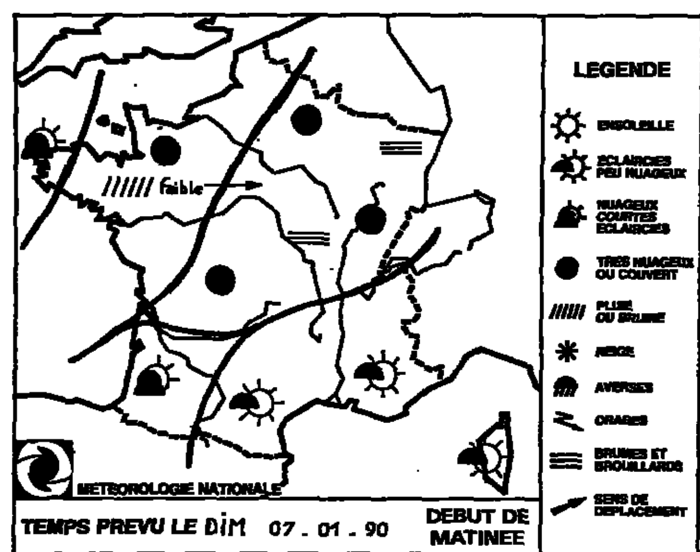
La pression atmosphérique reste élevée sur la France, générant un temps calme. Un faiblissement temporaire du champ de pressions, entre l'anticyclone des Açores et une autre cellule anticyclonique sur la Yougoslavie va permettre le passage d'une perturbation atténuée sur la moitié nord du pays.

Prévisions pour dimanche : un temps gris, sauf dans le Sud-Est.

La journée commencera sous les nuages le plus souvent. Temps gris et brumeux pour le quart nord-est, avec des gelées matinales (– 2 ou – 3 degrés). Moins de brume dans le Sud-Ouest, avec + 2 ou + 3 degrés. En Bretagne, Normandie, Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Pays de Loire, Poitou-Charentes, il fera plus doux : de 5 degrés dans l'intérieur à 8 degrés dans l'Ouest et sur les côtes ; là les nuages seront porteurs d'un peu de pluie ou de bruine.

Au cours de la journée ces petites pluies toucheront les régions au nord de Bordeaux et de Lyon ; on les retrouvera le soir sur les régions de l'Est et le Lyonnais. L'après-midi les températures seront assez homogènes : 7 ou 8 degrés le plus souvent, 9 degrés près de la Manche, 10 degrés près de l'Atlantique et dans le Sud-Ouest. Après ce passage de petites pluies, le soleil reviendra mais de manière bien timide.

Même si les nuages gagnent du terrain par le Nord et l'Ouest au fil des heures, tout le quart sud-est du pays bénéficiera d'un ciel assez dégagé. Les températures s'en ressentiront : gelées de – 5 à – 7 degrés dans le Massif Central et les Alpes, + 1 à + 3 degrés près de la Méditerranée (mais 7 degrés en Corse). L'après-midi il fera 10 à 13 degrés près de la Méditerranée, 7 à 10 degrés dans l'intérieur.



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé
Valeurs extrêmes relevées entre le 5-1-1990 à 6 heures TU et le 6-1-1990 à 6 heures TU — le 6-1-1990

FRANCE			
AJACCIO	15	3	C
BIARRITZ	17	6	D
BORDEAUX	12	2	C
BOURGES	4	–1	B
BREST	13	11	P
CAEN	10	5	B
CHERBOURG	7	6	P
CLERMONT-FER	11	–2	N
DIJON	0	–3	B
GRENOBLE SMH	5	–7	D
LILLE	4	2	B
LIMOGES	7	2	D
LYON	3	–5	B
MARSEILLE-MAR	12	–1	D
NANCY	3	2	B
NANTES	8	8	P
NICE	13	5	C
PARIS-MONTS	6	4	C
PAU	16	1	D
PERPIGNAN	11	1	D
RENNES	7	7	B
ST-ETIENNE	8	–4	D
STRASBOURG	2	1	C
TOURS	6	5	B
TOULOUSE	13	–2	B
POINTE-A-PITRE	29	20	D
ÉTRANGER			
ALGER	16	6	D
AMSTERDAM	6	3	P
ATHÈNES			
BANGKOK	34	24	N
BARCELONE	14	7	D
BELGRADE	–3	–13	B
BERLIN	1	0	C
BRUXELLES	4	3	C
LE CAIRE	17	7	D
COPENHAGUE	2	1	C
DAKAR	25	19	D
DELHI	21	10	D
DJERBA	15	13	A
GENÈVE	1	–6	D
HONGKONG	18	16	N
ISTANBUL	6		A
JÉRUSALEM	9	5	C
LISBONNE	12	10	A
LONDRES	10	8	P
LOS ANGELES	21	7	D
LUXEMBOURG	0	0	B
MADRID	11	1	B
MARRAKECH	18	6	D
MEXICO	25	9	B
MILAN	–2	–4	B
MONTRÉAL	2	–7	C
MOSCOU	–9	–10	C
NAIROBI	25	16	C
NEW-YORK	11	2	C
OSLO	1	–4	C
PALMA-DE-MAJ.	16	1	D
PÉKIN	4	–8	D
RIO-DE-JANEIRO	27	22	D
ROME	11	0	N
SINGAPOUR			
STOCKHOLM	–1	–2	D
SYDNEY	24	21	C
TOKYO	11	1	D
TUNIS	15	11	P
VARSOVIE	–1	–9	C
VENISE	5	–2	D
VIENNE	–3	–6	C

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

RADIO-TÉLÉVISION

Samedi 6 janvier

TF 1

20.35 Variétés : Sébastien, c'est fou !
22.15 Magazine : Ushuaïa.
23.20 Magazine : Formule sport.
0.10 Journal et Météo.
0.30 Série : Mésaventures.
1.00 Série : Mannix.

A 2

20.35 Variétés : Champs-Elysées.
22.25 Série : Les brigades du Tigre.
23.15 Journal et Météo.
23.30 Magazine : Lunettes noires pour nuit blanche.

FR 3

20.35 Samdynamite.
21.55 Journal et Météo.
22.20 Magazine : Le divan.
22.45 Magazine : Musicales.
23.45 Magazine : Sports 3.
0.45 Musique : Cocktail de nuit.

CANAL PLUS

20.30 Téléfilm : Le détournement du vol 847.
22.05 Spectacle : Le monde du cirque, Barnum 8.
22.50 Flash d'informations.
22.55 Téléfilm : Carton rouge pour les hooligans.
0.00 Cinéma : Parties de chasse en Sologne.
1.20 Cinéma : Vivre et laisser mourir. ■
3.15 Cinéma : Milan noir. ■ ■
4.35 Cinéma : La ronde. ■ ■ ■
6.20 Documentaire : Les allumés.

LA 5

20.40 Téléfilm : Les mercenaires du Costa-Verde.
22.50 Série : Le voyageur.
23.35 Magazine : Désir (rediff.).
0.00 Journal de minuit.
0.10 Thibaud ou les croisades (red.).
1.10 Les faucheurs de marguerites (rediff.).
2.10 Histoires extraordinaires.

M 6

20.30 Série : Le Saint.
22.15 Téléfilm : Le triangle des Bermudes.
23.30 Magazine : Culture pub.
0.00 Six minutes d'informations.

LA SEPT

20.30 Documentaire : Putting up the pickles. De Yasha Aginsky.
21.00 Théâtre : Le mariage de Figaro. Pièce de Beaumarchais.

FRANCE-CULTURE

20.30 Photo-portrait. Robin Cook, auteur de romans noirs.
20.45 Dramatique. L'attente, de Jacques Borel.
22.35 Musique : Opus. Maximalist, groupe de six jeunes musiciens belges.
0.05 Clair de nuit.

FRANCE-MUSIQUE

20.05 Concert (donné le 6 juin lors du Festival de Vienne) : Lucio Silla, opéra en 3 actes, de Mozart, par le Concertus musicus de Vienne et le Chœur Arnold Schoenberg, dir. Nikolaus Harnoncourt ; sol. : Herbert Tachezi (clavecin) et Edita Gruberova, Peter Schreier, Cecilia Bartoli, Dawn Upshaw, Yvonne Kenny.
23.08 Le monde la nuit.
0.30 La terrasse des audiences du clair de lune. Alain Meunier, violoncelle.

Dimanche 7 janvier

TF 1

19.00 Magazine : 7 sur 7. Invité : Robert Hossein.
19.50 Loto sportif.
20.00 Journal, Météo et Tapis vert.
20.35 Cinéma : Amadeus. ■ ■
23.20 Magazine : Ciné dimanche.
23.25 Cinéma : Le chien des Baskerville. ■
0.50 Journal et Météo.

A 2

18.25 Magazine : Stade 2.
19.30 Série : Maguy.
20.00 Journal et Météo.
20.35 Série : Les cinq dernières minutes.
22.05 Opéra : L'amour des trois oranges.
23.20 Journal et Météo.
23.45 L'équipe Cousteau à la redécouverte du monde (rediff.).

FR 3

19.00 Téléfilm : L'enfance de Charlie Chaplin.
19.55 Flash d'informations.
20.00 Dessins animés : Tex Avery.
20.35 ▶ Documentaire : Optique.
21.30 Magazine : Océaniques.
22.05 Journal et Météo.
22.30 Cinéma : L'innocent. ■
0.35 Musique : Cocktail de nuit.

CANAL PLUS

20.30 Cinéma : Agnès de Dieu. ■ ■
22.05 Flash d'informations.
22.15 Cinéma : Le ventre de l'architecte. ■ ■ ■
0.05 Mon zénith à moi.
1.00 Cinéma : La sentinelle des maudits. ■
2.25 Surprises : Interludes.

LA 5

20.00 Journal.
20.30 Drôles d'histoires.
20.40 Cinéma : Le flic de Beverly Hills. ■
22.35 Spécial Paris-Dakar.
23.05 Magazine : Ciné Cinq.
23.15 Magazine : Désir (rediff.).
0.00 Journal de minuit.
0.05 Docteur Teyran (rediff.).
1.40 Madame le juge (rediff.).
3.10 Le journal de minuit.
3.15 Série : Histoires extraordinaires.
4.15 Panorama des ateliers français de musique et de danse.
5.00 Histoires extraordinaires (rediff.).

M 6

20.00 Série : Madame est servie.
20.35 Cinéma : Folle à tuer. ■
22.10 Magazine : Sport 6.
22.15 Capital.
22.30 Cinéma : Mon nom est Trinita. □
0.00 Six minutes d'informations.
0.05 Musique : Boulevard des clips.
2.00 Rediffusions.

LA SEPT

19.00 Documentaire : Le studio des Variétés. D'Alain Guesnier et Valérie Duval.
20.30 Vidéo danse : Dix anges. De Dominique Bagouet et Charles Picq.
21.00 Cinéma : La momie. ■ ■ Film égyptien de Shady Abdel Salam (1976).
22.45 Court-métrage.
23.00 Documentaire : Portrait d'Edmond Jabès. De Michèle Porte.

FRANCE-CULTURE

20.30 Atelier de création radiophonique. Fragments Blin-Beckett.
22.35 Musique : Le concert. Jazz-bivouac. Grande nuit des gospels songs.
0.05 Clair de nuit.

FRANCE-MUSIQUE

20.05 Concert (donné le 3 septembre à Londres) : Symphonie n° 7 en mi mineur, de Mahler, par l'Orchestre symphonique de la ville de Birmingham, dir. Simon Rattle.
22.00 Concert (donné en août à l'Opéra de Lyon) : L'amour des trois oranges, de Prokofiev, par le Chœur et l'Orchestre de l'Opéra de Lyon, dir. Kent Nagano ; sol. : Gabriel Bacquier, Jules Bastin, Jean-Luc Viala, Catherine Dubosc, Georges Gautier, Michèle Lagrange, Gregory Reinhart, Didier Henry, Vincent Le Texier, Hélène Perraguin, Béatrice Uria Monzon, Brigitte Fournier, Consuelo Caroli (diffusé en stéréo et en simultané sur A2).
23.40 Climats. Musiques traditionnelles. Hymnes des Bahamas.
0.30 Archives dans la nuit.

CARNET DU Monde

Naissances

– *Evelyne et Philippe CHOSSAT* ont la joie d'annoncer la naissance de

Jean-Baptiste,

le 4 janvier 1990.

Centre hospitalier général,
34207 Sète.

– *Jacques, Elyane, Yoann et Célya* ont la joie d'annoncer la naissance de

Yohel GRUSON-DANIEL,

à Paris, le 31 décembre 1989.

Mariages

– Paris. Rome.

Maria-Pia-Alessandra **MANTOVANI**
et
Benoît SPINGA

sont heureux de faire part de leur *mariage, à Paris, le 23 décembre 1989.*

Décès

– On nous prie de faire part du décès du

docteur Nissim BERAKHA,
survenu à Paris, le 17 décembre 1989, et de celui de son épouse,

Anne-Marie BERAKHA,
née Sudria,

survenu à Paris, le 20 décembre 1989.

Les inhumations ont eu lieu dans l'intimité, dans le caveau de famille à Perpignan,

De la part des familles
Berakha
et leurs enfants,
Doceul
et leurs enfants,
Ruffat
et leurs enfants.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– MM. Pierre et Alain Bothorel,
M. et Mme Gérard Gosselin
et leurs enfants,
M. et Mme Emile Maître
et leurs enfants,
Mme Léa Gros,
M. Roger Bothorel,
M. et Mme Georges Bothorel
et leurs enfants,
La famille Maître,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Simone BOTHOREL,
née Maître.

Une bénédiction sera donnée en *l'église Saint-Martin de Pessac* (Gironde), le lundi 8 janvier, à 14 heures.

L'inhumation aura lieu à La Trinité, par *la Rochette* (Savoie), le mardi 9 janvier, à 15 heures.

– Le président
Et les membres du conseil d'administration,
Le directeur général
Et les cadres de direction de la CANCAVA,
Les présidents
Et les membres des conseils d'administration des Caisses des assurances vieillesse des artisans (AVA),
ont la tristesse de faire part de la perte douloureuse *qu'ils viennent d'éprouver* en la personne de

M. Jacques CHARPENTIER,
maître ébéniste,
président d'honneur de la CANCAVA,
officier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'ordre du Mérite,
chevalier du Mérite artisanal,
chevalier du Mérite social,
titulaire des Palmes académiques,

décédé dans sa soixante-douzième année, à la suite d'une longue et pénible maladie.

Tous ses amis et collaborateurs présentent à son épouse et à ses enfants leurs condoléances émues et profondément attristées.

Le service funèbre sera *célébré* en l'église Notre-Dame, à La Souterraine (Creuse), *le lundi 8* janvier 1990, à 14 h 30.

Ni fleurs ni couronnes.

Mme Simone Charpentier,
30, route de Limoges,
23300 La Souterraine.
CANCAVA,
28, boulevard de Grenelle,
75015 Paris.

– Agonges. Le Mont-Dore. *Zurich.* Vincennes. Thiais. Aubière.

La famille Compagnon fait part du décès de

M. Antonin Fernand COMPAGNON,
militaire retraité,
officier de la Légion d'honneur,
ancien combattant 1914-1918,

survenu à Agonges (Allier), à l'âge de quatre-vingt-treize ans.

L'inhumation a eu lieu dans le caveau de famille, au cimetière du Père-Lachaise, à Paris, dans l'intimité familiale.

– On nous prie d'annoncer le décès de

M. Fernand DEYSSON,
directeur régional honoraire
de la Sécurité sociale,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918.

Les obsèques ont eu lieu, dans la plus stricte intimité, le 6 janvier 1990, à Châteaurenard-de-Provence.

Cet avis tient lieu de faire-part.

R. Deysson,
64, avenue Emile-Labussière,
87000 *Limoges.*
A. Couderc,
48, rue du Borrégo,
75020 Paris.

– *Donna Noëlle del Drago,*
Donna Cyprienne del Drago,
Don Marcantonio del Drago,
Don Rodolfo, Donna Cristina
et leur fille Donna Giovanna del Drago,
Mme François Charles-Roux,
Mme Edmonde Charles-Roux-Defferre,
Le révérend-père Jean Charles-Roux,
ont la douleur de *faire part du décès* accidentel de

Don Clemente
des Princes del DRAGO,
marquis de Rioffredo,

leur époux, fils, père, frère, petit-fils et neveu,

survenu à Genève, le 30 décembre 1989.

Les funérailles ont eu lieu à Rome, en la basilique de San-Lorenzo in Lucina.

– *Mme Maude Georges Fargeallah,*
Mme Raymonde Fargealla,
née Abella,
Lynn,
épouse Loutfallah Manasseh,
et famille,
Joyce, épouse Roudy Baroudi,
et famille,
Ainsi que
Les familles Abella, Fadel, Moutran, *Manasseh, Baroudi,*
Les parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès du regretté

Chico FARGEALLAH,

survenu à Paris, le 4 janvier 1990.

Les obsèques auront lieu à Notre-Dame du Liban, 15, rue d'Ulm, le mardi 9 janvier, à 13 h 45.

Prière de considérer cet avis comme tenant lieu de faire-part.

– Villefranche-sur-Saône.

Mmes Huguette et Monique Pellier ont la douleur de faire part du décès de leur mère

Mme Lucien PELLIER,
née Juliette Bonin,

le 5 janvier 1990, à l'âge de quatre-vingt-douze ans.

Obsèques le 8 janvier, à 14 heures, à Notre-Dame-des-Marais, à Villefranche-sur-Saône.

*Inhumation à 16 heures, à Bourg-en-*Bresse.

Rectificatif

– Mme René Théron,
son épouse,
Le docteur Paul Théron,
son fils,
et Mme,
Catherine et Pierre Théron,
ses petits-enfants,
La famille
Et les amis,
Les anciens élèves du lycée de Rodez,
Les Enfants de l'Hérault à Paris,

ont la douleur de faire part du décès de

M. René THÉRON,
conseiller d'administration scolaire
et universitaire honoraire,

survenu à son domicile, à Paris, le 3 janvier 1990, dans sa quatre-vingt-sixième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 8 janvier 1990, à 16 heures, en la chapelle du cimetière Saint-Lazare, à Montpellier (Hérault) et sera suivie de l'inhumation.

(Voir *le Monde* daté 6 janvier.)

Anniversaires

– Il y a un an, le 7 janvier 1989, disparaissait

Mme Martine JUGUE,
née Dalponte.

Que ceux qui l'ont connue et aimée aient une pensée pour elle.

SOCIAL

Selon un rapport du CREDES

La consommation médicale en France est en hausse constante depuis 1970

Selon un rapport publié vendredi 5 janvier par le Centre de recherche, d'étude et de documentation en économie de la santé (CREDES), la consommation médicale totale (CMT) en France a été de l'ordre de 8 300 F par personne en 1988. Ce chiffre confirme la nette tendance à la hausse observée depuis la fin de la guerre : si la consommation médicale totale représentait 2,8 % du PIB en 1950, elle atteignait 4 % en 1960, 5,36 % en 1970, 7,06 % en 1980 et 8,17 % en 1988.

Cette croissance, qui n'est guère surprenante dans la mesure où elle affecte plus généralement l'ensemble du secteur tertiaire, pose néanmoins, note le CREDES, un problème de financement, puisqu'une part importante des dépenses médicales est *prise en* charge par la Sécurité sociale. Ainsi, depuis 1970, les dépenses de l'assurance-maladie ont été multipliées par onze.

En 1988, la Sécurité sociale a pris en charge 70,7 % des dépenses médicales des Français (6 550 F par personne), les ménages en assurant 16,1 % (soit 1 500 F) et les assurances privées 2,7 % (soit 250 F par personne). Le rapport constate, par ailleurs, que la part de l'Etat dans cette prise en charge décroît depuis 1970, tandis que celle de la Sécurité sociale, croissante jusqu'en 1980, a tendance à diminuer depuis. Enfin, la part de la mutualité augmente (de 4,5 % en 1970 à 6,4 % en 1988) de même que celle des ménages et des assurances privées (14,7 % en 1980 et 18,8 % en 1988).

Beaucoup plus de spécialistes

Les dépenses médicales des Français se répartissent en quatre grands postes : l'hospitalisation (3 863 F par personne et par an en 1988, soit 46,7 % de la CMT), les soins ambulatoires (2 384 F, soit 28,8 % de la CMT), les biens médicaux (1 663 F, soit 20,1 % de la CMT) et divers actes tels que les transports de malades, la médecine préventive, les maisons de retraite, qui, à eux tous, représentent une dépense moyenne de l'ordre de 361 F par personne.

Le rapport du CREDES aborde aussi le problème de l'« offre » des soins médicaux. Globalement, en 1987, les personnels médicaux représentaient en France 517 000 personnes (soit 9,3 pour 1 000 habitants). Les plus nombreux sont les infirmiers, qui représentent 56,9 % de l'ensemble. Ce sont les spécialistes dont le nombre a le plus augmenté depuis 1970 (+ 157 %), suivis des auxiliaires (94 %), des généralistes et des dentistes (70 %) et des sages-femmes (11 %). C'est dans le sud de la France que l'on observe le plus de généralistes, de même que c'est là aussi que, globalement, les consommations par personne sont les plus fortes.

En 1988, la production par médecin était de 453 000 F, soit, par rapport à 1970, une augmentation en valeur de 353 % et en volume de 15,9 %.

Enfin, selon le CREDES, deux types de facteurs liés à l'âge des patients et à leur situation sociale ont eu une forte influence sur la « demande » de soins médicaux. Ainsi, par exemple, la consommation de soins ambulatoires a-t-elle *été multipliée* par trois entre *1970* et 1980 pour les 20-29 ans, alors qu'elle était, durant la même période, multipliée par 5,93 au-delà de quatre-vingts ans.

Par ailleurs, la consommation médicale des groupes les moins favorisés socialement est inférieure à celle des groupes les plus favorisés. Ainsi les cadres supérieurs avaient-ils en 1980 une consommation supérieure de 21 % à la consommation moyenne, alors que celle des salariés agricoles lui était inférieure de 14 %. Néanmoins, cette différence a tendance à s'estomper puisque de 1970 à 1980, si la consommation de soins ambulatoires des cadres supérieurs augmentait de 131 %, celle des salariés agricoles augmentait pour sa part de 390 %.

Parallèlement, l'espérance de vie s'est allongée à tous les âges, progressant de 1970 à 1988 de 4,7 ans pour les femmes et de 3,9 ans pour les hommes.

Au total, on constate une augmentation considérable de la production et de la consommation médicale ; un accroissement des effectifs de personnels et une plus grande spécialisation ; un accès aux soins plus égal et une amélioration globale de l'état de santé des Français. Mais, comme le remarque le rapport du CREDES, *« les difficultés de financement collectif ont augmenté la part financée par les ménages. Cette tendance risque de se poursuivre au moins dans le court terme »* et même de porter atteinte au principe de l'égal accès aux soins pour tous.

F.N.

INDUSTRIE

Concentration dans l'industrie européenne de défense

Thomson rachète trois filiales militaires de Philips

Thomson a repris la moitié environ des activités militaires du néerlandais Philips, conformément aux projets annoncés cet été (*le Monde* des 19 et 24 août). Les deux parties refusent l'une et l'autre de préciser le prix auquel s'est effectuée la transaction, effective le 8 janvier prochain. Le groupe français – bien que nationalisé – précise même dans son communiqué qu' *« aucune information ne sera communiquée sur les aspects financiers de cette opération »*.

A l'issue de l'opération, Thomson détiendra 80 % de l'entreprise hollandaise HSA (Hollandse Signaalapparaten BV – plus de 2,7 milliards de francs de chiffre d'affaires), particulièrement forte dans le traitement de l'information sur les navires de guerre. Thomson possédera également 99 % des activités de défense du français TRT, ce qui le renforcera dans l'optronique, l'électronique de guidage et les instruments de navigation notamment, soit environ 1,2 milliard de francs de chiffre d'affaires.

Enfin, le groupe français détiendra 49 % (et non 40 % comme on l'avait d'abord cru) des activités de défense d'une filiale belge de Philips, MBLE, spécialisée dans les télécommunications militaires et affichant un chiffre d'affaires de 150 millions de francs environ.

Le groupe Prouvost cède Jalla à l'italien Zucchi-Bassetti

Le groupe VEV-Prouvost a annoncé, le vendredi 5 janvier, la cession de la société Jalla à l'italien Zucchi-Bassetti. Spécialisée dans le linge de maison, Jalla faisait partie des activités de Boussac, reprises par Prouvost en mai 1988. Elle réalise un chiffre d'affaires de 350 millions de francs, avec un résultat *« légèrement déficitaire, et un bénéfice escompté pour 1990 »* d'après VEV-Prouvost. L'acquéreur est le groupe Zucchi Bassetti, un des leaders européens du linge de maison. Coté à la Bourse de Milan, celui-ci a réalisé en 1988 un chiffre d'affaires de 355 milliards de lires (1,64 milliard de francs). Le montant de la transaction se situerait un peu au-dessous de 200 millions de francs.

Pour le groupe textile français, cette cession est une des étapes de la restructuration engagée par le PDG, M. Christian Derveloy, dans deux directions : consolidation financière et concentration des efforts sur les positions fortes (filature de la laine, tissus et vêtements notamment). Cette politique se traduit aussi par la discussion avec les syndicats du plan social à La Lainière de Roubaix (Nord), plan qui prévoit la suppression de six cents emplois.

F. Ch.

EDF et GDF pourront faire de la publicité commerciale

Le ministre de l'industrie, M. Roger Fauroux, a donné son accord à EDF et GDF pour qu'ils fassent de la publicité commerciale. Néanmoins, cette autorisation – d'une durée de dix-huit mois – est assortie de garde-fous : que la publicité en question fasse référence clairement à la maîtrise de l'énergie et que des tests soient opérés *a posteriori* pour vérifier que ce message est bien passé auprès des consommateurs.

Le cadeau de Noël du ministre (EDF et GDF ont reçu sa lettre le 22 décembre) satisfait une vieille revendication des deux établissements publics, privés de publicité commerciale depuis la fin des années 70 pour cause de cherté énergétique. Seule la publicité dite *« institutionnelle »* – c'est-à-dire vendant des messages considérés comme étant d'intérêt général – leur était ouverte, ainsi qu'aux pétroliers. A la suite de la levée d'embargo opérée par le précédent ministre de l'industrie, M. Alain Madelin, en faveur des pétroliers, EDF et GDF avaient redoublé d'efforts pour faire supprimer l'interdiction. Leur message a été entendu, ce qui rendra particulièrement service à EDF, contraint de vendre son électricité à l'étranger en raison du surdimensionnement de son parc nucléaire.

ÉTRANGER

Hyperinflation en Argentine

Suite de la première page

La dette interne de l'Argentine est ainsi convertie par le biais de la valeur dollar du « Bonex » en dette extérieure.

La manœuvre de M. Gonzales a une double ambition : revaloriser l'austral et juguler le déficit fiscal. Les placements à terme, le plus souvent à sept jours, offraient des taux d'intérêt qui, accumulés, atteignaient la semaine dernière de nouveaux records, de l'ordre de 1 200 % par an. Leur dépôt rémunéré, obligatoire auprès de la banque centrale, coûtait une fortune à l'Etat, le service de la dette interne se multipliant par deux tous les quinze jours. Celle-ci atteignait 600 millions de dollars par mois en *1989. M. Gonzales souhaite qu'elle* coûte la même somme, mais sur l'ensemble de l'année à venir.

La mesure spectaculaire ne vise pas les petits épargnants comme Amanda, qui ne cherchait guère, par ses investissements profitables, qu'à se préserver de l'inflation estimée à plus de 50 % pour décembre.

Le gouvernement du président Carlos Menem s'en prend bien plus à la *« Patria Financiera »*, les grandes entreprises et les banques, qui, spéculant tour à tour sur les taux d'intérêt ou la cotation du dollar, faisaient fonctionner à plein la juteuse « bicyclette » argentine.

« Avec la fin des placements à terme, la bicyclette a une roue crevée », commente un banquier étranger. Le dollar a retrouvé un taux plus raisonnable jeudi, à environ 1 200 australes. Sa flambée (il s'est coté au marché pendant le week-end à plus de 4 000 australes) ainsi que celle des taux d'intérêt pendant les fêtes de fin d'année ont fait vivre au gouvernement la crise la plus grave de ses premiers mois d'administration, selon l'aveu d'un fonctionnaire de la présidence. Dans son discours à la nation du 1er janvier, M. Gonzales admettait que le pays était retombé dans la spirale de l'hyper-inflation, comme cela avait déjà été le cas en juillet 1989.

Accélération des privatisations

Les premiers mois du gouvernement Menem avaient pourtant bien vu une réduction de l'inflation, qui passait de 200 % en juillet à 5 % en novembre. Mais la récupération salariale se faisait attendre et l'émission monétaire continuait d'alimenter le déficit fiscal.

Le dérapage remonte à début décembre. Le ministre de l'économie de l'époque, M. Nestor Rapanelli, tenta alors de l'éviter en procédant à une dévaluation de la monnaie. Il annonçait une augmentation des tarifs publics, et surtout le report de la dette interne à une échéance de deux ans. Cette décision *lui* fut fatale. Elle emporta M. Rapanelli le 15 décembre. Son successeur, M. Gonzales, annonçait, trois jours après, la libéralisation totale de l'économie avec la fin du contrôle des changes et des prix. Le report de la dette sur les « Bonex » était alors proposé, mais de manière volontaire. Il fut à son tour mis en échec par l'ampleur du déficit « quasi total », c'est-à-dire le service de la dette interne.

La solution choisie suit les grandes lignes de l'orientation acquise dès juillet dernier : libéralisation, privatisation des entreprises publiques, avec, d'ailleurs, la volonté *d'en accélérer le processus*, mais elle requérait beaucoup de « courage », souligne l'un des directeurs de la banque centrale, M. Manuel Domper.

Une récession globale

Elle passe par une offensive directe contre la fameuse *« Patria Financiera »*, qui, jusqu'à présent, non seulement n'avait pas été touchée par la crise économique, mais avait su, à l'inverse, en tirer les meilleurs profits en gagnant sur les deux roues de la bicyclette. *« Les gros opérateurs vont tout juste perdre un peu de ce qu'ils ont gagné »*, précise M. Domper, beaucoup plus inquiet de la récession globale qui ne manquera pas d'accompagner le nouveau plan économique.

M. Domper explique en substance que celle-ci sera alimentée par la rareté des australes, que les banques pas plus que les épargnants ne détiennent en grand nombre, alors que l'Etat n'émettra plus. Le directeur de la banque centrale prévoit, par ailleurs, que les salaires ne rattraperont pas l'inflation.

Les risques d'explosion sociale sont admis par les responsables du gouvernement, qui travaillent d'arrache-pied sur la contre-partie politique du plan économique, tentant de rallier le Parti justicialiste (péroniste), où la dissidence est importante, et de colmater la scission de la toute-puissante CGT, la centrale ouvrière péroniste, et d'éviter ainsi la surenchère revendicative. *« Nous avons un avantage, tout le monde a vu qu'avec un tel déficit fiscal nous retombons dans l'hyper-inflation. Les gens ont eu peur le week-end dernier, nous devons en faire usage »*, admet M. Domper.

ÉDITH CORON

M. Blondel ne veut pas qu'on assimile FO à la CFDT ou à la CGT

Dans un entretien publié par *le Figaro* du 6 janvier, M. Marc Blondel oppose une fin de non-recevoir aux propositions de M. Yannick Simbron, secrétaire général de la FEN, qui proposait dans nos colonnes (*le Monde* du 5 janvier) d'entamer un processus en vue de la création d'une grande confédération syndicale. *« Ce n'est pas en rassemblant les organisations syndicales ou en les entassant l'une sur l'autre que l'on va créer une grande surface »*, réplique M. Blondel. *« Pour Force ouvrière, un rapprochement avec la CFDT aurait un effet de désaffection interne au moins aussi grand qu'un rapprochement avec la CGT. Si le pluralisme existe, c'est qu'il correspond à des raisons historiques. »* Le secrétaire général de FO ajoute : *« Je ne veux pas que l'on assimile FO avec la CFDT ou avec la CGT. »*

De son côté, la CFTC, dans un communiqué, *« met en garde contre les tendances à un quelconque syndicalisme unitaire ou monopolistique »*. Mais, parallèlement, elle *« propose une rencontre aux organisations attachées à la construction européenne, à savoir FO, CFDT, CGC et FEN, pour mieux préparer la grande échéance de 1993 »*.

□ **BNP : l'intersyndicale appelle à une journée de grève le 11 janvier.** – L'intersyndicale CFDT, FO, SNB-CGC et CFTC de la BNP a appelé, le 8 janvier, à une journée de grève pour le jeudi 11 janvier dans les agences et les centres administratifs à Paris et en province.

Une manifestation nationale est prévue le même jour à 14 h 30 devant le siège social de la BNP, à l'occasion de la séance de négociations réclamée par l'intersyndicale.

MONNAIES

Après la dévaluation de la lire

M. Bérégovoy : il n'y a pas de débat sur la parité du franc

De sa mairie de Nevers, M. Pierre Bérégovoy nous a précisé, le samedi 6 janvier, son analyse du réajustement monétaire limité qui vient d'avoir lieu autour de la lire italienne. *« Il n'y a pas de débat au sein du gouvernement sur la parité du franc, et encore moins de bataille. Ma conviction est depuis toujours que si l'on met le doigt dans l'engrenage, on est happé par lui. En juillet 1985, où l'on était confronté au même problème d'une dévaluation de la lire, j'avais plaidé que le franc ne devait pas « en profiter » pour se réajuster à la baisse. C'est d'autant plus vrai aujourd'hui. »* Le ministre de l'économie et des finances ajoute que les autorités allemandes, notamment le gouvernement, *« ont admis que, si le mark avait été réévalué, le franc français, le florin et le franc belge auraient suivi »*.

Les seules monnaies qui étaient concernées étaient donc la lire et, éventuellement, la peseta. Mais le gouvernement espagnol ne souhaitait pas toucher au cours de sa monnaie pour ne pas contrarier ses efforts actuels d'ajustement. M. Bérégovoy se dit donc satisfait d'un mouvement limité qui revient, pour la lire, à faire du taux du marché le taux pivot.

Dans ses commentaires au *Monde*, le ministre a aussi saisi l'occasion pour justifier sa politique de relèvement des taux d'intérêt, estimant qu'elle n'est pas de nature à casser l'investissement et la croissance économique, qui restent dynamiques. Les taux ont augmenté en France plutôt moins qu'en Allemagne, ce qui traduit, selon M. Bérégovoy, la volonté du gouvernement de voir la croissance économique se poursuivre.

Les taux pivots des monnaies du SME

Voici les nouveaux taux pivots des monnaies du système monétaire européen (SME) par rapport à l'écu (unité de compte européenne), communiqués par le Comité monétaire de la CEE vendredi 5 janvier :

Franc belgo-luxemb.	42,1679
Couronne danoise	7,79845
Deutschmark	2,04446
Franc français	6,85684
Livre irlandaise	0,763159
Lire italienne	1529,70
Florin	2,30358
Peseta	132,889
Drachme	187,934
Escudo	177,743
Livre britannique	0,728615

La livre sterling, l'escudo et la drachme ne font pas partie du système de stabilisation des charges du SME, mais ils sont inclus dans le panier de monnaies qui permet de calculer l'unité de compte du SME, l'écu.

EN BREF

□ **Les exploitants de remontées mécaniques demandent au gouvernement des mesures d'urgence.** – Le Syndicat national des téléphériques et téléskis de France (SNTF) réclame, dans une lettre au gouvernement, quatre mesures d'urgence pour aider les exploitants de remontées mécaniques frappés pour la troisième année par le manque de neige : classement des communes de montagne au titre des catastrophes naturelles ; prêts à taux privilégiés comme aux agriculteurs victimes de la sécheresse ; mesures sociales pour les personnels en situation d'embauche différée ; et grande campagne multimédia en faveur de la montagne et du ski dès la première chute de neige. Actuellement, seules cinq cent cinquante remontées mécaniques sur quatre mille fonctionnent, et près de dix mille saisonniers attendent une embauche problématique ou sont au chômage technique.

□ **Accord pour la réouverture de Mirapolis.** – Les forains, les administrateurs judiciaires et le Club Méditerranée, gestionnaire et détenteur de 4 % du parc de loisirs Mirapolis, situé à Cergy-Pontoise (Val-d'Oise), ont conclu, jeudi 4 janvier, un accord permettant la réouverture normale du parc en avril prochain. Les forains, associés à l'animation du parc depuis la saison 1989 et qui ont déjà investi 30 millions de francs, vont y ajouter 15 millions de francs pour rénover leurs équipements et apporter de nouvelles attractions. Le parc Mirapolis, dont la fréquentation a baissé en 1989, avait un déficit cumulé de 85 millions de francs et avait été placé sous administration judiciaire le 21 décembre.

□ **Chômage : Gel aux Etats-Unis en décembre.** – Publié le samedi 6 janvier, le taux de chômage des Etats-Unis pour le mois de décembre est demeuré inchangé par rapport au mois précédent. Il s'élève à 5,3 % de la population active (contre 5,5 % en janvier 1989).

Les créations d'emploi dans les services viennent compenser les pertes importantes enregistrées dans l'industrie. L'essoufflement du secteur manufacturier américain, et surtout de l'automobile, empêche toute amélioration de l'emploi depuis le printemps dernier, et M. Delos Smith, économiste du Conference Board, a estimé que les chiffres de décembre *« tendent à confirmer la réalité d'une économie à deux vitesses »*.

La vague de froid explique la faiblesse de la création d'emploi au cours de ce mois où 38 000 ouvriers du bâtiment ont été contraints à l'inactivité.

□ **KLM transmet six Fokker-100 à Air Littoral.** – La compagnie néerlandaise KLM va vendre à une société de leasing de New-York, Apogee Finance Group (dont elle détient 45 % du capital), six biréacteurs moyen-courriers Fokker-100, qui ne correspondent plus aux besoins de la compagnie. De son côté, Apogee Finance Group a conclu un accord de leasing avec la compagnie française régionale Air Littoral.

□ **SAS va détenir 15,3 % de Lan Chile.** – La compagnie aérienne scandinave SAS va acquérir 15,3 % de la compagnie aérienne chilienne Lan Chile pour la somme de 15 millions de dollars (près de 87 millions de francs), selon la société chilienne. L'opération se fera par l'achat de 30 % d'Icarosan, une société chilienne qui a acquis 51 % de la compagnie au moment de sa privatisation en août 1989. Lan Chile possède dix avions qui assurent des liaisons en Amérique latine, et avec les Etats-Unis, l'Europe et Tahiti. – *(Reuter.)*

REVUE DES VALEURS

BOURSE DE PARIS

Semaine du 2 au 5 janvier 1990

A l'image de joyeux fêtards au lendemain d'un réveillon, la Bourse s'est sentie un peu fatiguée et lourde en début de semaine. Toutefois, après avoir digéré ses excès, elle repartait de plus belle jeudi. Mais ce mouvement fut de courte durée, et un accès de faiblesse la reprenait en fin de semaine. Au total, le bilan de ces quatre séances se révèle sans éclat. L'indice CAC 40 a terminé vendredi à 1994,36 en retrait de 6,72 points (– 0,33 %) par rapport au 2001,08 enregistré le 29 décembre.

Le chaud et le froid, ou plus exactement l'inverse, auront soufflé sur le marché français durant ces premiers jours de janvier. Mardi, contrairement aux autres places internationales comme Londres ou New-York, Paris faisait grise mine en redémarrant ses cotations. L'indice CAC 40 perdait en fin de journée 0,61 %. Tendance analogue le lendemain en raison des tensions observées sur les taux d'intérêt en Allemagne et la crainte qu'elles ne se répercutent en France. Ces incertitudes n'ont alors pas permis aux valeurs de profiter de l'élan insufflé par Wall Street et par le nouveau record du Dow Jones. Le baromètre se dépréciait encore de 0,45 %.

Jeudi, après avoir ouvert en baisse de 0,09 %, la tendance s'inversait rapidement grâce à la détente observée en matière de loyers de l'argent après le raffermissement du dollar. La décision des autorités monétaires outre-Rhin de ne pas relever finalement leurs taux directeurs encourageait cette reprise. L'indice CAC 40 progressait de 1,34 % et atteignait le niveau record de 2 006,42 points. Le mouvement ne durera toutefois que quelques heures. Dès vendredi, l'inquiétude venant de la Bourse du Japon, après la décision de M. Gorbatchev d'annuler plusieurs réunions en janvier avec des responsables étrangers pour se concentrer sur la situation intérieure, s'est propagée Vivienne.

Toutefois, les boursiers étaient également préoccupés, – avant l'annonce de la dévaluation de la lire italienne dans la nuit de vendredi à samedi, – par la possibilité d'un réaménagement des parités au sein du Système monétaire européen (SME). Au fil de la journée, la situation est allée en se dégradant, passant de – 0,28 % à l'ouverture à – 0,60 % à la clôture.

Chaud et froid

Le feuilleton Paribas-Mixte a connu un nouveau rebondissement jeudi avec la réunion du conseil d'administration de la Compagnie financière de la rue d'Antin et sa décision d'acheter les titres Navigation mixte apportés à l'OPA. Paribas, avec 40 % des actions, devient ainsi le premier actionnaire de ce conglomérat mais n'en prend pas le contrôle. Au lendemain de cette décision, l'effervescence reprenait autour de Paribas, l'action étant vivement recherchée. L'origine de ces achats était attribuée tant aux amis de M. François-Poncet président de ce groupe, qu'à ceux de M. Fournier, président de la Mixte, qui avec 12 % du capital est devenu, en l'espace de quelques semaines, le principal porteur de parts de Paribas. Selon de nombreux observateurs, ces escarmouches sont le prélude à des négociations au terme desquelles chacun des deux clans se retirerait progressivement de chez le voisin.

Emission de titres par BSN et Accor

Au chapitre des OPA, les autorités françaises, et sans doute bientôt américaines, accordaient leur feu vert à la proposition de rachat amical effectuée par le groupe Emerson, installé aux Etats-Unis sur Leroy Somer, le premier fabricant européen de petits moteurs électriques. Le montant de cette acquisition, annoncée dès la mi-décembre, s'élève à 2,8 milliards de francs. Sans doute en partie dans la perspective de se protéger de raiders éventuels, les Docks de France et l'Alsacienne de supermarchés ont décidé de se rapprocher en prenant des participations croisées et minoritaires dans les holdings familiaux. Ainsi Docks de France détiendra 32,33 % de l'Alsacienne de contrôle, et l'Alsacienne de Supermarchés 20 % de la firme Marcel Frog'r, holding des Docks de France. L'anticipation de cette opération entraînait une chute des cours de ces groupes exploitant des hypermarchés Mammouth. Le secteur de la distribution est toujours regardé avec intérêt dans la perspective de la poursuite de restructurations. Sur le second marché était évoquée même une cession imminente de Genty-Cathiard, bien qu'elle fût démentie par ses dirigeants.

Dans le secteur des assurances, les AGF ont confirmé avoir porté leur participation dans Pechelbronn, troisième assureur français privée de 17 à 20 % le 29 décembre dernier. Cette mesure leur permet de consolider dans les comptes les résultats de la firme, mais ce n'est pas l'unique motivation. Malgré la transformation de Pechelbronn en société en commandite par actions, la rendant désormais imprenable, il n'est pas exclu de voir les AGF pousser leur part jusqu'à 34 %.

Dans ce marché désorienté, Eurotunnel s'est distingué par sa vigueur. Les rumeurs autour d'un possible accord entre la firme et les banquiers pour le financement du surcoût de la liaison transmanche ont véritablement dopé la valeur. Le titre s'est ainsi apprécié de près de 10 % mercredi dans un marché en baisse.

Enfin, deux groupes, BSN et Accor, vont procéder à des appels publics à l'épargne pour respectivement 3,3 milliards et 1,8 milliard de francs. La firme agro-alimentaire d'Antoine Riboud émettra dès le 8 janvier des obligations convertibles en actions au prix d'émission de 900 F et au taux de 6,60 % l'an. L'emprunt émis pour une durée de dix ans sera complètement amorti le 1er janvier 2000. La conversion des obligations pourra se faire à tout moment, à raison d'une action pour une obligation. Cette opération dirigée par Lazard Frères et le Crédit lyonnais est destinée à assurer à BSN « *les moyens de poursuivre son développement externe et de consolider une partie des financements bancaires utilisés par le groupe à l'occasion des récentes opérations d'acquisition, tout en réduisant le coût de son endettement* ». Les actionnaires de BSN bénéficieront d'un délai de priorité pour souscrire entre le 8 et le 19 janvier à raison d'une obligation pour quinze actions anciennes détenues.

La chaîne hôtelière Accor émettra des ABSA, actions à bons de souscriptions d'actions au prix unitaire de 1 000 F. Toutefois, les modalités de cette émission destinée à financer le développement du groupe devraient être révélées dès le début de la semaine prochaine. La firme de MM. Dubrulle et Pélisson envisagerait-elle une future acquisition ?

DOMINIQUE GALLOIS

Pétroles

	5-1-90	Diff.
BP-France	160,40	+ 5,70
Elf-Aquitaine	537	+ 29
Esso	696	+ 12
Exxon	284	– 5,90
Petrofina	2 055	+ 115
Primagaz	919	– 2
Raffinage Frd.	176	+ 6
Royal Dutch	445,50	+ 4,50
Sogerap	480,50	+ 19,50
Total	571	– 34

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	5-1-90	Diff.
PME 10,6 % 1976	99,63	+ 0,43
8,80 % 1977	120,95	– 0,05
10 % 1978	99,35	+ 0,05
9,80 % 1978	98,97	– 0,03
9 % 1979	97,40	+ 0,05
10,80 % 1979	100,65	+ 0,05
16,20 % 1982	100,17	– 0,05
16 % 1982	101,87	– 0,21
CNE 3 %	3 800	inch.
CNB bq. 5 000 F.	98,40	– 0,40
CNB Paribas 5 000 F	98,80	inch.
CNB Suez 5 000 F	99,25	– 0,45
CNI 5 000 F	98,36	– 0,14

Alimentation

	5-1-90	Diff.
Beghin-Say	758	+ 39
Bongrain	3 335	+ 96
BSN	766	– 11
Carrefour	3 630	– 6
Casino	208	– 10
Euromarché	4 800	+ 20
Guyenne et Gasc.	1 278	+ 34
Moët-Hennessy	5 320	– 130
Nestlé	33 610	+1 000
Occid. (Gle)	783	– 13
Olipar-Caby	429,50	+ 27
Pern.-Ricard (1)	1 516	+ 11
Promodès	4 400	– 2
St-Louis-Bouchon	1 601	+ 31
Source Perrier	1 842	– 28

(1) Coupon 13 F.

Produits chimiques

	5-1-90	Diff.
Inst. Mérieux	6 120	– 60
Labo. Bell.	2 549	– 41
Roussel Uc	2 379	+ 154
BASF	1 052	+ 3
Bayer	1 099	+ 16
Hoechst	1 030	+ 31
Imp. Chemic.	113	+ 7
Norsk Hydro	151,70	+ 7,20

Valeurs diverses

	5-1-90	Diff.
Accor	892	– 13
Air liquide	685	+ 7
Arjomari	3 070	– 10
Bic	786	– 11
Bis	594	– 51
CGIP	1 502	– 39
Club Méditerranée	686	– 16
Essilor	3 005	+ 3
Euro-Disney	94,70	+ 2,50
Europe 1	1 070	+ 5
Eurotunnel	64,85	+ 7,65
Groupe Cité	733	– 12
Hachette	413	+ 4
Havas	1 393	– 25
L'Oréal	4 982	– 8
Navigation Mixte	1 888	– 12
Nord-Est	197,50	+ 2,80
Saint-Gobain	658	+ 11
Sanofi	1 132	– 6
Skis Rossignol	1 080	+ 43

Mines, caoutchouc

	5-1-90	Diff.
Géophysique	1 060	+ 148
Imétal	331	+ 12,50
Michelin	170,30	+ 3,80
Métaleurop	256,90	– 2,80
RTZ	56	+ 2,60
ZCI	2,71	+ 0,21

Matériel électrique

	5-1-90	Diff.
CGE	550	+ 13
CSEE (ex-Signaux)	377	– 8
Générale des Eaux	2 336	+ 26
IBM	575	+ 25
Intertechnique	1 785	– 50
ITT (1)	341	+ 0,90
Legrand	3 701	– 5
Leroy-Somer	NC	NC
Lyonnaise des Eaux	574	+ 15
Matra	392,10	+ 2,60
Merlin-Gerin	4 922	– 63
Moulinex	150,10	+ 2,10
PM Labinal	1 235	– 3
Radiotechnique	570	+ 15
Schlumberger	279,50	– 4
SEB	1 175	+ 28
Sextant-Avionique	624	– 15
Siemens	2 516	+ 24
Thomson-CSF	150,90	– 2,10

(1) Coupon de 2 F.

Banques, assurances sociétés d'investissement

	5-1-90	Diff.
Bail Équipement	357	– 3
Bancaire (Cie)	631	– 4
Cetelem	610	– 12
CCF	222	+ 2,80
CFF	1 331	+ 40
CFI	535	+ 3
Chargeurs SA	1 314	+ 4
Eurafrance	2 650	– 48
Hénin (La)	635	– 13
Locafrance	526	+ 10
Locindus	860	– 6
Midi	1 428	– 6
Midland Bank	180,80	– 0,20
OFP	1 650	+ 20
Paribas	720	– 7
Paris. de réesc	467	– 8
Prétabail	1 225	+ 30
Schneider	955	+ 20
Société générale	527	– 2
Suez (Cie Fin.)	449	+ 5
UCB	241,50	– 4

Filatures, textiles magasins

	5-1-90	Diff.
Agache (Fin.)	1 660	+ 81
BHV	805	+ 15
CFAO	719	+ 22
Damart	4 182	– 217
DMC	591	+ 4
Galeries Lafayette	2 150	– 50
La Redoute	3 645	+ 45
Nouvelles Galeries	810	+ 10
Printemps	772	+ 36
SCOA	43,55	– 0,85

Bâtiment, travaux publics

	5-11-90	Diff.
Auxil. d'entr.	1 038	– 12
Bouygues	621	– 49
Ciments Français	1 655	– 29
Dumez	922	– 21
GTM	1 377	+ 187
J. Lefebvre	1 231	– 44
Lafarge Coppée (1)	393,20	– 4,55
Maisons Phénix	82	+ 2,50
Poliet et Chausson	586	– 29
SCREG	1 196	– 24
SGE-SB	251	+ 6

(1) Divisé par 4.

Métallurgie construction mécanique

	5-1-90	Diff.
Alspi	609	+ 43
Avions Dassault-B.	700	+ 51
De Dietrich	2 175	+ 45
FACOM	1 730	+ 41
Fives-Lille	420	+ 31
Marine Wendel	489	+ 9
Penhoët	606	– 25
Peugeot SA	799	– 26
Sagem	1 559	+ 43
Saulnes-Châtillon	335	+ 20
Strafor	1 206	– 4
Valeo	830	– 10
Vallourec	485	+ 15

Mines d'or, diamants

	5-1-90	Diff.
Anglo-American	188,80	+ 13,80
Amgold	573	+ 8
Buf. Gold M.	109	+ 2
De Beers	104,70	+ 6,35
Drief. Cons.	85,80	+ 2,80
Gencor	173,50	+ 5,50
Harmony	48,50	+ 1,30
Randfontein	535	+ 41
Sainte-Helena	72	+ 3
Western Deep	295	+ 2,70

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 29-12-89	Cours 5-1-90
Or fin (kilo en barre)	75 000	74 800
– (kilo en lingot)	75 350	74 800
Pièce française (20 fr.)	440	439
● Pièce française (10 fr.)	400	415
Pièce suisse (20 fr.)	488	488
Pièce latine (20 fr.)	436	431
● Pièce tunisienne (20 fr.)	447	431
Souverain	550	544
● Souverain Elizabeth II	555	549
● Demi-souverain	395	400
Pièce de 20 dollars	2 740	2 690
– 10 dollars	1 510	1 500
● – 5 dollars	875	960
– 50 pesos	2 880	2 805
● – 20 marks	540	538
– 10 florins	455	449
● – 5 roubles	302	302

● Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
GTM Entrepose	+ 14,9	Alsac. superm.	– 12,7
Nordon et Cie	+ 14,1	Docks de Fr.	– 11,5
Eurotunnel	+ 13,4	BIS	– 7,8
Géophysique	+ 12,9	Bouygues	– 6,5
BIP	+ 9,7	Poliet	– 6,1
ALSPI	+ 8,1	Luchaire SA	– 5,9
Avions Dassault	+ 7,7	Fichet Bauche	– 5,5
Saulnes-REGR	+ 7,1	Cap Gemini S.	– 5,3
Imétal	+ 6,1	Bolloré	– 5,2
Codetel	+ 5,8	Fromageries Bel	– 5,1
Beghin Say	+ 5,7	Zodiac	– 5,1
Roussel-U. Ord	+ 5,7	Sampiquet	– 5,1
Olipar	+ 5,6	Sovac	– 4,7
Electro Financ.	+ 5,5	Casino	– 4,0

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM (*)

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
Pechelbronn	853 155	1 395 512 636
Paribas	1 141 634	749 038 527
Groupe Victoire	302 928	685 520 270
C.G.E.	1 220 221	648 558 083
CERUS	1 017 086	457 844 480
Saint-Gobain	669 332	435 022 128
Suez financière	864 783	380 440 314
Eurotum. SA-PLC	5 689 071	359 857 849
Lafarge-Coppée	395 045	357 414 901
Accor	319 092	273 429 675
Eaux (Gén.)	114 772	266 397 257
Elf Aquitaine	488 148	251 405 925
Peugeot SA	253 080	207 929 431
LVMH	39 326	158 969 130

(*) Du vendredi 29 décembre 1989 au jeudi 4 janvier 1990 inclus.

Le bilan du mini-krach du 16 octobre 1989

La Société des Bourses françaises préconise des aménagements

La Société des Bourses françaises, SBF, vient d'achever une étude sur le mini-krach *du* 16 octobre dernier, journée durant laquelle, pendant plusieurs heures, de nombreuses valeurs n'ont pu être négociées en raison de l'afflux considérable d'ordres de vente. Ce rapport interne est avant tout un document de travail destiné à corriger les lacunes observées, même si le bilan, selon ses auteurs, se révèle « *largement positif* ».

Comparée avec la précédente secousse vécue le 19 octobre 1987 durant laquelle les valeurs ont perdu en une séance 9,64 % contre 6,29 % deux ans plus tard, la chute est apparue en 1989 comme « *moins accentuée et plutôt désordonnée* » avec une augmentation considérable du volume de transactions (5,8 milliards de francs sur le marché à règlement mensuel contre 2,9 milliards en 1987).

Devant l'afflux exceptionnel d'ordres de ventes, les différents outils techniques de routage (Rona) et de cotation (CAC) ont, selon le rapport, « *bien supporté le choc* ». Toutefois, les difficultés sont venues de la lourdeur de la gestion et de l'apparition dans le système d'ordres aberrants bloquant les cotations.

La gestion du marché ce *jour-là par la SBF a été effectuée* conformément aux règles en vigueur sur le règlement *mensuel en* stoppant toutes tentatives de cotations dès qu'elles atteignaient les seuils de 7 %, 10 %, 12 %, 15 %, 17 % et 20 %. Seules les quatre premières limites furent franchies ce jour-là, mais elles *ont considérablement* perturbé la journée. Les délais sont relativement longs pour franchir, un à un, ces seuils réglementaires.

Sans revenir sur cette conception française « *de liberté surveillée* », qui empêche, avec ces barrières, le marché de chuter brutalement, M. Régis Rousselle, président de la SBF, est favorable à un élargissement des écarts. Trois limites pourraient se substituer aux six en vigueur. Elles seraient de 10 %, 15 % et 20 %.

Le retour des spécialistes

Cette mesure devrait s'accompagner d'une plus grande automatisation des procédures et surtout de la déconcentration des systèmes de surveillance. L'idée préconisée est de revenir à la notion de sociétés de Bourses spécialistes. Ces dernières pourraient profiter de leurs connaissances des entreprises cotées pour assurer, en accord avec elles, une surveillance des cours et aider à les régulariser en cas de crise.

Enfin la SBF, va tenter d'empêcher que ne se reproduisent les ordres aberrants qui, en raison de leur niveau trop bas (1 franc pour une action Lafarge par exemple), ont paralysé les transactions. *Parmi les aménagements* suggérés figure un meilleur filtrage, à l'entrée du système de cotation assistée en continu (CAC), pour écarter les ordres jugés « *fantaisistes* ».

Mais comment distinguer à ce niveau les vrais ordres correspondant à une demande de la clientèle de ceux unique*ment destinés* à bloquer le système ?

D. G.

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 5 janvier 1990

Nombre de contrats : 68 000.

COURS	ÉCHÉANCES			
		Mars 90	Juin 90	Sept. 90
Premier		–	–	–
+ haut		103,22	103,66	103,76
+ bas		102,74	103,26	103,76
Dernier		102,82	103,26	103,76
Compensation		102,82	103,30	103,52

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	2 janv.	3 janv.	4 janv.	5 janv.
RM	2 234 972	2 595 628	3 628 998	–
Comptant R. et obl.	10 169 510	10 849 567	6 633 906	–
Actions	1 181 546	351 930	272 938	–
Total	13 586 028	13 797 125	10 535 842	–
INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 29 décembre 1989)				
Françaises.	99,7	99,7	100,7	–
Étrangères.	101,1	103,8	103,9	–
SOCIÉTÉ DES BOURSES FRANÇAISES (base 100, 31 décembre 1981)				
Indice gén.	553	553	550,2	554,7
(base 1000, 31 décembre 1987)				
Indice CAC 40.	1 988,85	1 979,89	2 006,42	1 994,36

BOURSES ÉTRANGÈRES

NEW-YORK

La reprise s'essouffle

La reprise technique du début d'année qui avait permis à Wall Street de s'envoler vers de nouveaux records *mardi, le Dow Jones atteignant* 2 810,15 points, s'est ensuite partiellement effritée sous la pression des prises de bénéfices. Le baromètre new-yorkais a terminé la semaine en progression de 20,05 points. La reprise a émané en grande partie des achats d'investisseurs institutionnels, destinés à regarnir leurs portefeuilles après les ventes de fin d'année liées à des questions fiscales. A cette mesure technique s'est ajouté l'espoir d'un nouvel assouplissement de la politique de crédit de la Réserve fédérale américaine (Fed) en raison de la faiblesse persistante du secteur industriel en décembre. Toutefois, ces sentiments sur une détente du loyer de l'argent ne faisaient pas l'unanimité. La chute du dollar, la *forte* hausse de l'or et la remontée des taux obligataires ont dès jeudi incité à la prudence et aux prises de bénéfices. Vendredi, le Dow Jones perdait 22,82 points.

Indice Dow Jones du 5 janvier : 2 773,25 (contre 2 753,20).

	Cours 29 déc.	Cours 5 janv.
Alcoa	75	76 1/8
ATT	45 1/2	44 5/8
Boeing	59 3/8	61 7/8
Chase Man. Bank	34 3/4	34 1/2
Du Pont de Nemours	123	124 1/2
Eastman Kodak	41 1/8	42 7/8
Exxon	50 1/8	48 7/8
Ford	43 5/8	45
General Electric	64 1/2	65 1/2
General Motors	42 1/4	43 5/8
Goodyear	43 1/2	45
IBM	94 3/8	99 3/4
ITT	58 7/8	57 5/8
Mobil Oil	62 5/8	59 3/4
Pfizer	69 1/2	71 3/4
Schlumberger	49 1/8	47 3/4
Texaco	59	56 3/4
UAL Corp. (ex-Allegis)	171 1/4	159 3/4
Union Carbide	23 1/4	23 7/8
USX	35 3/4	36 1/8
Westinghouse	74	73 1/2
Xerox Corp	57 1/4	58 1/2

LONDRES

Au plus haut depuis 1987

Des prévisions relativement optimistes d'analystes dans le *Financial Times* de mercredi, excluant toute récession économique en Grande-Bretagne pour 1990, encouragées par la fermeté de la livre sterling, par un *nouveau record* à Wall Street et par la hausse traditionnelle de janvier, ont porté la Bourse londonienne à son plus haut niveau depuis juillet 1987. Mais l'indice Footsie n'a pu maintenir son record de 2 463,7 points établi mercredi. L'indice s'est déprécié en fin de semaine. Indices FT du 5 janvier : 100 valeurs 2 444,5 (contre 2 422,7), trente valeurs 1 948,8 (contre 1 916,6), fonds d'Etat 84,10 (contre 84,29), *mines* d'or 306,4 (contre 309,1).

	Cours 29 déc.	Cours 5 jan.
Bowater	444	483
BP	339	339
Charter	435	455
Courtaulds	383	394
De Beers (*)	17,12	17,62
Glaxo	7,86	13,50
GUS	14,88	14,88
ICI	11,35	11,90
Reuters	10,23	10,28
Shell	499	483
Unilever	731	728
Vickers	211	205

(*) En dollars.

FRANCFORT

Nouveau record

L'euphorie qui s'est emparée des places boursières ouest-allemandes à la fin de l'année 1989 s'est poursuivie en cette première semaine boursière de janvier, ramenée à quatre jours, poussant Francfort à des niveaux jamais vus depuis près de quatre ans. Le record a été atteint le 3 janvier

Indices du 5 janvier : Commerzbank 2 231,2 (contre 2 190,2) ; DAX : 1 820 (contre 1 790,37).

	Cours 29 déc.	Cours 5 jan.
AEG	306	307
BASF	300	309,40
Bayer	315,50	321,50
Commerzbank	300	299
Deutschebank	843	827
Hoechst	291	296,70
Karstadt	663	679
Mannesman	375	366,50
Siemens	725	730
Volkswagen	540	541

TOKYO

La peur de Gorbatchev

L'annonce de l'annulation de plusieurs réunions que le numéro un soviétique, M. Mikhaïl Gorbatchev, devait avoir en janvier avec des responsables étrangers, pour mieux se consacrer à la situation intérieure, a provoqué une mini-panique au Kabuto Cho vendredi.

Indices du 5 janvier : Nikkei. 38 274,76 (contre 38 915,87) ; Toppix, 2 834,61 (contre 2 881,37).

	Cours 29 déc.	Cours 5 janv.
Akai	897	970
Bridgestone	1 690	1 710
Canon	1 830	1 840
Fuji Bank	3 630	3 520
Honda Motors	1 830	1 870
Matsushita Electric	2 320	2 360
Mitsubishi Heavy	[illegible]	[illegible]
Sony Corp.	8 660	8 550
Toyota Motors	2 540	2 530

CRÉDITS, CHANGES, GRANDS MARCHÉS

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

Emprunts perpétuels et quasi-fonds propres

L'émission d'instruments subordonnés perpétuels (ou « à durée indéterminée », comme on les désigne officiellement) retient de plus en plus l'attention d'entreprises en quête de fonds propres. N'étant normalement pas destinés à être remboursés, des emprunts perpétuels peuvent, dans certains cas et dans une certaine mesure, être considérés comme du quasi-capital. Pour des sociétés du secteur public dont l'actionnaire majoritaire ne consent pas à l'émission d'actions nouvelles, la solution est tentante. Elle l'est aussi pour des entreprises privées, ne serait-ce que parce qu'elle permet d'éviter une coûteuse dilution de son capital. C'est ainsi que plusieurs grandes multinationales envisagent depuis un certain temps d'émettre des emprunts perpétuels, libellés en dollars ou en yens. Elles songent pour cela à s'adresser au marché de Tokyo, où se trouvent les investisseurs prêts à souscrire à des titres de ce genre.

En plus de ces opérations vraiment perpétuelles et qui le restent, il en est d'autres qui ne le sont que d'une façon fictive. On entre ici dans un domaine très compliqué, très technique, mais qu'il convient d'évoquer car de nombreuses sociétés françaises s'y intéressent de près. Pour simplifier, disons que le débiteur émet un emprunt perpétuel surbordonné qui est racheté par un établissement financier, lequel, moyennant une commission, se charge de le transformer en une transaction dont l'échéance est connue (quinze ans) et de le replacer auprès d'un petit nombre de prêteurs. D'emblée, l'emprunteur s'assure du remboursement de sa dette en prélevant sur le produit de sa transaction un montant important qui lui permet d'acquérir des titres émis par un organisme tiers et dont les intérêts ne lui seront versés qu'avec le principal, de telle sorte qu'il disposera quinze ans plus tard du montant précis qu'il lui aura par ailleurs à rembourser. Il ne lui restera donc plus au départ qu'une partie seulement (environ les deux tiers ou les trois quarts) des fonds qu'il aura levés. Or lui-même, durant toute la durée de l'opération, devra régulièrement servir une rémunération importante sur l'ensemble de sa dette. Le tout paraît très difficile, pour ne pas dire rebutant, et surtout très cher.

En réalité, si certains des plus grands noms de l'industrie française prennent la peine de s'intéresser à cette solution, c'est qu'ils y trouvent un avantage sur le plan fiscal, qui en réduit considérablement le coût relatif. Cet avantage réside dans la différence de traitement des intérêts par rapport aux dividendes.

Lafarge-Coppée est le dernier en date des emprunteurs français à se procurer des quasi-fonds propres sous cette forme. Son emprunt de 4 milliards de francs français se présente comme un crédit syndiqué. Il est placé sous la direction de J.P. Morgan, auquel trois banques françaises se sont associées, le CCF, la BNP et le Crédit lyonnais.

Obligations convertibles de BSN

BSN est l'emetteur d'une des transactions les plus remarquables de ce début d'année sur le marché international des capitaux. La société française a lancé une vaste émission convertible dont le produit est destiné au financement d'une partie de l'acquisition effectuée en juin dernier de plusieurs entreprises du groupe américain Nabisco. Pour les trois quarts environ, les titres seront offerts sur le marché français. Une tranche de 846 millions est réservée au marché international. Placée sous la conduite de la banque Lazard et du Crédit lyonnais, la transaction se compose de titres d'une durée de dix ans, qui, émis au prix de 900 francs, pourront être convertis dans la proportion d'une action BSN pour une obligation. La rémunération faciale est de 6,60 % par an. Les titres non convertis seront remboursés à l'échéance au prix de 110 %, ce qui correspond à un rendement de 7,32 %. Sur la base des cours de vendredi, la prime se monte à 17 %.

Alors que toute l'attention des investisseurs se portait sur les marchés boursiers, l'opération a été fort bien accueillie. Cela est d'autant plus remarquable que, dans ce même secteur, des obligations qui débouchent directement sur des actions, les banques et les emprunteurs japonais ont fait preuve d'une réserve inhabituelle. Le Japon était en effet en vacances jusqu'à jeudi. Les affaires nippones n'ont repris que lentement, vendredi 5 janvier, avec seulement deux émissions nouvelles sur le marché euro-obligataire. Nomura Europe GmbH, l'eurobanque allemande de la plus grande maison de titres de Tokyo, lançait, pour le compte d'un fabricant de freins, Akebono Brakes, un emprunt de 130 millions de marks d'une durée de quatre ans dont les obligations seront munies de bons de souscription d'actions. De Londres, Daiwa Europe se chargeait d'une construction similaire, mais en dollars, pour le compte d'une entreprise du secteur électronique, Graphtec.

En fait, ces deux opérations annoncent un retour en force, sans doute dès la semaine prochaine, des débiteurs japonais sur le marché international. L'activité primaire devrait se concentrer surtout à Londres et en Suisse où se prépare une avalanche d'émissions convertibles en actions.

Plus modestement, l'euromarché s'apprête à accueillir une série d'emprunts convertibles en actions de sociétés coréennes. Le soin avec lequel ces opérations sont préparées après avoir été dûment autorisées par Séoul est tout à fait impressionnant. On prévoit le lancement prochain de quatre opérations en dollars, pour un montant total de 225 millions. La première est imminente. Elle devrait porter sur 50 millions, son débiteur étant une des principales entreprises de construction du pays, Dong-Ah. L'eurobanque de la Société de banque suisse et la maison de titres Dongsuh Securities sont chargées de l'opération. Le constructeur automobile Hyundai, la société électronique Samsung et le fabricant d'instruments de musique Samick devraient suivre à plusieurs semaines d'intervalle.

CHRISTOPHE VETTER

DEVISES ET OR

Le dollar orienté à la baisse

L'année n'a pas très bien commencé pour le dollar, dans une première semaine de janvier marquée par un réaménagement du système monétaire européen (SME) limité à la lire italienne. Le taux-pivot de cette monnaie a été diminué de 3 %, mais la marge de fluctuation, qui était exceptionnellement de 6 % pour la lire, a été ramenée à 2,25 %.

Le dollar, d'abord. Initialement, la devise américaine se comportait plus qu'honorablement, son redressement s'amorçant dès le vendredi précédent sur des nouvelles favorables en provenance des Etats-Unis. Là-bas, la publication de « bons » indicateurs économiques dopait les marchés, d'abord timidement, puis vigoureusement au lendemain du week-end. Vive reprise des dépenses pour la construction, ralentissement de l'affaiblissement de l'activité du secteur industriel, en déclin pour le huitième mois consécutif, certes, mais dans une proportion plus réduite, avec, même, une augmentation de la production des usines pour la première fois depuis juin 1988, en dépit de la nouvelle chute des ventes d'automobiles.

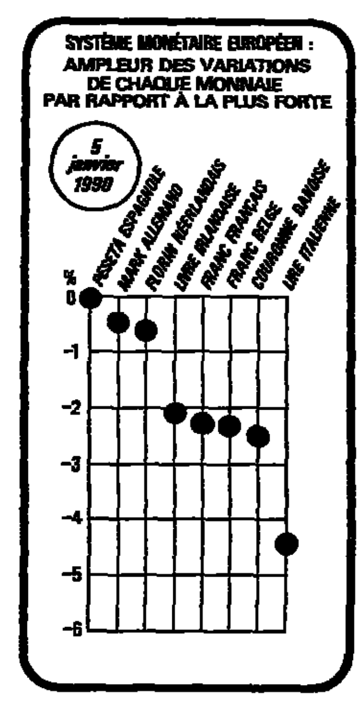
Les analystes en déduisirent que les perspectives pour 1990 pourraient être moins défavorables que prévu, les Etats-Unis faisant, finalement, l'économie d'une récession. Il n'en fallut pas plus pour faire bondir les cours des actions à New-York, l'indice Dow Jones, avec une hausse de 57 points, battant tous ses records. Par contagion, le dollar en fit autant, s'élevant de 1,69 DM à 1,73 DM, de 5,75 F à 5,92 F et de 144 yens à plus de 146 yens.

Mercredi, en milieu de matinée, les banques centrales européennes, en RFA et en Suisse notamment, firent donner l'artillerie, assez modestement toutefois, mais suffisamment pour casser ce beau mouvement, de sorte qu'à la veille du week-end les cours du dollar étaient retombés au-dessous de leur point de départ, à 1,6780 DM, 5,7350 F et 143,75 yens. La Banque du Japon s'est montrée la plus active pour peser sur les cours du billet vert.

En fin de semaine, malgré une stabilité du chômage américain en décembre, le dollar avait donc repris sa tendance baissière, à la grande satisfaction de la Bundesbank, toujours avide de voir le mark s'apprécier, bon rempart contre l'inflation.

En Europe, le nouvel affaiblissement de la lire italienne, à son plus bas niveau historique contre le mark, qui valait 752 lires vendredi soir, en dépit des interventions de la Banque d'Italie, a été sanctionné par un abaissement officiel du taux-pivot, porté à 1 529,7 lires contre 1 483,53 pour un écu. Il s'agit d'une dévaluation de 3 %. Mais le nouveau taux reste à l'intérieur de la marge de fluctuation jusqu'à ce jour en vigueur, – 6 % de part et d'autre. Il a été décidé à cet égard d'aligner le régime applicable à la lire sur le droit commun, soit une marge de 2,25 % correspondant à une bande de fluctuation de 4 % par rapport à la monnaie la plus forte du SME. La lire est donc également d'évaluée vis-à-vis du franc français, conséquence de la détermination constamment réaffirmée par M. Bérégovoy de ne pas modifier la parité franc-mark, bien que certaines voix se soient élevées, en haut lieu, pour suggérer un léger décrochement de notre monnaie par rapport à la devise allemande, de deux points suggérait-on, en avançant la date du prochain week-end, ou du suivant, pour le réaménagement en question. Mais ce ne sont là que rumeurs, démenties naturellement, notamment par M. Helmut Schlesinger, vice-président de la Bundesbank, pour qui le SME n'est affecté par aucune tension. Le feuilleton du SME continue, avec toutefois une menace certaine du côté de Milan, point faible du système.

FRANÇOIS RENARD



COURS MOYENS DE CLOTURE DU 2 AU 5 JANVIER 1990

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York	1,6365	–	17,3762	64,8588	59,3824	2,8249	52,6839	0,0791
	1,6110	–	17,2771	64,8088	59,0667	2,8098	52,3813	0,0787
Paris	9,4180	5,7550	–	373,21	341,74	16,2570	302,73	4,5530
	9,3245	5,7880	–	375,11	341,88	16,2584	302,72	4,5575
Zurich	2,5235	1,5420	26,7946	–	91,5677	4,3560	81,1152	1,2199
	2,4858	1,5430	26,6586	–	91,1400	4,3343	80,7088	1,2150
Francfort	2,7558	1,6840	29,2620	109,21	–	4,7570	88,5850	1,3323
	2,7274	1,6930	29,2502	109,72	–	4,7556	88,5460	1,3331
Bruxelles	57,9321	35,40	6,1512	22,9572	21,0214	–	18,6218	2,8006
	57,3516	35,60	6,1587	23,0719	21,0278	–	18,6192	2,8031
Amsterdam	3,1110	1,9010	330,33	123,28	112,88	5,3700	–	1,5040
	3,0802	1,9120	330,34	123,91	112,94	5,3708	–	1,5055
Milan	2068,53	1264	219,64	819,71	750,59	35,7062	664,91	–
	2045,97	1270	219,42	823,07	750,15	35,6742	664,23	–
Tokyo	235,98	144,20	25,0564	93,5949	85,6294	4,0734	75,8548	0,1141
	231,82	143,90	24,8617	93,2599	84,9970	4,0421	75,2615	0,1133

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 5 janvier, 3,9910 F contre 4,0222 F le vendredi 29 décembre 1989.

MATIÈRES PREMIÈRES

Interagra vend du blé français à l'URSS

Depuis le début de la nouvelle campagne 1989-1990, fin juillet, les céréaliers français pestaient contre les Soviétiques, à qui ils reprochaient de préférer le blé britannique. Fin décembre, la France n'avait encore rien vendu à l'URSS, alors que la Grande-Bretagne, grâce à la qualité de son blé, à ses coûts de transport intérieurs compétitifs et à la baisse de la livre, en avait écoulé un million de tonnes. Le blé de la « Perfide Albion » se traitait de q4 à 5 dollars par tonne en deçà du grain français.

La situation paraît se rééquilibrer en ce début d'année, en faveur des céréales de l'Hexagone. Les avantages britanniques sont moins manifestes depuis le léger redressement de la livre. Les ports anglais ne sont pas, en outre, en mesure de charger de grosses quantités, ni d'affréter de gros bateaux. Enfin, la Grande-Bretagne a déjà exporté au total 3 millions de tonnes de blé, ce qui constitue probablement son plafond.

C'est dans ce contexte qu'il faut placer la vente de 2 millions de tonnes de blé tendre français à l'URSS, annoncée le 4 janvier. La transaction, menée principalement par la firme de M. Michel Doumeng, Interagra, met en lice plusieurs parties : la Compagnie algérienne de Meunerie, l'américain Richco et le français Dreyfus. Si le montant de la vente n'a pas été précisé, on estimait dans les milieux du négoce que le prix de 148 dollars (environ 858 francs) par tonne avait été retenu. La marchandise devrait être livrée au cours du premier trimestre 1990.

De l'avis de certains négociateurs européens, leurs homologues soviétiques semblaient pressés de « boucler » l'affaire française avant de s'envoler pour les Etats-Unis et y négocier, semble-t-il, de nouveaux achats de soja et de céréales. Côté français, on estimait, en fin de semaine, que l'Union soviétique devrait annoncer au moins une autre commande ferme de céréales françaises d'avant sa prochaine récolte, qui n'est pas attendue avant juillet. Les professionnels tablent sur une vente d'environ 1,5 million de tonnes supplémentaires.

Circonspection

Ces derniers sont restés circonspects sur les ventes d'or récentes de l'URSS, destinées à financer de nouveaux achats céréaliers, suite à la suspension par la Roumanie de ses exportations céréalières vers Moscou. La production soviétique de grains en 1989-1990, estimée à 206 millions de tonnes, dépassera de quelque 11 millions de tonnes celle de la campagne précédente. Les achats céréaliers de Moscou devraient s'établir cette année à 31 millions de tonnes (14 millions de tonnes de blé, 17 millions de tonnes de maïs), soit 9 millions de tonnes de moins que l'an passé. Et comme le soulignait vendredi un professionnel, « les Russes n'ont pas besoin de vendre leur or pour acheter notre blé car le paiement ne sera pas immédiat ».

Quant aux ventes de céréales roumaines aux pays tiers, qui ont fait couler beaucoup d'encre ces derniers temps, elles restent embrouillées par la pauvreté et parfois l'aberration des statistiques laissées par l'administration Ceausescu. Il apparaît ainsi, d'après les spécialistes occidentaux, que la Roumanie produit davantage de maïs que les nouveaux dirigeants de Bucarest ne le laissent entendre. Les négociants qui traitent des céréales roumaines estiment en outre que, au cours des derniers mois, le pays du Conducator a vendu 300 000 tonnes de maïs à l'URSS, mais aussi 100 000 tonnes de blé à la Syrie. 200 000 tonnes de blé auraient été cédées à une société libanaise avant d'être livrées in fine à la Turquie avec l'appui d'une grande société américaine de négoce... On parlait aussi beaucoup de ventes – sans précisions sur les volumes – de céréales roumaines à destination de l'Iran, de l'Irak et de l'Egypte. Dans le cadre d'un accord traditionnel, la Roumanie a encore fourni récemment 100 000 tonnes de blé à la Tchécoslovaquie.

ERIC FOTTORINO

PRODUITS	COURS DU 5-1
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	1 541 (+ 27) Livres/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 637 (+ 7) Livres/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	7 850 (– 150) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Mars	2 315 (+ 155) Francs/tonne
Café (Londres) Mars	665 (+ 32) Livres/tonne
Cacao (New-York) Mars	950 (+ 25) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Mars	409 (– 0,2) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Mars	237 (– 2,6) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Mars	179,80 (– 1,8) Dollars/t. courte

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Un début d'année bien noir

A l'inverse de l'année 1989, qui s'était ouverte dans une euphorie communicative, l'année 1990 a commencé dans un pessimisme noir, tout au moins en Europe. En Allemagne et en France, les rendements ont monté à nouveau, surtout sur le long terme, bon baromètre de la tendance : à Francfort celui de l'emprunt d'Etat (BUND) à dix ans est passé de 8,30 % à 8,50 %, tandis qu'à Paris le rendement de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) 8 1/8 1999 bondissait de 9,35 % à 9,58 %.

Les cours du MATIF, naturellement, dégringolaient d'un point entier à 102,80, au plus bas depuis février 1989. Motif : le relèvement du taux des pensions à court terme de la Bundesbank qui, mercredi 3 janvier, lors de son adjudication à taux variable, passait de 7,20 %-7,60 % à 7,70 %-8,85 %.

Le relèvement inquiétait fort les opérateurs, puisque le taux directeur (Lombard) de la Banque fédérale d'Allemagne, fixé à 8 % depuis le 6 octobre dernier, commençait à être débordé, signe annonciateur, pensait-on, d'un nouveau relèvement de ce taux. Pour l'instant, il n'en est rien, la Budesbank attendant sans doute de voir évoluer la situation. Mais il y a encore trois semaines, elle alimentait le marché à 7,30 % seulement. Son président, M. Karl Otto Poehl, à la veille de la fin d'année, n'a-t-il pas déclaré que la RFA devait maintenir une politique monétaire rigoureuse afin d'éviter les pressions inflationnistes qui pourraient menacer la croissance économique ? propos tenus dans un article du *Handelsblatt*.

En outre, M. Poehl mettait en garde les syndicats contre des accords salariaux trop généreux, qui pourraient menacer la stabilité des prix. « C'est peut-être le plus gros risque qui pèse sur la poursuite de sept années de croissance économique », a-t-il précisé. On sait que les syndicats allemands entendent bien obtenir pour leurs adhérents une part du gâteau de ladite croissance et réclament 10 % à 12 % d'augmentation, 6 % à 8 % pour les salaires et 4 % au titre de la réduction à 35 heures de la semaine de travail.

La semaine dernière, le même Karl Otto Poehl a adressé le même avertissement aux pays de la CEE, soulignant que la stabilité monétaire était à ce prix, langage parfaitement admis et reçu à Paris.

Ce même mercredi 3 janvier, les opérateurs parisiens attendaient, avec une certaine anxiété, le résultat d'une adjudication de la Banque de France, redoutant que cette dernière, s'aligne sur la Bundesbank pour, elle aussi, donner un coup de frein supplémentaire à l'économie dont la surchauffe l'inquiète, surchauffe rendue responsable du creusement du déficit commercial, attribué aux importations destinées à alimenter la forte consommation des ménages.

Il n'en fut rien, l'Institut d'émission jugeant suffisant, pour l'instant, le relèvement effectué le 19 décembre, d'autant que la tenue du franc vis-à-vis du mark reste satisfaisante, le cours du mark à Paris continuant d'évoluer entre 3,4130 F et 3,4175 F. Il n'en reste pas moins que les taux restent tendus à Paris, malgré une légère détente après le maintien à 10 %-10,75 % des taux directeurs de la Banque.

On est bien loin de l'optimisme qui régnait à Paris au début de 1989, la grande majorité des opérateurs prédisant, à l'époque, une baisse des taux absolument « obligatoire » dès la fin du premier semestre, à l'initiative de la Banque fédérale des Etats-Unis, soucieuse, disait-on, d'éviter une récession à son pays. Elle ne pouvait, assurait-on, qu'assouplir sa politique et, donc, diminuer les taux outre-Atlantique. « C'est du cousumain », assurait-on péremptoirement à l'observateur extérieur et naïf qui se hasardait timidement à mettre un peu en doute les pronostics mirifiques et avançait qu'il fallait tout de même compter avec une Bundesbank absolument décidée à serrer la vis préventivement pour mieux maîtriser l'inflation et la croissance.

On sait ce qu'il en a été, et ce qu'il en coûte aux opérateurs imprudemment engagés, qui essuyèrent de lourdes pertes en spéculant sur l'avenir, finançant l'achat de bons du Trésor à cinq ans par de l'argent à court terme : le bilan de leurs établissements en ont douloureusement porté les traces l'an dernier. Toutefois, par une perversité bien naturelle de l'esprit, on serait tenté de prendre le contrepied des prévisions ultrapessimistes des mêmes opérateurs pour 1990. Certes, le premier semestre 1990 paraît bien mal engagé, mais le second semestre pourrait réserver, cette fois-ci, des surprises plus agréables.

Dans les conditions actuelles, bien entendu, et comme nous le laissions prévoir la semaine dernière, la première adjudication d'OAT de l'année a été très coûteuse pour le Trésor. Son adjudication de jeudi 4 janvier, réduite pourtant à 6,3 milliards de francs, s'est effectuée en hausse très nette. Sur l'échéance à dix ans (8,50 % mars 2000) elle a laissé apparaître un rendement moyen de 9,56 %, contre 8,98 % pour l'ancienne ligne à dix ans 8 1/8 % 1999, pour laquelle il n'y aura plus d'adjudication et sur laquelle 54 milliards de francs ont été levés en 1989. Les conditions étaient un peu différentes, certes, mais la hausse est tout de même très forte.

Le scénario a été le même pour la ligne à quinze ans (8,25 % 2004) servie à 9,55 % contre 9,05 % en novembre dernier. Pour ne rien arranger, dès le lendemain, vendredi 5 janvier, le rendement de ces OAT s'établissait à 9,58 % à 3 centimes de mieux, ce qui faisait, immédiatement perdre de l'argent aux souscripteurs, et notamment aux spécialistes en valeurs du Trésor (SVT), sauf naturellement s'ils s'étaient couverts sur le MATIF.

Pour la semaine prochaine, le Crédit national et la Caisse nationale de télécommunications sont censés solliciter le marché, mais il leur faudrait payer 10 %, ce qui est susceptible de les faire reculer dans l'immédiat. Imaginons que le Système monétaire européen soit réajusté la semaine prochaine, les rendements pourraient baisser un peu à Paris, et la facture serait moins lourde. On peut toujours rêver.

F. R.

Le Monde

Imprécations, insultes et menaces au tribunal de Paris

« Le Hezbollah vous massacrera ! »

Les responsables présumés des attentats commis à Paris en 1986 (13 morts, plus de 250 blessés) ont comparu, vendredi 5 janvier, devant le tribunal correctionnel de Paris. Cette audience préliminaire, qui avait un petit air de répétition générale, a été marquée par les imprécations anti-occidentales de Fouad Saleh.

Fouad Ali Saleh, trente et un ans, Tunisien né à Paris et endoctriné en Iran, est un homme calme et fanatique. Le teint pâle, la barbe noire sagement taillée, il a attendu l'entrée des magistrats dans le prétoire pour clamer sa haine, saisi d'une fureur froide d'une puissance ahurissante : *« L'Occident crèvera de la main de l'Islam. Préparez vos cercueils ! Vous êtes les bourreaux des musulmans, les assassins des musulmans. A mort l'Occident criminel ! »* La voix est percutante, martelante.

Le président Henri Malergue est à peine assis. Le substitut Jacques Fourvel, qui a tout juste eu le temps de gagner le siège du ministère public, demande au tribunal la parole. Fouad Ali Saleh, d'entrée, monopolise l'espace sonore : *« Ferme-la, toi ! Les juifs et les chrétiens n'ont pas le droit de parler quand un musulman s'exprime. L'Islam fera ta mort, Dieu t'écrasera. Assassin, fils de porc, bourreau ! Tu manges comme un porc, tu as déchiré le Coran ! Va au diable ! »* La voix est maintenant coléreuse, pas le visage. La voix éructe.

La sortie est à ce point violente et rapide que le tribunal n'a pas eu le temps de réagir. Le président Malergue a-t-il même eu le temps de déclarer l'audience ouverte ? D'un geste, il commande au chef présumé du groupe terroriste, solidement encadré par les gendarmes, de se taire. Fouad Saleh le pointe du doigt : *« Fils d'un chrétien et d'une juive, je suis là pour t'écraser. Tu n'as pas de droit de parler. Tu crèveras comme un porc. Va au diable, va en enfer, je te poursuivrai, j'irai profaner ta tombe, je construirai des chiottes sur ta tombe ! »* Il articule aussi vite qu'un pistolet-mitrailleur crache ses balles.

Les mêmes mots reviennent, les mêmes blocs de mots, comme des slogans : *« porc »*, *« juif »*, *« chrétien »*. Ces mots que Saleh jetait sans désemparer à la face du juge d'instruction, M. Gilles Boulouque, dans le secret de son cabinet, et qu'il hurle maintenant devant quarante gendarmes, une dizaine de journalistes, des magistrats et ses neuf codétenus, réduits au silence.

Le prix de la diatribe

Le président ordonne son expulsion. Saleh se tait et sort. Le président se ravise et fait appeler le prévenu. Saleh se remet à clamer sa rage : *« Depuis 1099, date de la première croisade, vous tuez les musulmans. Le président Mitterrand est responsable de deux millions de morts* [en Algérie]. *Allez au diable. Je suis là pour votre malheur. On vous apportera la mort sur un plateau de feu. Dieu vous massacrera ! »*

Cela fait cinq minutes que Fouad Saleh prophétise. Le tribunal considère que l'outrage à magistrat est constitué. Le président Malergue ordonne à nouveau l'expulsion du prévenu et se retire avec ses deux assesseurs. Quelques instants après, l'audience reprend.

Cette fois, avant que Fouad Saleh ait pu parler, il lui annonce le prix de sa diatribe : un an d'emprisonnement. Dans le box, à quatre gendarmes de distance, Karima Ferahi, son épouse, les cheveux recouverts d'un voile noir, tente de lui parler. Saleh la coupe : *« Tais-toi, Karima ! »* Et à l'adresse du président du tribunal : *« Va au diable ! Avec ta cape maçonnique, tu ne me fais pas peur ! Au diable ! Toi et l'Occident ! »* C'est sur ces paroles définitives que Fouad Ali Saleh quitte le prétoire, lui qui avait ouvert le feu de ses déclarations par une menace en forme de signature : *« Le Hezbollah vous massacrera ! »*

M. Malergue fixe alors les dates du procès des dix-huit prévenus (huit sont en fuite) du 29 janvier au 9 février. Deux demandes de mises en liberté sont présentées et rejetées *« compte tenu de la proximité des débats et de l'absence de garanties de représentation »*. Et l'audience, brusquement bien calme, est suspendue.

LAURENT GREILSAMER

Malgré la dislocation de la nappe de pétrole

200 kilomètres de côtes marocaines sous haute surveillance

Tandis que la nappe de pétrole continue de se disloquer et s'éloigne des rivages marocains, 200 kilomètres de côtes font toujours l'objet d'une surveillance étroite. Le pétrolier *Kharg-5* devait quitter la zone économique de Madère samedi 6 janvier. Les pays susceptibles de l'accueillir lui ont tous refusé l'entrée dans leurs eaux territoriales, par crainte que les 200 000 tonnes de brut se trouvant encore à bord du pétrolier iranien ne provoquent une nouvelle catastrophe.

RABAT

de notre envoyé spécial

Les autorités marocaines ont beau clamer qu'il n'y a plus aucun danger de « pollution massive » du littoral, la surveillance des côtes continuait samedi 6 janvier. Même aux trois quarts évaporée, même disloquée en plusieurs conglomérats de faible importance, la « nappe » abandonnée par le pétrolier iranien préoccupait toujours les responsables.

Rarement 200 kilomètres de côtes auront fait l'objet d'une surveillance quotidienne aussi méticuleuse. Entre Safi, le grand port sardinier, au sud, et Rabat, la capitale, au nord, avions et bateaux ratissent systématiquement la mer, à la recherche du pétrole en dérive.

Le processus est maintenant bien rodé. De Jorf Lasfar, le PC maritime, situé au milieu de la zone vulnérable, partent chaque matin deux remorqueurs de haute mer, qui vont repérer le pétrole et, le cas échéant, l'aspergent de produits dispersants. De Safi, un hélicoptère Puma, de la gendarmerie royale, remonte la côte en alternance avec deux monomoteurs Turbo-Trush. Au retour, ils suivent le cordon littoral, au cas où les premières pelotes de goudron apparaîtraient sur le sable — ce qui n'est pas encore le cas. *« Aujourd'hui, nous devons d'abord chercher le corps d'une touriste suisse emportée par les rouleaux »*, précise le pilote...

Enfin, de Rabat, un C-130 de l'armée de l'air fait le parcours inverse du Puma de Safi, parfois relayé par les hélicoptères. Depuis le 4 janvier, le PC aérien de Rabat dispose d'un Cessna turbo propulsé des douanes françaises, qui fait le relevé par infrarouges des moindres traces de pétrole.

« Les autres avions font du repérage visuel ; nous, nous travaillons au radar et à l'infrarouge », disent fièrement les deux opérateurs des douanes. Chaque soir, ils décodent leurs rouleaux enregistreurs et fournissent les données au PC de crise, installé à l'état-major de la marine, au centre de Rabat. Le recoupement de toutes ces données permet à la commission de lutte contre la marée noire d'identifier et de positionner très précisément le pétrole en dérive.

Les pêcheurs sont repartis

Vendredi 5 janvier, grâce à un fort vent de nord-est qui a ramené le beau temps, les deux nappes — en réalité deux ensembles de nappes — avaient reculé vers le large ; leurs pointes avancées restent toujours dirigées vers Rabat au nord et Oualidia au sud, là où se trouvent les parcs à huîtres. D'après l'expert du port autonome de Marseille, qui suit les opérations depuis le 24 décembre, M. Robert Luiggi, il ne resterait plus que 500 tonnes de pétrole sur les 60 000 d'origine. Tout risque de marée noire serait donc écarté pour l'instant, c'est-à-dire tant que le *Kharg-5* reste sous contrôle.

En fait, plus que du pétrole, les avions ont survolé des flotilles de pêche, enhardies par le beau temps. A Safi, les chalutiers ont recommencé à entasser sur les quais leurs corbeilles remplies de cinq kilos de sardines fraîches pour la consommation locale. *« Bien sûr*, disent-ils, *nous n'allons plus vers le nord, où il y a des risques de pétrole, mais, vers le sud, on est tranquilles. »* A Jorf Lasfar, les pêcheurs au filet sont tous repartis en mer, après avoir ramené leur pêche de la nuit, mais, eux, ne vont pas au-delà de quelques kilomètres, alors que le pétrole se trouve à plusieurs dizaines de kilomètres au large.

Dans les parcs à huîtres de Oualidia, une main-d'œuvre nombreuse s'affaire à séparer les coquilles de leurs supports, comme à l'ordinaire. *« Les commandes ont un peu baissé, mais nous avons beaucoup de clients sur place »*, dit le patron du parc nº 7, celui qui a commencé l'ostréiculture au Maroc en 1952 sous la direction d'un Français.

Un peu plus haut, dans la lagune, les flamants roses s'ébattent dans l'eau saumâtre, comme s'ils se savaient protégés par le gros boudin rouge qui, à l'entrée, barre le passage au goudron. Non, la marée noire n'est pas pour demain.

ROGER CANS



□ **Une proposition de M. Jacques Mellick.** — M. Jacques Mellick, ministre français délégué de la mer, a suggéré la création d'un corps d'« aiguilleurs des mers », placé sous l'autorité de l'Organisation maritime internationale, à qui reviendrait la responsabilité d'orienter les navires en difficulté.

Grève de l'aide judiciaire à Lille et à Nîmes

Pour soutenir le mouvement de protestation entamé par leurs confrères dans plusieurs parquets, près de 80 % des avocats de Lille ont fait vendredi 5 janvier la grève de l'aide judiciaire (*le Monde* du 6 janvier).

« Ce système, a déclaré le bâtonnier, M. Jean-Jacques Triplet, *qui ne satisfait ni les justiciables ni les avocats, est totalement déficient. »* Les grévistes de Lille ont réclamé la création d'un *« fonds d'aide légal »*, qui pourrait permettre une rémunération plus décente.

De même, à partir du 8 janvier et pour une semaine, des avocats du barreau de Nîmes ont décidé de faire la grève de l'aide judiciaire, à l'appel de l'Union des jeunes avocats, du Syndicat des avocats de France et de la Confédération syndicale des avocats. A l'ouverture de chacune des cinquante-trois audiences prévues, ces grévistes ont décidé d'expliquer leur action au public.

EN BREF

□ **Saisie d'héroïne dans la Somme.** — Vingt-deux kilogrammes d'héroïne ont été saisis dans un camion en provenance de Turquie, jeudi 4 janvier, lors d'un contrôle de routine par les douaniers de Péronne (Somme). Immatriculé en Turquie, le véhicule transportait 16 tonnes de poils de chèvre et, dissimulés sous un faux plancher, des sachets d'héroïne non raffinée pour une valeur d'environ 22 millions de francs. Le chauffeur du véhicule a été interpellé par les agents des douanes, ainsi que le commanditaire de l'opération, un résident turc venu spécialement en France pour suivre son déroulement.

□ **Un cargo panaméen en feu au large d'Ouessant.** — Cinq navires de la marine nationale ont porté assistance au cargo panaméen *Pionner-Sea*, où un incendie a éclaté dans la salle des machines alors qu'il croisait, jeudi 4 janvier, au large d'Ouessant. Les vingt-deux membres de l'équipage ont été évacués et sept marins hospitalisés à Brest. Le *Pionner-Sea*, qui transporte du soja, sera remorqué à Brest lorsque l'incendie aura été éteint.

□ **Report du prochain tir d'Ariane.** — Le trente-cinquième vol de la fusée européenne Ariane, qui devait lancer dans la nuit du 10 au 11 janvier le second satellite français de télédétection, Spot-2, a dû être reporté à la suite d'un problème technique. Il s'agit d'*« une anomalie de calibration de la centrale inertielle à cardans du lanceur »*. Si l'anomalie constatée se situe au niveau du logiciel, le problème pourrait être vite réglé, et le tir pourrait avoir lieu autour du 12 janvier. S'il fallait changer la centrale, le tir pourrait ne pas avoir lieu avant la semaine suivante.

□ **Poursuite de la grève des journalistes de *Sport*.** — La rédaction de l'hebdomadaire *le Sport* a décidé, vendredi 5 janvier, de poursuivre le mouvement de grève lancé la veille (*le Monde* du 6 janvier). Les négociations entre le PDG du titre, M. Robert Lafont, et les délégués de la rédaction à propos de la politique rédactionnelle et de ses objectifs n'ont pas abouti. Les grévistes, qui ont approuvé le mouvement par treize voix contre dix, avec un bulletin blanc, indiquent qu'ils n'ont *« aucune confiance »* dans les propositions faites par M. Lafont et continuent à réclamer son départ. Toutefois, les partisans de la poursuite de la grève sont nettement moins nombreux que lors du premier vote : ils étaient alors vingt-quatre sur vingt-cinq rédacteurs présents.

□ **Les Britanniques vont entrer sur le marché français de la presse gratuite.** — Un éditeur britannique dont l'identité est encore secrète serait sur le point de racheter, pour 25 millions de francs, le groupe de journaux gratuits Bip 41. Fondé par M. Gilles Baudon, ce groupe comprend neuf titres, diffusés à trois cent onze mille exemplaires dans les départements du Cher, de l'Indre et de la Creuse ; il contrôle aussi une imprimerie à Blois (Sograph), deux radios locales et une société de diffusion. Le prix de vente aurait rebuté les groupes français de presse gratuite intéressés par une implantation dans le centre de la France, comme le Carillon (lié à *Ouest-France*) ou Publival. La vente de Bip 41 à un acheteur anglais serait une première dans le secteur de la presse gratuite.

□ **FIDJI : le général Rabuka quitte le gouvernement.** — Le chef des forces armées, le général Sitiveni Rabuka, ne fait plus partie du nouveau cabinet formé le 5 janvier par le Premier ministre, Ratu Sir Kamisese Mara. L'instigateur des deux putsch de 1987 a choisi de reprendre l'uniforme plutôt que de garder son poste de ministre de l'intérieur, qui est repris par le premier ministre. Deux autres officiers supérieurs ont également quitté le gouvernement, qui ne compte qu'un seul représentant de la communauté indienne. — *(AFP.)*

Balance commerciale

Fort excédent pour les produits agricoles

Le commerce extérieur des produits agricoles et alimentaires a dégagé, sur les neuf premiers mois de l'année 1989, un excédent cumulé de 35,3 milliards de francs, en progression de 27 % par rapport à la même période de l'année précédente, selon une note de conjoncture du Centre français du commerce extérieur (CFCE) publiée le vendredi 5 janvier.

Au terme des trois premiers trimestres de 1989, les exportations agroalimentaires françaises ont atteint 132 milliards de francs, en hausse de 15 % par rapport à la même période de 1988. Dans le même temps, les importations ont progressé de 11 % pour s'établir à près de 97 milliards de francs.

Dans sa note, le CFCE a souligné la très forte progression (+ 36 %) du solde positif des produits agricoles bruts en raison principalement des céréales.

Daniel Vernet directeur de la rédaction du « Monde »

Daniel Vernet, rédacteur en chef du Monde *depuis cinq ans, va devenir directeur de la rédaction du quotidien, a annoncé, vendredi 5 janvier, André Fontaine, directeur-gérant, qui présentait ses vœux au personnel.*

Daniel Vernet sera assisté de deux rédacteurs en chef : Bruno Frappat et Claude Sales.

Par ailleurs, André Fontaine a annoncé la création, auprès du gérant, d'un comité exécutif qui se réunira chaque semaine, dont feront partie notamment, autour de lui Bernard Wouts, administrateur général, et Daniel Vernet.

L'ESSENTIEL

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Le numéro du « Monde » daté 6 janvier a été tiré à 524 663 exemplaires